

Commission permanente du Conseil régional du Centre-Val de Loire

Séance du vendredi 20 novembre 2020

La Commission permanente du Conseil régional du Centre-Val de Loire s'est réunie en séance ordinaire à l'Hôtel régional, le vendredi vingt novembre deux mil vingt à neuf heures quatre, sous la présidence de Monsieur François BONNEAU, Président du Conseil régional.

Sont présents :

Madame Anne BESNIER, Madame Christelle de CRÉMIERS, Monsieur Philippe FOURNIÉ, Monsieur Charles FOURNIER, Monsieur Marc GRICOURT, Monsieur Harold HUWART, Madame Anne LECLERCQ, Monsieur Mohamed MOULAY, Madame Cathy MÜNSCH-MASSET, Madame Michelle RIVET, Monsieur Dominique ROULLET, Madame Agnès SINSOULIER-BIGOT, Vice-présidents, membres de la Commission Permanente

Madame Jeanne BEAULIER, Monsieur Michel CHASSIER, Monsieur Louis COSYNS, Monsieur Charles DE GEVIGNEY, Madame Christine FAUQUET, Monsieur Nicolas FORISSIER, Madame Claude GREFF, Madame Marie-Agnès LINGUET, Madame Mathilde PARIS, Madame Véronique PÉAN, Monsieur Guillaume PELTIER, membres de la Commission Permanente

Assistent sans voix délibérative :

Madame Michèle BONTHOUX, Madame Estelle COCHARD, Monsieur Christian DUMAS, Monsieur Serge MECHIN, Monsieur Gérard NICAUD, Monsieur Pierre-Alain ROIRON, Présidents de Commission

Ont donné pouvoir :

Madame Anne BESNIER (pouvoir à Madame Anne LECLERCQ à partir de 9 h 30), Monsieur Charles FOURNIER (pouvoir à Madame Michelle RIVET à partir de 12 h 12), Madame Isabelle GAUDRON (pouvoir à Monsieur Mohamed MOULAY), Monsieur Marc GRICOURT (pouvoir à Monsieur Dominique ROULLET à partir de 10 h 00), Monsieur Harold HUWART (pouvoir à Monsieur Philippe FOURNIÉ à partir de 11 h 00), Madame Marie-Agnès LINGUET (pouvoir à Madame Christine FAUQUET à partir de 10 h 00)

M. le Président.- J'ouvre cette séance et je vais procéder à l'appel. Vous répondrez de manière à ce que nous puissions entendre.

(Monsieur François BONNEAU procède à l'appel nominatif)

Désignation du secrétaire de séance

M. le Président.- Je vous propose que Philippe FOURNIÉ prenne cette responsabilité.

Pas d'objection ? *(Aucune)*

Approbation du compte rendu de la Commission permanente du 14 octobre 2020

M. le Président.- Il a été mis à votre disposition le 6 novembre. Y a-t-il des observations ?

(Aucune)

Je vous propose que l'on adopte ce procès-verbal en l'état.

(Le compte rendu du procès-verbal du 14 octobre 2020 est approuvé sans réserve)

Modification de l'ordre du jour - Un rapport ajouté en procédure d'urgence

M. le Président.- S'agissant de notre ordre du jour, je vous propose de le compléter par un rapport en procédure d'urgence qui a été mis à votre disposition sur l'intranet et sur Kbox et dont vous avez été informés par mail le 18 novembre. Il s'agit du rapport « mesures d'urgence », qui va être examiné dans le cadre de la présentation de l'ensemble des rapports.

Pas de problème ?

M. CHASSIER.- Une remarque, Monsieur le Président. C'est pour dire, mais c'est peut-être une erreur technique, que le rapport n'a été envoyé qu'aux seuls membres de la CPR et pas à tous les élus, ce qui fait que c'était un peu difficile, car, dans nos réunions de groupe, certains de nos élus n'avaient pas eu le mail pour ce rapport d'urgence.

Mme BONTHOUX.- Nous l'avons reçu dans le message de Catherine BIDAULT jeudi à 18 heures 30.

M. CHASSIER.- Oui, mais apparemment, seulement pour les membres de la Commission permanente.

M. le Président.- Monsieur CHASSIER, il a été envoyé au départ à ceux qui allaient avoir la responsabilité d'en délibérer, et Catherine BIDAULT qui est à mes côtés me dit qu'il a été adressé hier soir à l'ensemble des élus par Kbox. Mais peut-être avez-vous tenu votre réunion, certainement d'ailleurs, en amont de cela.

M. CHASSIER.- Voilà, merci.

M. le Président.- Je vous en prie.

Nous aurons donc également à procéder à la désignation d'élus dans les organismes extérieurs et je vous propose, en particulier, pour siéger à la Commission de suivi du site du centre de stockage de déchets non dangereux de Mézières-lez-Cléry, de désigner Fanny PIDOUX. Je vous propose aussi de désigner, dans le cadre des membres de l'assemblée du CDCA de l'Indre, Madame Kaltoum BENMANSOUR pour siéger au collège n° 2 « Formation des personnes handicapées » et de renouveler la désignation de Philippe FOURNIÉ en titulaire et de Gérard NICAUD en suppléant pour siéger au collège n° 4 des autorités organisatrices de transport.

Sur ces désignations qui se font dans le cadre de l'équilibre général qui procède de nos désignations, y a-t-il des observations ? Pas de remarques sur ces désignations de Madame PIDOUX pour les déchets non dangereux de Mézières-lez-Cléry et de Madame BENMANSOUR et Monsieur NICAUD au sein de ces collèges des formations des personnes handicapées et des autorités organisatrices de transport ?

(Aucune)

Je vous en remercie.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Nous allons aborder l'ordre du jour avec l'avis des commissions. Je crois qu'il y a un ordre à respecter, car Madame BESNIER doit nous quitter rapidement pour participer au Conseil d'administration de l'Université, et je vous propose donc de commencer par les rapports de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, qui vont être présentés par Monsieur COMMANDEUR, ou alors par Madame BESNIER elle-même.

Rapport 20.09.23.26 - Direction de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et du Transfert de technologie
Partenariats recherche enseignement supérieur
Attribution d'une subvention à l'Université de Tours pour le recrutement de chefs de clinique assistants territoriaux
Approbation de conventions et affectation de crédits

Mme BESNIER.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 20.09.32.27 - Direction de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et du Transfert de technologie
Recherche, technologie et innovation
Développement de la recherche en région
Modification de délibérations antérieures
Approbation d'avenants de prolongation de conventions relatives à des projets de recherche d'intérêt régional et d'initiative académique
Approbation d'avenants à des conventions relatives au CPER 2015-2020
Approbation d'un avenant à une convention relative au programme NANO 2022
Approbation d'un avenant à une convention relative au projet SéroCOV

Mme BESNIER.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable sur ce rapport, avec une abstention du groupe Écologiste sur le dossier NANO 2022.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une abstention du groupe Écologiste sur le dossier relatif au programme NANO 2022)

Rapport 20.09.32.28 - Direction de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et du Transfert de technologie
Développement de la recherche en région
Ambition Recherche et Développement Centre-Val de Loire (ARD CVL)
Approbation de la convention d'application ARD+ CERTeM 5.0

Mme BESNIER.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable, avec une abstention du groupe Écologiste.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une abstention du groupe Écologiste)

Rapport 20.09.32.29 - Direction de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et du Transfert de technologie
Recherche et technologie
Développement de la recherche en région
Attribution d'une subvention à l'Agence nationale de la recherche (ANR) pour soutenir le projet de recherche ACE2-S-Cov de l'Université de Tours sur la thématique COVID-19
Approbation de la convention correspondante
Affectation des crédits

Mme BESNIER.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 20.09.32.30 Direction de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et du Transfert de technologie
Développement de la recherche en région
Colloques et programmes d'études
Attribution de subventions pour l'organisation de colloques scientifiques
Affectation de crédits

Mme BESNIER.- Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 20.09.32.91 - Direction de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et du Transfert de technologie - Partenariats universitaires
Approbation d'un protocole de coopération avec le Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

Mme BESNIER.- Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

M. le Président.- Merci, Madame BESNIER.

Nous en avons terminé avec les rapports de la Commission « Enseignement supérieur et Recherche ». Nous allons traiter les rapports « Culture » avec Madame BONTHOUX qui va les présenter là aussi en fonction d'impératifs de présence.

Rapports de la Commission « Culture, Sports et Coopération décentralisée » avec Madame BONTHOUX.

CULTURE, SPORTS ET COOPERATION DECENTRALISEE

Rapport 20.09.24.57 - Direction de la Culture et du Patrimoine - Aménagement culturel du territoire et publics
A/ Ambition culturelle - Appel à projets « Culture, patrimoine et tourisme »
Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets Culture Patrimoine Tourisme et approbation de convention afférente - Affectation des crédits
B/ Autres opérations de développement local
Attribution de subventions en fonctionnement et en investissement et approbation des conventions afférentes - Affectation des crédits
Modification de la délibération CPR n° 19.06.24.09 du 7 juin 2019 et approbation de l'avenant n° 1 à la convention n° 2019-00133763

Mme BONTHOUX.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 20.09.24.58 - Direction de la Culture et du Patrimoine
ARCHITECTURE ET ART CONTEMPORAIN
A/ INSTITUTIONS ARTS PLASTIQUES
Attribution d'une subvention pour le fonctionnement des Institutions arts plastiques et affectation des crédits
Centre de création contemporaine Olivier Debré : approbation de l'avenant n° 2 à la convention n° 2019-00132518 et modification de la délibération CPR n° 19.04.24.41
B/ FRAC
Approbation de l'avenant à la convention n° 2019-00134188-00134183 et modification de la délibération CPR n° 19.07.24.48
C/ COMMANDE ARTISTIQUE CHAUMONT

Approbation d'un contrat de cession à titre gratuit d'œuvres d'art
D/ FONDS D'INVESTISSEMENT POUR LES INSTITUTIONS ARTS PLASTIQUES
Attribution de subventions pour l'investissement des Institutions arts plastiques,
approbation des conventions afférentes et affectation des crédits

Mme BONTHOUX.- Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 20.09.24.59 Direction de la Culture et du Patrimoine
RAPPORT CULTURE COVID - SPECTACLE VIVANT
Modification de dépenses subventionnables pour des subventions accordées
en 2019 et 2020
Attribution de subventions dans le cadre du fonds régional de soutien exceptionnel
culture COVID-19 pour l'axe 1 relatif à la pérennisation de l'activité et l'axe 2 en
favor de la relance de l'activité
Approbation d'une convention type pour le fonds régional de soutien exceptionnel
culture COVID-19
Modification de la délibération CPR n° 20.01.24.60 en date du 24 janvier 2020,
augmentation de la subvention au Groupement d'intérêt public des Cafés Cultures
(75), affectation des crédits et approbation de l'avenant n° 1 à la convention 2020
Approbation de l'avenant n° 1 à convention n° 2019-00136929 pour l'association La
Fabrique Opéra-Val de Loire modifiant la dépense subventionnable

Mme BONTHOUX.- Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 20.09.24.60 - Direction de la Culture et du Patrimoine
INDUSTRIES CULTURELLES
A/ Agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture
numérique - Ciclic Fonctionnement
Attribution d'une subvention exceptionnelle complémentaire et affectation des
crédits
Approbation de l'avenant n° 2 à la convention n° 2020-00137800-00137840-
00137801-00137802-00140631
B/ Agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture
numérique - Ciclic Cinémobile
Attribution d'une subvention et affectation des crédits
Approbation de la convention n° 2020-00142836
C/ Soutien aux manifestations culturelles et artistiques - Manifestations Industries
culturelles
Attribution d'une subvention exceptionnelle complémentaire et affectation des
crédits
Approbation de l'avenant n° 1 à la convention n° 2020-EX010575
D/ Industries créatives - Soutien à la « Plateforme régionale Arts Sciences
Technologies et Ecologies (PRASTE) »
Attribution d'une subvention et affectation des crédits
Approbation de la convention n° 2020-00142909
E/ Agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture
numérique - Ciclic Fonctionnement - Aide à la création Cinéma et Audiovisuel
Approbation de l'avenant n° 1 de prorogation de la convention cadre en faveur du
livre en Région Centre-Val de Loire

Mme BONTHOUX.- Il y a un addendum. Ajout du point suivant dans le rapport :
« Approbation du cadre d'intervention relatif au soutien, à la création et à la production
cinématographique et audiovisuelle, et modification de la délibération CPR n° 20.05.24.44 du
12 juin 2020 et de l'annexe 8 correspondant au cadre d'intervention de la Région Centre-Val
de Loire pour le soutien à la création et à la production cinématographique et audiovisuelle. »

Il y a eu un avis favorable sur ce rapport à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

**Rapport 20.09.24.61 - Direction de la Culture et du Patrimoine
Politique Jeunesse Artistique et Culturelle - Ambition culturelle - Parcours Education
artistique et culturelle - Mesure 7**

**A/ « Lycéens Création contemporaine » 2020-2021 : attribution de subventions -
Affectation de crédits**

**B/ « La Fabrique Opéra Val de Loire » : attribution de subvention - Affectation de
crédits et approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs 2020-2022**

C/ YEP'S : affectation des crédits

Mme BONTHOUX.- Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 20.09.24.62 - Direction de la Culture et du Patrimoine

PATRIMOINE CULTUREL

A/ CHAUMONT

COMMANDE ARTISTIQUE

**Attribution d'une subvention à l'EPCC pour sa campagne d'acquisition d'œuvres d'art
2020-2024 - Affectation des crédits et adoption de la convention**

Avenant de prolongation de la convention n° 00129609

B/ ACQUISITION ET RESTAURATION D'ŒUVRES

**Fonds régional de restauration et d'acquisition des bibliothèques (FRRAB) -
Affectation des crédits correspondants et approbation des conventions afférentes -
Renouvellement de la convention pluriannuelle - Dématérialisation Fonds régional
d'aide à la restauration (FRAR) et Fonds régional d'acquisition pour les musées
(FRAM) des œuvres des musées de France - Affectation des crédits correspondants
et approbation des conventions afférentes - Dématérialisation et adoption de la
convention-type**

C/ CONSERVATION DU PATRIMOINE CULTUREL

CRD-41 - Fonds incitatif patrimoine

**Commune d'Averdon, restauration de l'Eglise St-Lubin, tranche 2 et 3, et toiture du
chevet - Commune de Lassay-sur-Croisne, restauration de l'église St-Hilaire -
Attribution de subventions en investissement et affectation des crédits**

**Fondation du patrimoine - Fonds régional pour le patrimoine culturel de proximité -
Approbation d'un avenant à la convention cadre 2019-2021 et convention
d'attribution d'une subvention exceptionnelle 2020 - Attribution d'une subvention
exceptionnelle en investissement dans le cadre de la relance et modification des
critères d'attribution et affectation des crédits**

**Malesherbes-Atelier-Musée de l'Imprimerie - Approbation de l'avenant à la
convention 2017-122595 concernant la baisse de la dépense subventionnable**

**D/ Convention DRAC-Région Centre-Val de Loire pour le financement d'une
assistance à la maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la structuration d'un réseau
patrimoine - Affectation des crédits**

Mme BONTHOUX.- Il y a eu un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

**Rapport 20.09.24.63 - DIRECTION DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE
NOUVELLES RENAISSANCE(S) EN CENTRE-VAL DE LOIRE**

**A/ Modification de la délibération CPR n° 20.05.24.46 en date du 12 juin 2020 et
prolongation de la date de remise du bilan pour le projet EX0011007 « Histoires
vraies en Val d'Amboise » par l'association La Charpente, reporté en 2021**

**B/ Attribution de subventions au projet 00143158 « Fortnite Tour Centre-Val de
Loire » part WSC Conseils et affectations des crédits**

Mme BONTHOUX.- Il y a eu un avis favorable sur ce rapport, avec une abstention du groupe
Écologiste sur le point B.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une abstention du groupe Écologiste sur l'attribution de subventions au projet « Fortnite Tour Centre-Val de Loire »)

Rapport 20.09.24.64 - Direction de la Culture et du Patrimoine

SPECTACLE VIVANT

A/ Institutions et réseaux du spectacle vivant

Approbation de la convention de partenariat 2021-2024 avec la Fraca-Ma

Approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs Le POLAU - Pôle Arts & Urbanisme 2020-2022

B/ Lieux intermédiaires de coopération artistique et culturelle - Mesure 11

Attribution de subventions à des structures et affectation des crédits correspondants

C/ Ambition culturelle création et parcours de production solidaire - Mesure 12

Attribution de subventions à des structures et affectation des crédits correspondants dans le cadre de résidences dans les lieux de production du spectacle vivant dans le contexte de la crise sanitaire de Covid-19

D/ Ambition culturelle - Insertion Professionnelle - Mesures 15 à 18

Attribution d'une subvention et affectation des crédits à la Fraca-Ma pour la sécurisation des parcours professionnels dans le secteur culturel

Modification de la dépense subventionnable Orléans Concours international

E/ Ambition culturelle - Mobilité des artistes - Coopération RCVL SOC ONDA - Mesure 13

Attribution de subventions à des structures et affectation des crédits correspondants

Mme BONTHOUX.- Il y a eu une abstention du groupe Écologiste sur l'attribution d'une subvention au projet « Fortnite Centre-Val de Loire », et les membres de la Commission ont émis par ailleurs un avis favorable sur ce rapport.

M. le Président.- La position du groupe les Écologistes concernait le rapport précédent, je pense.

Mme RIVET.- Sur le 25.01, oui, concernant les sports motorisés, comme habituellement.

Mme SINSOULIER-BIGOT.- Et sur Fortnite, je pense qu'il y a eu inversion dans le texte. C'est le rapport précédent.

M. le Président.- L'abstention du groupe Écologiste portait sur le point B du rapport précédent.

Mme RIVET.- sur le 24.63, oui, absolument.

M. le Président.- C'est parfait. On le précise donc dans le compte rendu, bien évidemment.

Ce qui fait un vote unanime sur le présent rapport. D'accord ? *(Oui)*

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 20.09.25.01 - PRATIQUES SPORTIVES

MANIFESTATIONS SPORTIVES - Attribution de subventions - Affectation des crédits

COMITÉ RÉGIONAL OLYMPIQUE SPORTIF - Attribution d'une subvention pour soutenir et développer l'animation des territoires dans le cadre de Terres de Jeux 2024 et approbation de la convention

CONSEQUENCES DE LA CRISE SANITAIRE COVID 19 - Annulation de subventions - Versement des aides votées - Modification de montants alloués et report de manifestations

ÉQUIPEMENT EN MATÉRIEL ET VÉHICULES DES ASSOCIATIONS SPORTIVES - Attribution de subventions - Affectation des crédits

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES LIGUES - Soutien au développement et à la structuration des pratiques sportives fédérales - Plans d'action des ligues et comités régionaux pour la saison 2020-2021 dans le cadre de la convention pluriannuelle de partenariat 2018-2021 - Attribution de subventions

COMITÉ RÉGIONAL CENTRE-VAL DE LOIRE DE GYMNASTIQUE - Modification de l'article 4 de la convention n° 2018-00129933, de la délibération CPR n° 18.10.25.52 du 16 novembre 2018 et approbation de l'avenant n° 1 à la convention

Mme BONTHOUX.- Il y a eu un avis favorable sur ce rapport, avec un vote contre du groupe Écologiste sur les sports motorisés.

Mme RIVET.- Absolument, je confirme. Je suis désolée, j'ai eu un blanc tout à l'heure.

M. le Président.- Pas de problème, Michelle.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec un vote contre du groupe Écologiste sur les sports motorisés)

Rapport 20.09.25.02 - Direction des Sports

Sport de haut niveau

I/ Partenariats des clubs élites associatifs et partenariats des clubs élites professionnels :

- **attributions d'aides au titre de la saison sportive 2020-2021 et affectation des crédits**
- **attributions d'aides exceptionnelles pour soutenir la participation des clubs professionnels de la Région Centre-Val de Loire à la Coupe d'Europe dans un contexte sanitaire et économique difficile**

II/ Attributions de subventions aux Parcours de l'excellence sportive territoriale (PEST) au titre de la saison sportive 2020-2021 et affectation des crédits

III/ Attribution d'une subvention au Cercle d'escrime orléanais

IV/ Modification de bénéficiaire : SOCIÉTÉ PRO HANDBALL 45 (tiers EX004317) et non USM SARAN HANDBALL (tiers 77937) et modification de la délibération CPR n° 20.08.25.06 du 14 octobre 2020

V/ Attributions de subventions au soutien des Pôles Espoirs au titre de la saison sportive 2020-2021 et affectation des crédits

Mme BONTHOUX.- Il y a eu un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

Mme GREFF.- Monsieur le Président ?

M. le Président.- Oui, Madame GREFF ?

Mme GREFF.- J'avais une question, Monsieur le Président, car cela me turlupine depuis tout à l'heure, je voudrais savoir pourquoi vous, Monsieur le Président, vous subventionnez des manifestations motorisées.

M. le Président.- Comment ? Pourquoi un groupe de la majorité subventionne... ?

Mme GREFF.- Non. Vous, Monsieur le Président, pourquoi vous subventionnez des manifestations motorisées, puisque vous n'avez jamais l'accord de l'entière de votre majorité ?

M. le Président.- Parce que je propose une délibération qui correspond en effet à une partie, à une des composantes importantes de la majorité. Mais, dans cette majorité, les gens sont libres de leurs choix, ils ne sont pas pieds et poings liés et je respecte la sensibilité d'une des composantes de la majorité qui considère que le sport, c'est bien, mais que le sport motorisé, engageant la production de gaz à effet de serre, ne devrait pas être soutenu. Voilà, c'est la vie démocratique, Madame GREFF.

Mme GREFF.- Je l'entends bien, Monsieur le Président. La liberté de chacun est tout à fait respectée dans ce contexte et je vous en remercie. Pour autant, je constate que vous vous obstinez à ne pas satisfaire une partie de votre majorité.

M. le Président.- Ce n'est pas cela, c'est le débat démocratique. Quand on a une conception des choses, on la fait valoir. S'il y a une majorité pour la soutenir, cette vision et ces choix s'imposent dans la mise en œuvre, mais cela ne muselle pas ceux qui ont un point de vue

différent. Je crois que notre société, vous savez, s'honore de sa diversité et de sa capacité à faire de cette diversité des interrogations mais aussi des mises en action.

Mme GREFF.- Je le comprends tout à fait. Mais moi, quand mes amis ne sont pas d'accord sur un point, on en discute, c'est la liberté d'expression, et au bout d'un moment...

M. le Président.- Mais vous ne changez pas d'avis pour autant, Madame GREFF.

Mme GREFF.- Et au bout d'un moment, au bout de plusieurs années, puisque c'est le cas avec vous depuis cinq ans, ou quasiment cinq ans, je pense que vous devriez peut-être satisfaire leur demande. C'est cela. Je suis surprise que, les pauvres, ils soient obligés de réitérer chaque fois...

M. le Président.- Ils seront sensibles à votre sollicitude, Madame GREFF. Ils y seront sensibles.

Mme RIVET.- Nous vous remercions, Madame GREFF, de nous soutenir dans nos revendications ! Personnellement, je n'aurais pas eu l'idée de vous soutenir dans les vôtres, mais merci quand même.

Mme GREFF.- C'est toute la différence qu'il y a entre vous et moi, c'est que je finis par comprendre que cette obstination a certainement un intérêt, et j'aurais aimé que ce soit soutenu. Voilà.

M. le Président.- C'est l'intérêt pour la démocratie, vous voyez, Madame GREFF.

Monsieur CHASSIER ?

M. CHASSIER.- Oui, Monsieur le Président, puisque nous parlons de sport, je voulais en profiter pour demander si nous avons eu un retour à la suite de la visite des installations de Lamotte-Beuvron par le Comité d'organisation qui a eu lieu il y a quelque temps. Pour le moment, je n'ai pas de retour.

M. le Président.- C'est parce que la décision n'est pas prise et qu'elle est donc non communicable par les autorités qui ont à la prendre.

Je me félicite que nous ayons, là-dessus, travaillé en très forte convergence. J'avais interpellé directement le successeur du Premier ministre sur ce sujet, j'avais accompagné le président de la Fédération et on avait réussi à le faire « vaciller ». Quand il a donné des éléments de la décision qui excluait Lamotte, franchement, les éléments dont il disposait étaient totalement contraires, à vérifier. S'agissant de la description des lieux de Lamotte, la décision avait été prise vraiment...

Ensuite, et parallèlement, il y a eu une mobilisation du maire de Lamotte, il y a eu des mobilisations d'élus, de parlementaires, etc. Je crois que, globalement, on a fait passer le message que ces Jeux seraient encore plus forts pour représenter la diversité du pays qui les accueillera si on avait bien évidemment la fierté de notre capitale, de ses installations, de sa culture, de son histoire, mais aussi la fierté de la ruralité, et que là, on pouvait vraiment le faire.

Ainsi, on a provoqué la réouverture du dossier et mis quelques lumières dans un dossier qui n'en avait plus. Le fait que cela prenne du temps... Alors, ils ont accepté d'envoyer cette mission d'expertise, comme vous le savez, Monsieur CHASSIER, et elle ne pouvait pas dire autre chose que ce que nous, nous avons dit, c'est-à-dire la surface des manèges, le nombre des manèges, les places de parking, les capacités d'intervenants, etc. On a mis en plus une perspective, parce qu'il fallait un château dans la boucle, et on a dit que Lamotte-Chambord était aussi bien que Versailles.

On a donc collectivement fait changer les lignes. J'espère que cela va engager les choses, parce que, derrière, il y a des enjeux financiers considérables et cela coûtera sensiblement moins cher. Derrière, il y a également des enjeux environnementaux considérables, et ce sera beaucoup moins lourd en matière d'impact environnemental, parce qu'on n'a pas à recréer

une structure. Tous ces éléments vont dans le sens d'un choix qui serait pour Lamotte. On continue, bien évidemment, par tous les canaux qui peuvent être utilisés à dire les choses.

Ce que je peux vous dire, c'est que l'action qui a été la nôtre, celle de la Région, parce que j'ai clairement ressenti une unanimité sur ce sujet, a été très appréciée des acteurs locaux, de la Fédération française d'équitation et des gens qui sont attachés à la diversité de notre pays lorsqu'il s'agit de la faire valoir au niveau planétaire.

M. CHASSIER. - Je vous remercie, et pour rassurer aussi nos collègues Écologistes, je précise bien que là, il ne s'agit pas de chevaux-vapeur.

(Échanges croisés)

M. le Président. - J'ai Nicolas FORISSIER qui me demande la parole.

M. FORISSIER. - Un mot pour vous dire que, comme vous l'avez tout à fait évoqué à l'instant, un certain nombre d'élus ont participé ou ont agi ces derniers temps pour défendre le site de Lamotte-Beuvron, notamment les deux parlementaires, je tenais à le dire de façon précise, de la Région, c'est-à-dire Guillaume PELTIER et moi-même, puisque nous sommes montés au créneau à plusieurs reprises, auprès du président de la République et du Premier ministre, en accompagnement, comme vous le savez car je vous ai tenus informés, de l'action qui a été la vôtre et de celle du Conseil régional dans son ensemble. Je tenais à le préciser.

Je tenais aussi à dire qu'au-delà des enjeux que vous avez évoqués à juste titre, y compris financiers, y compris en termes d'image et d'attractivité pour notre région, y compris au regard des capacités d'accueil que représente le centre de Lamotte-Beuvron, que je connais bien, et du travail qui a été celui de la filière tout entière, notamment de la Fédération française d'équitation, au-delà de tout cela, et je pense qu'on a intérêt à insister aussi « politiquement », maintenant, dans la dernière ligne droite des discussions, il y a un enjeu d'aménagement du territoire, de rééquilibrage du territoire.

Si les Jeux Olympiques, ce n'est qu'une affaire de métropole, une affaire qui concerne uniquement la région parisienne et quelques métropoles, je pense que la France et, au fond, l'adhésion populaire à cet enjeu sera insuffisante, amoindrie. Je trouve qu'on a un message à faire valoir nous aussi, qui est positif pour la cause des Jeux Olympiques et qui est aussi de dire que le monde rural, le socle de la France, le cœur de la France peut aussi être un lieu d'accueil qui présente, comme vous l'avez dit, toutes les capacités pour cet accueil. Et c'est un message qui, au-delà de la Région Centre-Val de Loire, est aussi un message politique au sens noble du terme pour l'avenir de notre pays, à savoir qu'on peut avoir une vision plus équilibrée de l'utilisation du territoire, et c'est un bon exemple du travail qu'on fait, les uns et les autres, pour essayer d'y arriver, au-delà de nos différences politiques. Je crois qu'on partage tous, en tout cas, dans cette assemblée régionale le même sentiment.

Je veux vous dire que nous sommes évidemment à vos côtés, que nous agissons de notre côté, et je pense entre autres au travail des parlementaires, vous l'avez dit, et que nous devons, à mon sens, aller très loin dans le message « politique » au sens, encore une fois, très noble du terme – entre nous, je dirais que la politique devrait toujours avoir un sens très noble –, en tout cas sur ce dossier-là, parce que je crois qu'il y a un enjeu majeur pour le pays tout entier.

M. le Président. - Merci beaucoup, Nicolas FORISSIER, de ces convergences. Je crois que Guillaume PELTIER, on ne le voit pas mais on l'entend, souhaite avoir la parole.

M. PELTIER. - Oui, François. Pour prolonger ce que tu as dit et pour répondre à la question de Michel CHASSIER, en complétant ce qu'a dit très justement Nicolas à l'instant, il y a une mobilisation générale de tous les élus de la Région, et c'est une très bonne nouvelle pour faire ouvrir les yeux à ces hauts fonctionnaires qui méprisent le site de Lamotte-Beuvron depuis le début.

Je rappelle qu'ils ont contesté la question financière, mais il a été démontré, depuis, que ce serait beaucoup moins cher que Versailles, et que sur le plan environnemental, c'est désormais acquis. Et le dernier argument qu'ils nous avaient fourni, comme vous le savez, François et

Nicolas, c'était « ah oui, mais c'est moins prestigieux qu'à Versailles ». Et la dernière initiative, c'est...

M. le Président.- On entend mal, Guillaume PELTIER. Est-ce que votre téléphone... Vous avez peut-être bougé.

M. PELTIER.- Non, je n'ai pas bougé. Vous m'entendez ?

M. le Président.- Là, c'est mieux, j'espère que cela va tenir.

M. PELTIER.- Là, vous m'entendez ?

M. le Président.- Là, c'est bien.

M. PELTIER.- C'est le problème de la Sologne. Je fais une parenthèse, depuis 24 heures, les prétendues fréquences 5G sont accordées dans les très grandes métropoles, et, une fois de plus, les territoires ruraux n'ont même pas accès à une couverture numérique digne de ce nom. Bref. C'est un peu la même vision que pour l'histoire des Jeux Olympiques, comme le disait très bien Nicolas.

Ainsi, la dernière initiative, pour que chacun ait les bons arguments – d'ailleurs, je sais, François, que tu as signé cette lettre –, c'est que le président du Conseil départemental de Loir-et-Cher, tous les élus de Loir-et-Cher, le maire de Chambord, le directeur général du site de Chambord ont démontré la volonté de partenariat entre Lamotte-Beuvron et Chambord pour apporter une réponse ultime sur la question de la nature, du prestige du site. Dès lors, on ne pourra même plus nous opposer... En tout cas, j'en suis convaincu et je sais que vous aussi, Chambord vaut au moins Versailles. C'était la première chose.

Deuxième chose, j'en profite pour poser une question qui n'a rien à voir avec l'affirmation précédente. As-tu prévu, François, comme d'autres régions, une stratégie pour aider les collectivités locales à prendre en charge tout ou partie des loyers des commerçants qui souffrent considérablement aujourd'hui ? Tu as vu que beaucoup d'élus de la Région s'étaient beaucoup mobilisés très légitimement sur le sujet. Toi aussi, Nicolas, tu as écrit au Premier ministre. J'ai vu aussi que trois autres régions avaient décidé ce mois-ci d'aider les mairies qui le souhaitent à prendre en charge ces loyers pour soulager nos commerçants.

Est-ce que tu as une idée là-dessus ?

M. le Président.- D'abord, on va prendre le vote sur le rapport, pour être sûr que les choses sont faites, puis on va répondre à la question des commerces.

Sur le rapport lui-même, il n'y a pas d'opposition ?

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

M. le Président.- On était parti de la question de Michel CHASSIER. Sur la question de la convergence sur Chambord, convergence sur l'aspect environnemental, convergence sur l'aspect financier et convergence sur la diversité du visage que ces Jeux porteront, on est en phase et il faut continuer à se mobiliser, et toutes les initiatives sont les bienvenues. Merci pour tout ce qui a été dit qui, vraiment, est la condition nécessaire pour que nous soyons entendus, et nous faisons tout pour qu'elle soit suffisante.

Sur le plan des petits commerces, et c'est embarqué dans le rapport en urgence, la position que nous avons prise et que nous proposons au vote ce matin, c'est d'intervenir pour leur permettre de continuer leur activité avec, pour tous ceux qui le souhaitent, un chèque de 500 euros qui va leur permettre de se mettre en ligne. Il faut savoir qu'il y a aujourd'hui moins de 30 % de nos petits commerces et de nos restaurants qui sont sur le Net. C'est très bien vécu et on a un rythme de demandes qui est extrêmement important. Nous finançons la Chambre de commerce et la Chambre de métiers pour aider à la mise en œuvre de ce travail numérique, qui a un double intérêt. Il va les aider à tenir dans la tempête qu'ils connaissent actuellement avec leur fermeture s'ils parviennent à faire une partie de leurs ventes en ligne. Et cela leur donne, au-delà de la crise, une corde supplémentaire à leur arc à un moment où

ce sont les GAFAs, Amazon et quelques autres qui écrasent le commerce de proximité. Le présentiel est absolument essentiel, mais ceux qui veulent compléter le présentiel par de l'achat en ligne ont la possibilité de le faire.

Il faut savoir également que nous avons réactivé notre Fonds Renaissance, ce qui veut dire que celui-ci va être amélioré avec une durée de remboursement qui est portée de 3 à 5 ans, et avec un différé de remboursement qui est porté de 1 an à 18 mois, de manière à ce que ces petits commerces puissent reprendre leur souffle avant de devoir engager, sur une phase plus longue donc plus lissée, les remboursements.

Par ailleurs, il y a la mobilisation du fonds de solidarité national qui continue à vivre et dans lequel, vous vous en souveniez, la région avait engagé 16 millions d'euros – 16,1 millions d'euros, de mémoire.

On est donc complètement en phase, et ce que j'observe, car je suis cela comme le lait sur le feu, c'est que les dispositifs que nous mettons en place, notamment le soutien à la numérisation et le chèque, cela fait l'objet d'une très forte mobilisation de la part des commerçants. Et c'est complémentaire, bien évidemment, à des actions qui sont portées par ailleurs.

D'ailleurs, ce que j'ai souhaité avec l'Agence économique de la Région, c'est qu'au moment où on met en place le soutien à la vente numérique, on ne le fasse pas contre les structures existantes, et c'est pourquoi on a créé un portail, vous l'avez vu, local d'abord. Ce portail, ce n'est pas le portail de la Région en tant qu'entité administrative, mais un portail qui fédère et qui rassemble toutes les initiatives existantes, celles des Unions locales, celles des chambres, celles de certains secteurs, qui agrègent les démarches plus individuelles de certains commerces, qui agrègent le petit commerce, le petit artisanat, la restauration et les circuits courts, les producteurs et les consommateurs, qui fédèrent l'ensemble de manière à donner plus de force et plus de visibilité à chacun des éléments, et cela se développe bien dans la période.

M. FORISSIER. - Monsieur le Président, Nicolas FORISSIER à nouveau sur ce sujet, je reviens quand même sur la question que posait Guillaume PELTIER tout à l'heure.

En effet, il y a ce que fait la Région à la fois en simplifiant et en amplifiant les premières mesures qui avaient été prises à l'occasion du premier confinement, et il y a ce que vous faites en accompagnement, et j'y souscris tout à fait, des installations de systèmes de vente en ligne ou au moins de galeries Internet pour les commerces indépendants. Je pense d'ailleurs que c'est quelque chose qu'on aurait dû développer beaucoup plus tôt, en anticipant. J'avais essayé de le faire dans ma ville, et on voit que, culturellement, beaucoup de nos commerçants n'étaient pas prêts, en particulier dans les petites villes, à faire ce genre de chose. Nous aurions donc dû faire, à mon avis, un travail en anticipation sans même d'ailleurs connaître l'occurrence de la pandémie et des deux confinements, parce que, de toute façon, le commerce indépendant aujourd'hui ne s'en sortira que s'il est capable d'avoir une partie de ses ventes en ligne, y compris sur son marché local, car c'est tout à fait possible. Bref, cette mesure va dans le bon sens, j'observe d'ailleurs que 500 euros viennent s'ajouter à l'aide de l'État et donc qu'on doit, grâce à cela, couvrir les coûts de création d'un site Internet pour un commerçant indépendant, à mon avis, en tout cas sur le coût de base, à 80 ou 90 %.

Mais la question que je veux vous poser, c'est celle des loyers, car le vrai sujet pour les commerçants aujourd'hui, indépendants, c'est la question de leur loyer. Vous avez des commerçants qui sont dans des galeries commerçantes, qui sont dans des ensembles immobiliers importants, notamment dans nos principales villes dans la Région, et qui, souvent, sont locataires d'une foncière ou d'une grosse société, laquelle peut être plus facilement incitée, notamment par le gouvernement, à reporter les loyers, à les étaler, voire à les supprimer avec le système du crédit d'impôt. Mais ce système du crédit d'impôt mis en place par le gouvernement n'est, par contre, pas du tout efficace, en tout cas c'est l'expérience que j'en ai, quand il s'agit d'un commerçant indépendant qui loue son commerce à un ancien commerçant. Pourquoi ? Parce que pour cet ancien commerçant, le loyer constitue une bonne partie de sa retraite. Ainsi, même si on lui propose 30 % de crédit d'impôt l'année prochaine, cela ne va pas l'arranger beaucoup si c'est 1 mois, 2 mois, 3 mois. D'ailleurs, on l'a bien vu à l'occasion du premier confinement, très peu ont été en mesure de reporter ou même d'annuler les loyers de leurs locataires actuels commerçants, parce que c'est leur retraite. Ils sont

propriétaires d'un ou deux commerces et ils en vivent. Je crois qu'il faut bien avoir cela en tête, quand on est commerçant, on a une petite retraite de commerçant et on la complète, parce qu'on a pu vendre et placer l'argent de son fonds de commerce, mais aussi parce qu'on a gardé les locaux qui sont souvent dans la famille depuis longtemps et qu'on les loue à son successeur. C'est un élément important de la retraite du commerçant.

Je voudrais vous dire que, dans ce contexte très concret et qu'on rencontre beaucoup dans nos petites villes de toute la Région, il y a un geste à faire sur la question des loyers. On en a parlé avec Guillaume PELTIER hier, nous avons par exemple la Région des Hauts-de-France, Xavier BERTRAND, qui va prendre en charge les loyers, en lien avec les mairies, pour connaître les situations, au moins pour le mois d'octobre et le mois de novembre, voire pour le mois de décembre. Et Valérie PÉCRESSÉ en Région Île-de-France est en train d'engager le même type de mesure.

Est-ce qu'on ne peut pas, de façon fine, et là, de façon vraiment très décisive pour les commerçants indépendants de notre Région, prendre en charge tout ou partie de leurs loyers sur 1 mois, 2 mois, de façon à vraiment résoudre ce problème ? Sinon, il ne sera résolu que très partiellement, car, franchement, quand vous êtes commerçant à la retraite, que vous avez gardé votre local, vous le louez parce que ce loyer, c'est votre retraite ou une bonne partie de votre retraite, évidemment, vous n'allez pas l'abandonner.

Voilà, je pose la question très concrètement et je pense que le Conseil régional serait vraiment bienvenu de faire un geste là-dessus. Ce serait très concret et peut-être beaucoup plus parlant que les dispositifs que, souvent, nos concitoyens, dans la Région, ont du mal à connaître et dont ils n'ont pas forcément tous vu la réalité concrète. Alors que le loyer, c'est hyperconcret.

M. le Président.- Merci. Sur ce sujet...

M. FORISSIER.- Mais j'aimerais bien que vous me répondiez, Monsieur le Président.

M. le Président.- Bien sûr, je vous répondrai. J'ai Jeanne BEAULIER et Marc GRICOURT.

Mme BEAULIER.- J'ai une question connexe. Est-ce que vous avez un retour sur les soucis des artisans et commerçants non essentiels ?

M. le Président.- Je n'ai pas entendu le début, Madame BEAULIER.

Mme BEAULIER.- Avez-vous des retours sur les soucis des commerçants et artisans non essentiels en Région Centre actuellement ? J'ai une amie en Gironde qui m'a parlé de très nombreux suicides.

M. le Président.- D'accord. Je vais prendre l'intervention de Monsieur GRICOURT.

M. GRICOURT.- Monsieur le Président, chers collègues, j'ai mis un commentaire dans le tchat. Notre collègue Nicolas FORISSIER a raison, mais, à Blois, nous avons regardé de très près la réalité des loyers, depuis d'ailleurs quelque temps dans le cadre du projet d'extension du centre-ville commerçant avec le promoteur qui va réaliser ce projet dit Carré Saint-Vincent, et on a eu aussi le constat, ces dernières années, d'une forte inflation des loyers, mettant en difficulté, avant la crise, des commerçants indépendants.

C'est donc aussi, je crois, une question de responsabilité de tous. On a quelques propriétaires qui ont consenti des abattements de loyer, parce que la réalité, c'est, certes, une ressource de retraite pour d'anciens commerçants, mais d'anciens commerçants qui ont aussi, on les connaît bien, d'autres investissements immobiliers qu'ils ont réalisés, ce qui est d'ailleurs tout à fait compréhensible, et qui pourraient consentir sur une courte période quelques efforts. Certains l'ont fait, mais ils sont malheureusement trop peu nombreux.

Et on a aussi des locaux commerciaux qui sont la propriété, qui ont été acquis ces dernières années par des groupes financiers. J'étais en contact hier encore avec un groupe de placements financiers parisien qui a trois locaux commerciaux à Blois, dont les loyers, comme par hasard, sont parmi les plus élevés, au-dessus de la moyenne du mètre carré locatif annuel, et qui, sous la pression, puisqu'il a un locataire et, ce n'est pas rien, une chaîne internationale

qui a fermé le mois dernier, a donc consenti un abattement qui n'est pas négligeable, de 2 000 euros par mois, sur son local pour un repreneur.

Je crois aussi qu'il faut, dans cette période, solliciter tout le monde. On n'agit pas forcément sur les loyers, comme le disait le Président, on agit aussi à travers beaucoup d'accompagnements sur d'autres dispositifs qui accompagnent les mesures nationales également à destination de nos commerçants et artisans.

M. le Président.- Ok. Sur ce sujet, le problème des loyers est un véritable problème. Aujourd'hui, lorsque des communes ou des intercommunalités ont été conduites à se rendre propriétaires de commerces pour les louer, on a une bien meilleure résistance et résilience des commerces. Cela veut dire quoi ? Cela veut dire concrètement qu'en effet, ce modèle économique, que je ne juge pas parce que pour un ancien commerçant, louer son bien est une manière de protéger sa retraite, conduit à avoir des loyers qui sont devenus inaccessibles dans le cadre du modèle économique qui prévaut pour le commerce de proximité aujourd'hui. On a donc un vrai sujet. Et accompagner ce modèle est un sujet, car cela ne permet pas au commerce de proximité de vivre aujourd'hui et de se développer.

Et cette réalité est exacerbée, comme le dit Nicolas FORISSIER, au moment de la crise, parce que là, on a la crise du commerçant mais aussi la crise du propriétaire, du fait qu'il ne peut plus percevoir ses loyers. Moi, je plaide globalement, et nous le faisons dans l'accompagnement de la Région dans le cadre des opérations « Cœur de Ville » et, demain, « Petites Villes de demain », pour qu'on mobilise nos outils afin qu'on trouve un modèle de propriété du foncier commercial qui soit compatible, ce qui signifie aussi que les commerçants sont légitimes à s'interroger et à demander un autre modèle que celui qui est gagé. C'est exactement la même chose que les professionnels de santé qui, il y a trente ans, vendaient leur clientèle alors qu'aujourd'hui, non seulement on ne vend pas sa clientèle mais, en plus, qu'on ne trouve personne pour la reprendre. Là, quand la retraite est calculée sur un loyer qui apparaît excessif au regard des conditions économiques du commerce aujourd'hui, on a une crise du commerce et une crise du propriétaire, ce qui est un vrai sujet.

De ce fait, je propose que nous soyons centralement sur notre cœur de métier, qui est l'aide aux petits commerces aujourd'hui. Et pour assurer l'aide aux petits commerces, leur donner en effet les moyens de se développer pendant la crise, d'être plus forts en sortie de crise me paraît essentiel. Je réinsiste sur le fait que, dans ce domaine comme dans le domaine de l'agriculture, comme dans le domaine de l'entreprise, nous avons pris des initiatives pour soutenir les petits commerçants, les artisans, les agriculteurs, notamment sur le Loir-et-Cher, puisqu'on en parlait tout à l'heure, avec un modèle qui a fait ses preuves et qui est maintenant repris nationalement. C'est un modèle dans lequel d'anciens chefs d'entreprise accompagnent un responsable en grande difficulté, et la Région finance. Cela me paraît aujourd'hui essentiel.

Cependant, pour un nombre de petits commerces qui est de l'ordre – l'estimation que je donne sera à vérifier – de 20 000 à l'échelle de la Région, être capable trois fois de suite de mettre 1 000 euros sur la table pour payer les loyers en période de crise, cela fait 60 millions d'euros, ce qui est très sensiblement hors de portée de notre budget alors que, pourtant, ce budget, vous l'avez vu, on l'a très fortement orienté vers le soutien à l'économie et aux acteurs économiques. Aujourd'hui, on est vraiment très, très mobilisés en direction de ces petits commerces, de ces artisans, etc., mais il faut choisir un levier d'intervention qui, à la fois soit efficace dans le moment présent et qui permette à ces petits commerces d'être demain attractifs et rayonnants face aux grandes surfaces qui leur ont quand même « taillé des croupières » dans la dernière période et désormais face à la vente de type Amazon qui constitue une concurrence très violente pour eux.

M. FORISSIER.- Monsieur le Président, deux questions. Si je comprends bien, en fait, vous n'envisagez pas de prendre des mesures, y compris sur une partie de la cible que vous évoquez, les fameux 20 000 commerçants.

Je voudrais faire une remarque en réponse à ce que disait Marc tout à l'heure. Je comprends bien sûr ce qu'il dit sur les foncières et les propriétaires importants que, souvent, on retrouve dans les grandes villes de notre Région, dans les villes les plus importantes comme Orléans, Blois, Tours et peut-être dans des villes comme Châteauroux, Romorantin ou Bourges, mais dans les petites villes, la plupart du temps... Certes, je souscris à ce que vous dites sur la

nécessité de travailler à une restructuration du foncier commercial dans les centres-bourgs des petites villes, mais, pour l'instant, on n'y est pas et c'est du travail de restructuration qui suppose beaucoup d'investissements sur le moyen et le long terme. L'État, d'ailleurs, s'y met aussi et on a intérêt à développer ce genre de politique.

Ainsi, à ce jour, le problème n'est pas résolu et, encore une fois, pour l'instant, vous avez de nombreux petits commerçants qui sont dépendants d'anciens petits commerçants pour lesquels, encore une fois et vous l'avez vous-même reconnu, la retraite repose très largement sur le loyer qu'ils tirent. Et ils font d'ailleurs la même chose que ce que faisaient leurs parents, voire leurs grands-parents. Peut-être que le modèle économique a changé, mais, en tout cas, il est toujours en vigueur aujourd'hui. A court terme, comment fait-on pour aider, à la fois ces petits propriétaires, comme vous dites, qui ont besoin de cela pour leur retraite, et les commerçants indépendants qui leur louent leur local ?

Alors, peut-être ne faut-il pas parler de trois mois, mais une aide, ne serait-ce qu'un mois, d'une partie de ces commerces, peut-être en faisant un travail ciblé en relation avec les maires, en essayant de mettre en place des critères qui permettent de faire un choix et de répondre à ceux qui sont le plus dans la détresse, je crois qu'on pourrait le faire.

M. le Président.- Nicolas FORISSIER, si nous ne faisons pas aujourd'hui ce que nous faisons pour les petits commerces, ils vont mourir, ces petits commerces, et, demain, leurs propriétaires auront un bien qui n'aura plus aucune valeur. D'où, aujourd'hui, la priorité qui est de leur permettre de sortir vivants de cette crise, debout, en énergie avec de nouvelles perspectives de concurrence, dans un monde extrêmement agressif. C'est ce à quoi nous nous employons avec beaucoup d'énergie.

M. FORISSIER.- On est d'accord.

M. le Président.- Je crois qu'il est essentiel de choisir les outils qui leur permettent de construire un nouveau modèle économique pour l'avenir. Ce nouveau modèle économique n'est pas de mettre comme élément central ou exclusif le maintien de loyers qui, pour eux, de toute façon, vont apparaître comme des loyers à un niveau excessif, même si ces loyers, du point de vue des propriétaires et de leur retraite, peuvent paraître fondés. Moi, je choisis de les maintenir debout, de les aider pour qu'ils soient demain en ordre de marche et pour que les propriétaires puissent continuer à toucher leur loyer.

M. FORISSIER.- On est d'accord sur l'objectif, Monsieur le Président, mais l'un des outils les plus pratiques pour le faire, au moins à court terme, au moins sur un mois, serait de les aider, du moins pour un certain nombre d'entre eux, par une prise en charge de leur loyer, parce que c'est leur principale charge, et cette charge-là, elle n'est pas reportée, elle n'est pas financée par l'État ou la Région actuellement.

Franchement, d'autres Régions le font et je pense que nous serions très efficaces si nous le faisons. C'est en tout cas la proposition qu'avec Guillaume PELTIER nous faisons.

M. le Président.- J'ai bien entendu, mais quand vous apportez une aide à la numérisation et que le temps mort, mort parfois au sens violent du terme parce que les gens se désespèrent... Quand le temps mort, parce que le commerce est fermé, est consacré à cela, les 500 euros aident globalement le commerce à tenir debout et le commerçant à vivre.

M. FORISSIER.- On est d'accord là-dessus, il n'y a pas de problème.

M. le Président.- J'ai Michel CHASSIER qui demande la parole.

M. CHASSIER.- Oui, un petit commentaire. Effectivement, je comprends tout à fait la position de Nicolas FORISSIER et le caractère crucial de ce soutien dans la période que nous traversons, mais, en même temps, je comprends aussi la réponse de François BONNEAU, car c'est hors des moyens de la Région d'apporter une aide conséquente sur le sujet.

Dans toutes les mesures, et on en reparlera tout à l'heure avec le rapport d'urgence, nous répondons à la situation de crise du Covid mais nous répondons surtout, nous essayons de répondre surtout aux incohérences de l'État, car la première mesure à prendre pour sauver

les petits commerces dits non essentiels, c'était de ne pas les fermer. Il y a quelques maires qui ont eu le courage de prendre des arrêtés, d'essayer de s'y opposer, et c'est peut-être dommage aussi que les régions n'aient pas appuyé dans ce sens, n'aient pas soutenu le maintien de l'ouverture de ces petits commerces, parce que c'est la seule chose qui pouvait leur permettre de tenir.

Toutes les aides que nous apportons, c'est bien, c'est un palliatif, mais, pour beaucoup, cela restera insuffisant. Le problème, comme le disait un journal allemand cette semaine, c'est que nous vivons en France dans un « Absurdistan » autoritaire, et nous essayons effectivement d'en réparer les conséquences, mais avec les moyens limités dont nous disposons.

M. le Président.- J'ai trois demandes de prise de parole.

Harold HUWART.

M. HUWART.- Oui, je voudrais signaler qu'il y a un élément qui n'a pas été évoqué. S'agissant du soutien aux commerces, on ne peut vraiment, comme l'a dit Nicolas FORISSIER, toucher les bons loyers qui correspondent à des situations où il y a vraiment, en milieu rural, un commerçant qui a loué à un ancien commerçant et pas à une foncière. Tout ce niveau de précision, de capillarité, on ne peut l'avoir que dans le rapport avec les élus locaux, les municipalités. C'est ce qu'a fait Xavier BERTRAND et c'est ce sur quoi travaillent d'autres régions. Nous, le choix qu'on a fait, c'est aussi de travailler... Cela fait aussi partie des critères qui ont justifié le rapport d'urgence et la modification du rapport Renaissance.

Quand, dans une séance, on attribue des aides Renaissance, dans un tiers des cas, c'est à chaque fois la prise en compte du loyer qui fait partie des critères de trésorerie, qui débloque et qui justifie le montant de l'aide Renaissance. Et si vous le dupliquez, puisqu'on a fait 500 à 600 dossiers Renaissance jusqu'ici et qu'on a fait et autorisé aussi 5 000 à 6 000 dossiers par des intercommunalités en dessous de 5 000 euros, donc pour des plus petits montants, à chaque fois, le loyer est le principal motif qui justifie cela.

Le deuxième point, c'est qu'on a une cohérence globale, c'est exactement ce qu'a dit François. Je pense que la Région doit investir et concentrer ses moyens pour permettre aux commerçants d'avoir de l'activité. On a une doctrine qui est aussi celle des régions, qui est aussi celle de Xavier BERTRAND ou de Valérie PÉCRESSE, qui est qu'à la fin, les aides financières ne suffiront pas et que ce dont les commerçants ont besoin, c'est d'activité, de pouvoir vendre, de pouvoir revenir sur leur trésorerie, écouler les stocks qu'ils ont accumulés et qui sont parfois considérables compte tenu de la période de Noël, et c'est pour cela que la numérisation et tout ce qui est frais d'investissement dans le Fonds Renaissance, c'est important.

Il faut qu'on puisse regarder dans l'Indre ou ailleurs comment cela se joue chez vous, mais c'est quand même la base des discussions de chaque comité Renaissance tous les quinze jours dans chaque département.

M. le Président.- Merci.

Pierre-Alain ROIRON.

M. ROIRON.- Je voulais évoquer ce que vient de dire Harold HUWART sur le fait que le Fonds Renaissance, c'est aussi pour aider au quotidien les commerçants, les aider à payer leurs loyers, et, on le voit bien, moi aussi je suis aussi maire d'une commune où, comme l'a dit Nicolas FORISSIER tout à l'heure, d'anciens commerçants louent aux nouveaux commerçants qui, souvent, arrivent à un moment à vendre. Après, il faut aussi que le secteur bancaire fasse complètement son travail, ce qui est souvent le cas mais pas toujours et pas dans toutes les banques, il faut aussi être capable de le dire, parce que c'est aussi ce que l'on voit régulièrement dans son bureau lorsqu'on est maire.

Je pense aussi qu'il faut les aider à se développer, et le travail qui est fait par la Région, et ce qui a été lancé sur les différents sites me semble être une bonne chose. Il y a aussi des mesures qui auraient pu être prises par le gouvernement et qui sont en partie prises,

notamment sur tout ce qui a trait aux taxes ou aux reports de charges qui pourraient être annulés pour certains.

Il y a d'un côté la Région qui aide, de l'autre l'État qui est face à des choix, mais c'est vrai que ce deuxième confinement, pour un certain nombre de commerces, au moment de Noël pose un vrai problème, celui de leur pérennité. Aujourd'hui, ce qu'il faut, c'est les aider sur le moment mais aussi les aider pour qu'ils puissent continuer à vivre dans les mois et les années qui viennent.

Ainsi, le Fonds Renaissance et ce que mettent en place un certain nombre de communautés de communes et d'agglomérations sont aussi une réponse adéquate, me semble-t-il.

M. le Président.- Merci, Pierre-Alain.

Philippe FOURNIÉ.

M. FOURNIÉ Philippe.- Bonjour à toutes et à tous. Je ne reviendrai pas sur le Fonds Renaissance, mais je souhaite dire que l'essentiel des dossiers du Fonds Renaissance, ce sont des commerçants et des restaurateurs, et notamment pour des problèmes de loyers. Mais il faut aussi regarder ce qu'il se passe sur les territoires, car il y a certains territoires qui, aujourd'hui, prennent ce sujet à bras-le-corps, avec notre aval. Ainsi, hier soir ou avant-hier soir, l'agglomération de Bourges a pris la décision de relancer son dispositif d'aide aux petits commerces et artisans, qui est une aide de 1 500 euros. L'agglomération de Bourges - je parle sous le contrôle d'Agnès SINSOULIER - n'est pas uniquement une agglomération urbaine, il y a aussi beaucoup de petits villages et de villes moyennes dans ses environs.

Les intercommunalités, dans le cadre de leurs moyens, peuvent donc aussi faire cet effort. Cet effort avait été consenti lors du premier confinement par l'ancienne majorité, et il va être reconduit dans le cadre de ce deuxième confinement pour aider directement et véritablement les commerces et les artisans de nos territoires.

M. le Président.- Merci à Philippe FOURNIÉ.

J'ai Michelle RIVET, dernière oratrice inscrite dans cet échange.

Michelle ?

Mme de CRÉMIERS.- C'est Christelle de CRÉMIERS qui a demandé la parole.

Mme RIVET.- Oui, voilà, je voulais dire que Christelle voulait la parole. Mais je rappelle quand même que la question de fond, c'est l'implantation en périphérie de nos villes des grandes surfaces, lesquelles ont dévitalisé nos centres-bourgs. C'est une question de fond qui est à résoudre.

Je passe la parole à Christelle, si vous le permettez.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Christelle de CRÉMIERS.

Mme de CRÉMIERS.- Oui, Président, puisqu'on est sur un sujet de fond, ce sujet de fond, il a commencé par une décision de fermeture du petit commerce qui, par définition, peut concentrer moins de clients en même temps que les grandes surfaces. Déjà, il y a cette décision qui a été prise. Nous sommes maintenant dans une situation qui a commencé il y a plus de cinquante ans, avec la favorisation systématique de l'implantation des grandes surfaces. Et, aujourd'hui, il a fallu une très forte manifestation pour qu'elles ne continuent pas à vendre des produits dits non essentiels. Il a fallu, derrière, que le petit commerce se manifeste.

Oui, la Région est dans son cœur de métier en soutenant le petit commerce ; elle le faisait avant la crise, elle le fait pendant la prise et elle le fera après, mais il ne faut pas oublier que les élus territoriaux ont laissé s'implanter des grandes surfaces avec une densité qui est

aujourd'hui totalement disproportionnée par rapport aux besoins et sur des considérations de développement économique qui ne correspondent pas à celui du dynamisme du commerce.

Je trouve qu'utiliser l'argent public, maintenant, pour compenser ces situations en ciblant notamment les loyers et pour rattraper, quelque part, une situation qui est devenue anormale, et dans le rapport de l'équilibre économique entre grands distributeurs et petits commerces, ce n'est pas la bonne solution. La solution, c'est d'impulser résolument, à l'occasion de cette crise aussi rude, un véritable changement économique pour rééquilibrer enfin la situation en faveur du petit commerce. C'est donc une solution globale qui doit être apportée, et pas une rustine.

M. le Président.- D'accord. Je prends rarement des comparaisons avec les autres régions, car elles peuvent nous amener à des lectures très partielles. Toutefois, la réflexion à laquelle Nicolas FORISSIER a fait allusion s'agissant des Hauts-de-France, elle n'est pas bouclée aujourd'hui. Elle n'est pas bouclée au sens qu'il y a une claire conscience, comme chez nous, qu'une intervention sur 1, 2 ou 3 mois de loyers pour ces petits commerçants engagerait un niveau considérable des finances d'une région. Dans ce qui est à l'étude et qui est évoqué, la question est posée de savoir si ce ne serait pas plutôt 50 % du loyer, s'il ne faudrait pas instaurer un plafond qui pourrait s'élever à 500 euros, etc. 500 euros, c'est la mesure que nous avons prise, comme je le rappelais tout à l'heure, pour l'aide à la numérisation.

On est confronté à des ordres de grandeur, à des réalités qui dépassent les capacités d'intervention directe. Dans le choix du « bounty » pour aider ces commerçants, pour leur permettre d'être debout et de continuer à payer leur loyer au-delà de la crise... On sait que dans les villes auxquelles on a fait référence – Nicolas FORISSIER, l'ancien maire de La Châtre le sait très bien –, ce n'est pas facile de maintenir les commerces et de ne pas avoir de vacance au niveau de ces commerces. C'est un vrai sujet, y compris pour les propriétaires de ces lieux, car, au bout de deux ans, cela n'a aucune valeur, cela n'a que la valeur des travaux qu'il faut y faire pour les transformer en autre chose, et quand c'est possible.

Nous, nous faisons en sorte qu'ils soient debout. Il n'y a pas de solution magique dans cette affaire qui serait de payer les loyers, etc., ou d'utiliser d'autres leviers. Il nous faut être très attentifs à la manière dont ils sont soutenus par les chambres qui ont cette responsabilité. Nous les accompagnons, comme l'ont dit tout à l'heure Pierre-Alain et Philippe, en travaillant en commun avec les communes, avec les intercommunalités qui prennent des responsabilités. J'ai vu qu'hier, à Orléans, le sujet de l'intervention directe avait été à nouveau posé et qu'ils vont finalement choisir d'intervenir à travers l'intercommunalité, c'est-à-dire la politique métropolitaine. Il faut que nous soyons en complémentarité, mais je pense que l'outil que nous avons choisi est un outil assez juste, car, pour dire les choses, il apporte du cash – 500 euros, c'est 500 euros dans la caisse –, il apporte du cash dans la situation présente qui est particulièrement angoissante et il permet de tracer des caps pour qu'ils soient plus forts à la sortie.

C'est le choix que nous faisons et j'entends que c'est compliqué aussi pour d'anciens commerçants dont la retraite est pour partie assurée par ces loyers, dans un modèle, qui certains l'ont dit, doit nous préoccuper. Je crois que notre société a besoin, si elle veut être solidaire de ses petits commerçants de proximité dont nous avons besoin, car il n'y aura pas de petits commerces sans petits commerçants... Nous devons nous poser cette question comme nous nous posons aussi la question pour les agriculteurs confrontés à l'industrialisation à marche forcée de leurs exploitations. Si notre société veut une ruralité avec des paysans, veut des quartiers, des villages et des petites villes avec des commerçants, on doit penser un autre modèle, sans quoi, très vite, à la fois la vente en ligne mondialisée et la très grande surface emporteront la totalité de ce qui fait l'âme de nos villes, mais aussi l'âme de nos vies, parce que, on le voit dans cette période, les échanges que permettent les petits commerces, et pas seulement les librairies même si la librairie est très importante dans cette période, ce sont des choses, je crois, auxquelles nous tenons communément.

Merci d'avoir entrepris cet échange.

Mme SINSOULIER-BIGOT.- Président, Michèle BONTHOUX, entre-temps, a dû partir à sa réunion en préfecture. Du coup, on s'est calé et je reprends la suite. Au petit trot, nous étions partis de Lamotte-Beuvron pour arriver au grand galop aux commerces.

Est-ce que les votes ont été pris pour le dernier rapport ? Je pense que c'est le 25.02.

M. le Président.- Oui, ils ont été pris. Après, on a engagé le débat suite à l'interpellation de Nicolas FORISSIER tout à l'heure. J'avais pris le vote.

Mme SINSOULIER-BIGOT.- Le 25.02, c'est donc fait.

M. le Président.- Oui, c'est fait.

Rapport 20.09.35.86 - Direction Europe et International

Développer la coopération décentralisée - Solidarité internationale et citoyenneté

A/ Aide humanitaire d'urgence et de post-urgence - Fonds solidarité sida Afrique

B/ Appui aux projets européens et internationaux - Territoires citoyens et solidaires

- **Axe 1 - Attribution de 3 subventions**

- **Axe 2 - Attribution de 8 subventions**

- **Axe 3 - Attribution de 1 subvention**

C/ Annulation d'un projet

Mme SINSOULIER-BIGOT.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable sur ce rapport, avec un vote contre du groupe Rassemblement national.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec un vote contre du groupe Rassemblement national)

Rapport 20.09.35.87 - Direction Europe et International

Développer la coopération décentralisée - Mise en œuvre des accords de coopération décentralisée

A/ Modification de la délibération n° 20.04.35.88 du 15 mai 2020 - Subvention attribuée à l'association Enfance et Pluriel ITEP Saint-Antoine

B/ Modification de la délibération n° 19.10.35.62 du 15 novembre 2019 - Subvention attribuée au lycée professionnel Val de Cher

C/ Attribution de 4 subventions (Théâtre de l'Imprévu, Afrique Verte International, GRDR, Eau Laos Solidarité)

Mme SINSOULIER-BIGOT.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable sur ce rapport, avec une abstention du groupe Rassemblement national sur les modifications de délibération concernant l'attribution d'une subvention à l'association Enfance et Pluriel ITEP Saint-Antoine et au lycée professionnel Val de Cher, et vote contre les subventions attribuées aux associations Afrique Verte International, Eau Laos Solidarité et GRDR.

M. le Président.- Le vote est unanime ?

Mme SINSOULIER-BIGOT.- Avec des abstentions.

M. le Président.- Oui, pardon. Il n'y a pas de vote contre. C'est ce que je voulais dire.

Mme SINSOULIER-BIGOT.- Voilà.

M. le Président.- Les abstentions telles qu'énoncées et, c'est positif par ailleurs. D'accord ?

M. CHASSIER.- Oui.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une abstention du groupe Rassemblement national sur les modifications de délibération concernant l'attribution d'une subvention à l'association Enfance et Pluriel ITEP Saint-Antoine et au lycée professionnel Val de Cher)

M. le Président.- On passe aux rapports, avec Pierre-Alain ROIRON, de la Commission « Finances, Fonds européens, Personnel et Fonctionnement de l'administration ».

Pierre-Alain ROIRON, tu as la parole.

Rapport 20.09.01.104 - Direction générale en charge de l'Accompagnement des Ressources humaines
Approbation de la convention de mise à disposition de personnel à l'association Dev'Up

M. ROIRON.- Unanimité de la Commission.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 20.09.01.107 - Direction générale en charge de l'Accompagnement des Ressources humaines
Approbation de la convention de mise à disposition de personnel au GIP PRO SANTÉ CENTRE-VAL DE LOIRE

M. ROIRON.- Unanimité de la Commission.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 20.09.01.105 - Direction des Systèmes d'information
Abondement d'affectation de l'autorisation de programme pour « POSI Évolution des outils logiciels secteur Transport »
Direction des Moyens généraux
Abondement d'affectation de l'autorisation de programme pour « Études et travaux de bâtiment »
Direction Prévention, Santé et Environnement du travail
Affectation d'autorisation d'engagement pour « Équipements de protections individuelles »

M. ROIRON.- Unanimité de la Commission.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 20.09.27.100 - Direction de la Transformation numérique et citoyenne
Appel à initiatives « Printemps confiné, automne citoyen » Région Centre-Val de Loire : attribution de subventions - 2^e session

M. ROIRON.- En raison de la crise sanitaire, sur les 16 rencontres prévues, seules 9 ont pu avoir lieu. Le montant de la subvention est donc de 16 700 euros au lieu des 22 750 euros initialement prévus.

Vote contre du groupe Rassemblement national et abstention du groupe Union de la Droite et du Centre.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec un vote contre du groupe Rassemblement national et une abstention du groupe Union de la Droite et du Centre)

Rapport 20.09.27.101 - Direction de la Transformation numérique et citoyenne
Vie Citoyenne
Approbation de la convention de subvention 2020 entre la Région Centre-Val de Loire et l'observatoire des inégalités et attribution d'une subvention
Approbation de la convention de subvention 2020 entre la Région Centre-Val de Loire et le Collectif H/F et attribution d'une subvention
Approbation de la convention de subvention 2020 entre la Région Centre-Val de Loire et la Fédération des centres sociaux Région Centre-Val de Loire et attribution d'une subvention
Attribution d'une subvention à l'association Les Invizibles

M. ROIRON.- La Commission a émis un avis favorable. Abstention du groupe Union de la Droite et du Centre et vote contre du groupe Rassemblement national.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec un vote contre du groupe Rassemblement national et une abstention du groupe Union de la Droite et du Centre)

Rapport 20.09.34.12 - Direction Europe et International

PO FEDER FSE Centre-Val de Loire 2014-2020

Mise en œuvre de l'Axe urbain - Prorogation de la convention de délégation de tâches entre la Région autorité de gestion et les autorités urbaines

M. ROIRON.- Unanimité de la Commission, Monsieur le Président.

M. le Président.- Même vote ?

M. le Président.- Monsieur CHASSIER demande la parole.

M. CHASSIER.- Même vote, mais c'est simplement pour faire un constat. Dans ce rapport, il est question de l'objectif n° 4, transition vers une économie bas carbone, à destination des bailleurs sociaux particulièrement dans les quartiers « politique de la ville », et on constate que sur une enveloppe d'un peu plus de 6 800 000 euros, seuls 2 620 000 euros, à savoir 38 %, sont programmés, c'est-à-dire pas réalisés, alors qu'on arrive à la fin de 2020.

On demande une prorogation jusqu'au 31 décembre 2025, et, évidemment, on ne peut pas voter contre, sinon on perdrait les crédits, mais on ne peut que constater la lourdeur de ce dispositif et le peu de réactivité des bailleurs sociaux. Il y a sans doute différentes raisons, les bailleurs sociaux ont peut-être aussi des problèmes pour apporter leur part de financement, mais ils ont du mal à suivre le dispositif, et on a un retard qui est très important.

M. le Président.- Merci de cette intervention, et le vote tel qu'il s'est exprimé.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 20.09.34.17 - Direction Europe et International

Avenants « Fin de programmation 2014-2020 » aux conventions de paiement Convention assistance technique forfaitaire

M. ROIRON.- Unanimité de la Commission.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 20.09.34.18 - Direction Europe et International - Direction de l'Agriculture et de la Forêt

FEADER - Mesures agro-environnementales climatiques

Appel à projets pour l'ouverture des territoires à la souscription de MAEC en 2021

M. ROIRON.- Les membres de la Commission ont donné un avis favorable à l'unanimité. La Commission « Développement économique, Économie sociale et solidaire, Agriculture, Transfert de technologie » ont émis un avis également favorable, Monsieur le Président.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 20.09.34.19 - Direction Europe et International - Direction de l'Agriculture et de la Forêt

FEADER - Appel à projets 2021

Formation / transfert de connaissances (TO 11 et 12)

Partenariat européen pour l'innovation PEI (TO 161)

M. ROIRON.- Unanimité de la Commission. De même, la Commission « Développement économique » a donné un avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 20.09.34.56 - Direction Europe et International
Programme communautaire européen
PO FEDER/FSE Centre-Val de Loire 2014-2020
Axe 4, « la transition vers une économie à faible teneur en carbone »
Prolongation de la durée du Service d'intérêt économique général pour le dispositif
d'animation et d'accompagnement des Espaces Info Energie

M. ROIRON.- Unanimité de la Commission et unanimité, de même, de la Commission Transports et Intermodalité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 20.09.34.106 - Direction Europe et International
Contrat de Plan État-Région 2015-2020
Approbation de l'avenant n° 6

M. ROIRON.- Unanimité de la Commission, Monsieur le Président.

M. FORISSIER.- Monsieur le Président, je profite de tous ces dossiers et rapports européens pour réitérer une question. D'ailleurs, Marc GRICOURT lui-même, lors de la dernière commission, l'avait devancée. En effet, il avait rappelé à nos services, avant que je n'aie eu le temps de le faire et c'était très bien, que nous sommes dans l'attente d'un bilan extrêmement fin, précis sur l'utilisation des fonds européens, sous la direction de la Région.

Cela fait plusieurs fois qu'on le demande. Je sais bien qu'on nous donne des grands chiffres, des tableaux un peu généraux, mais, ce qui est important, c'est de savoir comment, dans le détail, les choses se passent, avec des analyses. Et, je le rappelle, parce que c'est un sujet qui mérite d'être clarifié, il faudrait une comparaison avec les autres régions, un *benchmark*. Parce que quand on nous dit « on est très bon », d'accord, je veux bien l'espérer, mais je n'ai pas les éléments. Et quand des gens nous disent que la région n'est pas bonne, qu'on est les derniers de la classe, etc., c'est la même chose. Moi, je ne crois pas, j'ai besoin d'éléments et je pense qu'on a tous, quel que soit notre positionnement politique, le même souci.

Je crois d'ailleurs que la question que j'ai formulée à plusieurs reprises déjà est partagée par l'ensemble de nos collègues. On a besoin d'éléments extrêmement objectifs et précis, y compris en termes de comparaison, pour qu'on ait un débat qui soit fondé sur les faits et non pas sur les fantasmes. Et je crois que c'est particulièrement important sur la question des fonds européens, qui sont difficilement préhensibles pour nos concitoyens ; c'est quelque chose de lointain. Voilà, je réitère ma question et notre demande pressante.

M. le Président.- J'ai bien entendu. Je veux vous dire, parce que je l'ai évoqué très récemment avec notre directrice générale des services et avec les services concernés, que c'est en préparation. Mais comme, en effet, cela doit être précis, autrement, cela ne ferait pas avancer l'idée que nous en avons, cela demande un peu de temps. Mais c'est en préparation et c'est absolument nécessaire.

En effet, vous le savez, nous sommes actuellement dans la discussion du FEDER/FSE pour la nouvelle génération 21-27. On va obtenir un accroissement sensible des fonds qui nous sont délégués à ce titre, et je m'en réjouis, car c'est le résultat d'une mobilisation. Mais en fonction de l'expérience tirée de l'actuelle programmation, nous devons renforcer, optimiser encore nos outils pour une gestion qui va porter sur un volume plus grand. Et le fait que nous ayons cet accroissement rend encore plus nécessaire l'interaction avec les interventions directes de la Région sur son propre budget pour avoir de l'efficacité de l'action publique. Ainsi, tout cela ne peut pas se faire sans un diagnostic, une vision précise. On y travaille et on reviendra là-dessus ; c'est un engagement.

M. FORISSIER.- D'accord. Je vous remercie, on attend cela.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

M. le Président.- Nous en avons terminé. Merci, Pierre-Alain ROIRON.

Nous passons aux rapports de la Commission du Développement économique, de l'Économie sociale et solidaire, de l'Agriculture, du Transfert de technologie.

Je vérifie que Jean-Philippe GRAND est bien en ligne.

Mme RIVET.- Il est absent.

M. le Président.- Je demande donc à Harold HUWART de bien vouloir présenter les dossiers.

<p style="text-align: center;">DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, AGRICULTURE, TRANSFERT DE TECHNOLOGIE</p>
--

**Rapport 20.09.31.90 - Direction générale Formation, Recherche, Économie, Emploi
Création et reprise, développement des entreprises industrielles, de services,
artisanales et des associations
Modifications de conventions - Approbation d'avenants**

M. HUWART.- Avis favorable à l'unanimité de la Commission.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

**Rapport 20.09.31.39 - Direction de l'Économie
Développement et adaptation des entreprises
CAP Développement
Attribution de subventions à des entreprises accompagnées dans le cadre du
programme Industrie du futur 2019-2022
Création et reprise des entreprises industrielles
French Tech
Attribution de subvention pour l'organisation d'événements numériques
Affectation des crédits**

M. HUWART.- Avis à l'unanimité de la Commission.

M. le Président.- Madame RIVET ?

Mme RIVET.- Monsieur le Président, notre vote sera différencié sur ce rapport, avec une abstention, comme nous en avons l'habitude, sur l'aspect AÉROCENTRE, qui est sur l'aéronautique, le cluster aéronautique, et pour la partie qui concerne NEKOE, et une abstention également sur le concours. Je vous engage à aller voir le détail du résultat du concours de la Startup Weekend-Tours Edition Women.

Nous n'avons pas, bien entendu, la possibilité d'intervenir dans le résultat de ce concours, mais nous avons été assez choqués par ces résultats, qui ont primé... C'était un concours consacré aux start-up féminines, et le premier prix a été attribué à une application qui s'appelle « Pimp my Body », une application pour mieux choisir ses vêtements, avec un « coup de cœur » pour une application qui s'appelle « Femmes de Rue », qui permet de mettre à disposition de femmes sans-abri des services et produits suspendus.

Cette vision rétrograde de la femme nous a vraiment choqués, avec cette façon de mettre en avant tout ce qui est superficiel, et mettre en coup de cœur ce qui est caritatif nous a vraiment choqués.

Par conséquent, nous nous abstenons à défaut de pouvoir intervenir, bien entendu, puisque c'est la liberté de ceux qui ont réalisé ce prix.

Mme GREFF.- En quoi c'est dégradant pour la femme que de vouloir se vêtir ?

Mme RIVET.- Ce n'est pas dégradant. Le fait de conforter l'idée que les femmes sont superficielles et mettre au premier plan le fait de se vêtir et non pas le fait de pouvoir aider par exemple des femmes sans-abri nous a particulièrement choqués.

Vous regarderez le résultat du prix, ce n'est pas très reluisant pour l'image de la femme.

M. le Président.- Ok, avec les réserves pour le groupe les Écologistes que vient d'exprimer Michelle RIVET.

Mme RIVET.- Voilà, abstention sur deux points.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une abstention du groupe Écologiste sur les aspects aéronautiques portées par le cluster NEKOE et sur l'organisation d'un Start'Up week-end par l'association TOURAINE WOMEN)

Rapport 20.09.31.40 - Direction de l'Économie

Pass'Création

CRÉATION ET REPRISE DES TRÈS PETITES ENTREPRISES

Développement de l'accès à la création-reprise d'entreprises des publics handicapés

Approbation de la convention 2021 entre l'AGEFIPH et la Région Centre-Val de Loire

Modalités d'intervention financière de l'AGEFIPH pour 2021

M. HUWART.- Avis favorable de la Commission à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 20.09.31.41 - Direction de l'Économie

Économie sociale et solidaire

Attribution d'une subvention à France Active Centre-Val de Loire pour le lancement d'une plateforme de financement participatif dédiée aux projets de l'ESS et la création d'une Cigale régionale ESS

Approbation de la convention

Affectation des crédits

M. HUWART.- Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec un vote contre du groupe Rassemblement national sur le point concernant la SARL Cigale de l'ESS)

Rapport 20.09.31.42 - Direction de l'Économie

Démarche filière

Métiers d'art

Salon régional des métiers d'art 2021

Approbation des conventions avec les exposants et le traiteur

Affectation de crédits

M. HUWART.- Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 20.09.31.43 - Direction de l'Économie

Création et reprise d'entreprises artisanales

Attribution d'une compensation financière pour les missions SIEG confiées aux plateformes Initiative de la Région Centre-Val de Loire au titre de l'année 2020

Attribution de subventions régionales aux plateformes Initiative de la Région Centre-Val de Loire pour la dotation de leurs Fonds de prêts d'honneur et du Fonds régional « Centre Reprise Transmission »

Approbation des modèles de conventions afférentes

Affectation des crédits

M. HUWART.- Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 20.09.31.44 - Direction de l'Économie

Alimentation

Attribution d'une subvention à l'AREA (Association régionale des entreprises alimentaires du Centre-Val de Loire) pour son programme d'actions 2020 et 2021

Approbation de la convention

Affectation de crédits

M. HUWART.- Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 20.09.31.45 - Direction de l'Économie

Économie sociale et solidaire

CAP'Asso

Attribution de subventions

Modification des délibérations CPR n° 16.08.31.100 du 21 octobre 2016, n° 19.10.31.34 du 15 novembre 2019 - Approbation d'avenant

M. HUWART.- Avis favorable de la Commission et une non-participation du groupe Rassemblement national, les Commissions « Culture, Sports et Coopération décentralisée » ayant émis un avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une non-participation au vote du groupe Rassemblement national)

Rapport 20.09.31.46 - Direction de l'Économie

Développement et adaptation des entreprises

Innovation et Transfert de technologie - Animation des pôles de compétitivité - Avenants aux conventions 2020 relatives aux programmes d'actions 2020 des pôles de compétitivité

Industrie du futur, clusters et actions collectives - Avenants aux conventions 2020 relatives aux programmes d'actions 2020 des clusters

Agence de développement économique régionale - Avenant à la convention 2020 de Dev'Up

Attribution d'une subvention à l'association POLEPHARMA pour son programme d'actions 2020

Approbation d'un changement d'imputation budgétaire relatif à l'attribution d'une subvention à Orléans-Val de Loire Technopole

Approbation des avenants et de la convention

Affectation des crédits

M. HUWART.- Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 20.09.31.47 - Direction de l'Économie

Création et reprise d'entreprises artisanales, industrielles et de services

Développement et adaptation des entreprises artisanales, industrielles et de services

Aides aux entreprises

Affectation de crédits

Modification de la délibération CPR du 16 octobre 2019 n°19.09.31.44

M. HUWART.- Avis favorable à l'unanimité.

Une rectification est signalée sur le montant de l'aide attribuée à l'entreprise LA COQUINIÈRE, qui est de 13 282 euros et non de 26 564 euros.

M. le Président.- Madame de CRÉMIERS.

Mme de CRÉMIERS.- Le groupe Écologiste votera pour ce rapport. Cependant, nous avons des réserves ou plutôt des interrogations sur la partie concernant SAO, les 400 000 euros attribués à SAO dans le cadre de la reprise du site logistique de La Halle à Châteauroux.

Nous nous interrogeons sur l'avenir de cette reprise qui concerne la logistique, car elle ne prépare pas véritablement l'enracinement, la relocalisation pour l'implantation à long terme, et cela pose encore une fois la question qui est le serpent de mer de la conditionnalité pour l'attribution des aides économiques, c'est-à-dire une conditionnalité en termes environnementaux et sociaux et pas seulement fondée sur des considérations de croissance pour des groupes qui, en plus, ne sont pas situés dans la Région.

M. le Président.- J'entends la remarque. Pour autant, je peux dire, pour les avoir rencontrés, que les enjeux du devenir des salariés de La Halle sont des enjeux profondément sociaux et que chaque emploi que nous préservons dans ce moment est un emploi précieux, vraiment précieux pour la personne qui l'occupe, indispensable pour la personne qui l'occupe. Il faut certes penser les transitions, mais il faut avoir en même temps, dans le même mouvement, une totale considération pour la fragilisation des situations sociales. Et là, ce qui a été préservé, qui à mon avis reste encore insuffisant, je le dis très clairement, est quand même très important sur le plan social pour notre Région.

Mme GREFF.- Tout à fait d'accord, Monsieur le Président.

M. le Président.- Monsieur CHASSIER a demandé la parole, Monsieur FORISSIER également.

M. CHASSIER.- Oui, Monsieur le Président, c'était une remarque au sujet d'une subvention de 300 000 euros au titre de la formation pour la société Chiesi, dont le site se trouve à La Chaussée-Saint-Victor. Et c'est quelque chose qui nous interroge et je crois qu'il y a eu des échanges en commission d'ailleurs sur le sujet. Il y a une opération de formation importante et la Région participe à hauteur de 300 000 euros, et on aimerait savoir pourquoi. En effet, cette entreprise, d'après les derniers chiffres, compte 320 personnes au niveau de sa filiale française, mais dont 230 sont au siège à Bois-Colombes et seulement 90 sur le site de La Chaussée-Saint-Victor en Région.

Ainsi, est-ce que ce plan de formation à hauteur d'1 234 000 euros s'adresse au personnel de la Chaussée-Saint-Victor ou à l'ensemble du groupe ? Si ce n'était que pour les 90 agents de La Chaussée-Saint-Victor, cela représenterait quand même 13 700 euros de formation par agent. Cela me surprend un peu et j'ai l'impression que nous subventionnons un plan de formation du groupe au niveau de l'ensemble de sa filiale française et non pas seulement en Région. Cela nous interpelle un peu.

M. le Président.- Monsieur FORISSIER.

M. FORISSIER.- Merci, Monsieur le Président.

Je ne pouvais pas ne pas réagir, mais vous l'avez fait avant moi, à ce qu'a dit Christelle de CRÉMIERS tout à l'heure sur le site de La Halle. Enfin, comment peut-on dire et mettre une réprobation sur une subvention qui vise à conforter un plan de reprise dans un dossier social extrêmement difficile ? Je rappelle entre parenthèses qu'il y a autant de salariés par rapport à ceux qui sont pris à Châteauroux qui ne seront pas repris à Issoudun.

On a, dans ce bassin d'emploi, une situation extrêmement difficile du fait de ce dossier de La Halle. On a trouvé un groupe repreneur qui s'est investi très sérieusement et qui reprend le site logistique, je dis bien le site logistique de Châteauroux, avec un nombre important de personnels. Le métier de la logistique n'est pas un métier infamant, Madame de CRÉMIERS, c'est un beau métier, cela fait partie d'une chaîne de production et de mise en marché de produits, en l'occurrence des vêtements, par le groupe qui reprend, le groupe Beaumanoir, et moi, je ne comprends pas qu'on puisse remettre en cause un soutien qui va justement conforter ce cycle logistique qui était en danger, qui va permettre de garder l'emploi et qui va permettre au fond, aussi, de développer ce bassin d'emploi tout entier.

Je voulais le faire remarquer, parce qu'on peut toujours faire des grandes leçons et des grands discours sur la refonte de la société, on est tous d'accord pour dire qu'il faut évoluer, même

si on n'est pas forcément d'accord sur les modalités, mais, en tout état de cause, il y a une urgence et, en l'occurrence, sur La Halle, il y avait vraiment une urgence. Tous les élus de droite, de gauche, peu importe, se sont battus pour que l'on essaie d'apporter une offre solide au groupe Beaumanoir afin que celui-ci reprenne le site ou une bonne partie du site.

Je pense qu'on ne peut pas réagir comme vous l'avez fait, permettez-moi de vous le dire, avec toute la franchise qui est la mienne.

M. le Président.- Merci.

S'agissant de la question qui a été posée sur Chiesi, Harold, souhaitez-tu réagir ? Autrement, j'apporterai quelques éléments de précision.

Harold ?

M. HUWART.- Je ne reviens pas sur Châteauroux. Concernant Chiesi, c'est une aide à la formation et, comme à chaque fois, il y a un débat : faut-il aider à la formation des grands groupes alors qu'ils ont les moyens ? Je rappelle que Chiesi, c'est aujourd'hui un des plus gros investissements directs étrangers en Région. Cela a fait l'objet, depuis maintenant de longues années, de discussions, y compris au niveau diplomatique et avec la Région sur l'investissement que Chiesi effectue sur le site de l'agglomération blésoise. C'est un très gros investissement, il y en a pour 10 à 12 millions d'euros. C'est un groupe, donc on ne peut pas l'aider sur un certain nombre de lignes qui sont des lignes d'investissement industriel. Le règlement européen ne laisse comme possibilité que d'investir sur la recherche, développement et la formation, et c'est ce qui est fait.

En général, ces aides à la formation sont justifiées, parce que, de fait, il y a des créations d'emploi et il y a donc à la clé un énorme investissement de formation qui est matérialisé. En l'occurrence, il y a bien 1 million d'euros et c'est bien sur le site de Blois qu'il porte, et pas sur un autre site, car nous n'aidons que le site régional.

Mais il faut aussi prendre en compte le fait que ces subventions à la formation sont un élément de la discussion entre la Région et le groupe pour l'amener à localiser son investissement chez nous plutôt qu'ailleurs. Cela peut paraître parfois disproportionné, mais c'est le seul moyen que nous avons de les aider. Notre stratégie habituelle est donc de les aider au maximum sur ce chapitre-là, donc de prendre tout ce qu'il est possible de prendre dans l'assiette éligible pour inclure dans les dépenses de formation tout ce qu'il est absolument et légalement possible d'inclure.

C'est quand même un investissement stratégique. L'agglomération de Blois a absolument besoin, dans cette période, et notamment au regard de la crise de l'automobile et de l'aéronautique, d'être soutenue activement en termes de développement industriel, et il est vraiment capital que vis-à-vis des investisseurs étrangers, nous soyons capables d'offrir un front uni sur ce point.

M. le Président.- Merci, Harold.

J'ai trois demandes de parole, celles de Dominique ROULLET, de Michelle RIVET et de Charles FOURNIER. Après, je dirai un mot.

M. ROULLET.- Oui, Président, en ce qui concerne La Halle, que ce soit le site de Châteauroux ou d'Issoudun, c'est véritablement un drame humain et un drame économique. Sur Issoudun, nous serons à 292 suppressions d'emploi, et je rappellerai qu'avant la Covid, il y avait un projet de suppression de 36 emplois et que, dans le cadre de territoires d'entreprises, les entreprises s'étaient mobilisées avec les élus pour trouver une solution à ces 36 personnes frappées par le chômage. Là, on est sur une autre échelle, on est à 292 suppressions d'emploi dans un environnement d'entreprises qui ne sont pas en capacité de recruter, même quelques personnes.

Tout un travail a été fait pour trouver des repreneurs, tant à Issoudun qu'à Châteauroux. À Châteauroux, on a pu aboutir partiellement avec le groupe Beaumanoir, et je pense qu'il serait incompréhensible que la Région, certes parce qu'elle a une compétence économique, mais

bien au-delà, ne vienne pas en aide à cette entreprise. Ne pas venir en aide à cette entreprise, c'est ne pas venir en aide aux salariés. Je rappellerai que La Halle, ce sont des personnes qui travaillent depuis 20, 25, 30 ans, 35 ans, souvent en couple, qui ont une formation maison, et si on ne sauve pas des emplois sur le site de Châteauroux, à ce moment-là, ces personnes seront dans l'incapacité, compte tenu de la crise Covid, de trouver un nouvel emploi.

Je crois donc que c'est vraiment un engagement très fort de la Région, un signe en direction des salariés. On peut s'interroger sur la qualité des emplois, le débat peut être ouvert, mais moi, ce que je regarde, c'est que ce sont des gens qui ont envie de « bosser », qui ont envie de garder leur emploi et c'est vraiment un acte humain de la Région et un acte de solidarité en direction de ces personnes. Cela montre que quand on se mobilise, on est capable de sauver des emplois. Si les collectivités ne se mobilisaient pas, il n'y aurait pas de reprises et il n'y aurait pas d'emplois sauvés.

M. FORISSIER.- Je suis tout à fait d'accord avec ce que dit Dominique ROULLET.

M. le Président.- Madame RIVET.

Mme RIVET.- C'est juste pour rappeler que nous votons pour ce rapport. Précisément du fait des arguments qui ont été développés, nous votons pour. Mais cela ne nous empêche pas d'avoir des réserves sur le type d'emploi et sur les réflexions qu'il faudra avoir à l'avenir sur ces emplois de la logistique. C'est simplement ce qu'a dit Christelle de CRÉMIERS à l'instant, mais nous votons pour ce rapport en tenant compte effectivement de la situation sociale.

M. le Président.- Merci, Michelle.

Charles FOURNIER, je crois, voulait prendre la parole.

M. FOURNIER Charles.- Oui, je vais en ajouter pour dire que nous avons la même compassion, solidarité pour la question des emplois. Voilà, pas de caricature, s'il vous plaît, évidemment que nous défendons les emplois.

Par contre, nous pensons que l'argent public, dans des moments comme celui-là, peut être doublement efficace, efficace pour sauver les emplois et efficace aussi pour préparer les activités et leurs évolutions pour le futur et qu'il y a en la matière nécessité de faire évoluer par exemple les types de motorisations, par exemple les types de pratiques de logistique, et que si on veut donner une perspective plus longue à ces activités, c'est aussi dans ces moments où on injecte de l'argent public qu'il faut pouvoir arrimer cela à des engagements et cela me paraît indispensable. On a vu, et je pourrais donner des exemples récents, des entreprises auxquelles on a apporté des soutiens et qui, finalement, délocalisent. Cela ne sera peut-être pas le cas en l'espèce, mais cela existe par ailleurs, donc c'est normal que nous ayons une précaution particulière sur l'argent public.

Ainsi, s'il vous plaît, pas de caricature sur le fait nous ne serions pas pour sauver les emplois alors que les autres voudraient sauver les emplois. Je pense qu'on est tous d'accord là-dessus et il ne faut donc pas retourner le sujet. Cela me paraît important, parce que justement, il y a des drames sociaux qui se jouent.

M. le Président.- J'ai Nicolas FORISSIER qui demande la parole, après quoi je conclurai.

M. FORISSIER.- Monsieur le Président, merci.

Juste un mot pour dire que ce que j'ai dit n'était pas une caricature, Charles FOURNIER. Je suis désolé, on peut quand même avoir ce débat sans dire que c'est une caricature. Précisément, je n'ai pas dit que c'était une caricature. Mais quand Christelle de CRÉMIERS réagit comme elle le fait, vous ne pouvez pas, et, d'ailleurs, je n'ai pas été le seul, ne pas réagir en contre, parce que la situation de La Halle, que ce soit à Châteauroux ou à Issoudun, c'est d'abord et avant tout une situation sociale.

Après, sur le fond, je connais les métiers de la logistique, je suis désolé, mais les métiers de la logistique ne sont pas, encore une fois, des mauvais métiers. Pour le reste, qu'il y ait des conditions techniques qui évoluent, on le sait bien, on est tous d'accord là-dessus, et cela va

se faire progressivement, mais si vous rentrez dans une logique de conditionnalité excessive dans des plans de sauvetage comme celui qui concerne La Halle à Châteauroux et à Issoudun, vous ne facilitez pas ces sauvetages.

Il faut bien différencier les choses. Il y a le travail de long terme qu'il faut continuer, je suis bien d'accord, y compris sur les questions de conditions techniques des métiers de la logistique, sans remise en cause du fond, des métiers et des personnes qui font ces métiers. Par contre, quand vous êtes dans l'urgence, quand vous avez des emplois à sauver coûte que coûte et, au-delà, des personnes qui sont reprises à Châteauroux, un bassin d'emploi dans son ensemble, il faut être beaucoup plus prudent, y compris en matière de conditionnalité.

J'ai simplement voulu dire cela et, encore une fois, ce n'est pas de la caricature, parce que si on ne peut pas avoir ce genre de débat, je ne sais pas ce qu'il va se passer dans les mois qui viennent.

Merci beaucoup.

Mme de CRÉMIERS.- Bon. Christelle de CRÉMIERS demande la parole.

M. le Président.- Oui, juste un mot, parce qu'il ne faut pas qu'on fasse de ping-pong, sinon, on ne s'en sort pas. Mais, Christelle, je te donne la parole.

Mme de CRÉMIERS.- Ce sera ma dernière intervention sur le sujet en ce qui me concerne. Pour répondre à Monsieur FORISSIER, effectivement, peut-être qu'il ne fait pas de caricature, mais il essaie de mettre en priorité les urgences.

Je vais vous dire, Monsieur FORISSIER, les urgences en termes d'économie, dans le système économique que l'on a et qui fuit de partout, elles vont être permanentes. Vous nous avez parlé des loyers, sur lesquels on a eu un long débat, nous parlons maintenant de cette reprise, il y en aura d'autres et ce sera notre lot quotidien. Si, dans ces moments-là, le politique ne joue pas son rôle d'anticiper, et ce n'est pas une question de mettre des conditionnalités inatteignables... C'est le moment où on se dit : parce que nous sommes en crise et que, finalement, c'est une crise chronique, oui, nous allons conditionner, parce que ce sont les conditions des subventions et de l'utilisation de l'argent public qui peuvent amener le marché, justement, à être beaucoup plus résilient pour pouvoir affronter les crises de meilleure manière.

Ce n'est pas juste de répondre à l'urgence sans avoir aucune vision de la direction vers laquelle nous allons et de la façon dont nous devons changer ce système. C'est dans les situations de crise qu'il faut le faire.

M. FORISSIER.- Madame de CRÉMIERS, je suis bien d'accord avec vous, mais je suis désolé de donner le sentiment que je n'ai aucune expérience, que je n'ai jamais dirigé d'entreprise, que je ne travaille pas avec les entrepreneurs dans ce pays, y compris dans mon département. Je suis désolé si vous avez compris cela, il va falloir que je m'explique mieux.

La vérité, c'est qu'on est tous d'accord sur la nécessité, non pas de considérer, comme vous le dites, qu'on va être dans une crise permanente, mais sur la nécessité de comprendre qu'on est dans une transition. Je croyais d'ailleurs que c'était un mot que les « écolos », si je puis me permettre cette expression, pardonnez-moi, aimaient bien. Oui, on est dans une transition, mais quand vous avez un dossier urgent, vous ne posez pas des conditions qui sont rédhibitoires pour un groupe qui se pose une question sur un investissement très important pour lui et qui hésite à venir. Vous faites tout ce que vous pouvez pour le faire venir et, après, on travaille, et on travaille en concertation, on ne travaille pas en donnant des leçons.

Merci beaucoup.

M. le Président.- Merci. Juste un mot et ce ne sera pas sur La Halle, car je me suis exprimé, mais sur la question qui a été posée au sujet de Chiesi, à laquelle Harold a très justement répondu, pour préciser deux choses.

D'abord, cette aide porte sur trois années, c'est un programme sur 2021, 2022 et 2023. Secondement, quel est le contexte ? Le contexte, c'est une transformation très rapide et très profonde des conditions de production dans l'industrie pharmaceutique, qui concerne notamment les biotechnologies dans la fabrication, les médicaments avec des molécules naturelles, etc., et qui fait appel à des compétences, à des *process* et des compétences qui sont en complet bouleversement.

Nous, nous sommes une grande région de la pharmacie, avec des groupes qui sont bien connus, certains nationaux, d'autres européens, etc., et face à cette réalité, notre sujet, c'est d'accompagner la montée en compétences. Si nous n'accompagnons pas la montée en compétences, l'activité pharmaceutique en région va décroître. Il faut savoir que beaucoup d'autres régions aimeraient être ce que nous sommes dans la pharmacie, car c'est manifestement une activité d'avenir. J'ai le contact, vous le savez, avec l'ensemble des présidents, et ce sujet de devenir une grande région de la pharmacie est convoité par beaucoup.

C'est quoi, la force de notre Région ? La force de notre Région, c'est en effet, comme Harold l'a dit, d'avoir l'IMT, qui forme de manière excellente, et cela coûte de l'argent, des jeunes qui vont venir à ces métiers et qui forme aussi tout au long de la carrière. Et si des groupes comme Novo Nordisk se sont développés – tout au long de ce mandat, ce sera plus 400 emplois pour Novo Nordisk, ce qui n'est pas rien –, si des groupes, comme Axyntis, aujourd'hui, relocalisent, etc., c'est parce qu'on a cet outil. Il faut donc absolument qu'on mette le « paquet » sur la formation.

Sans officialiser des choses qui ne le sont pas, si une entreprise de notre Région a l'ambition d'être demain une des entreprises qui va véritablement compter dans la production de vaccins, dans une perspective de plusieurs dizaines de millions de vaccins, c'est parce que nous sommes capables de répondre très vite au fait que 50 à 100 emplois nouveaux vont être formés dans ce secteur. On est dans une grande compétition, et elle sera gagnée parce qu'on aura de nouvelles technologies, parce qu'on aura de nouveaux médicaments qui feront moins appel à des molécules chimiques pour lesquelles on a aujourd'hui un retour qui nous montre leur possible nocivité pour notre environnement ; c'est parce qu'on est capable de faire cela et de former. Alors, cela coûte cher, Monsieur CHASSIER, vous avez raison, mais je crois que c'est à ce prix que nous préservons et que nous développons notre image sur la pharmacie.

Voilà, c'est un débat nourri à propos de ces interventions de la Région qui, en effet, doivent être observées et s'inscrire dans une perspective toujours éclairée.

Nous poursuivons, Harold.

M. HUWART. - Un point pour rebondir sur ce qui vient d'être évoqué. Je voudrais saluer le fait que l'entreprise Delpharm a été sélectionnée pour produire et conditionner le vaccin Covid de Pfizer et BioNTech en Eure-et-Loir. C'est un investissement de 10 millions d'euros et nous nous sommes engagés dès les premiers contacts sur la formation, puisqu'il y aura 90 emplois à créer, si bien que ce sujet va revenir dans les mêmes termes et avec la même logique jusqu'au bout.

M. le Président. - Merci, Harold.

Nous poursuivons avec la présentation des rapports.

M. CHASSIER. - Le vote, pardon ?

M. le Président. - Le vote n'avait pas été pris ?

M. CHASSIER. - Je ne crois pas.

M. le Président. - Il va être pris mais j'ai entendu qu'on avait une unanimité, puisque Michelle RIVET et Charles FOURNIER ont dit que c'était un vote favorable.

M. CHASSIER. - Nous maintenons un vote favorable malgré l'observation, au regard des réponses qui ont été données.

M. FORISSIER.- Idem pour l'Union de la Droite et du Centre.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 20.09.31.48 - Direction de l'Économie
Conventions de partenariat économique avec les EPCI
Approbation de conventions de partenariat économique entre la Région Centre-Val de Loire et la communauté de communes FerCher Pays Florentais (18)
Approbation d'une convention pour la mise en œuvre du dispositif d'aide directe aux petites entreprises entre la Région Centre-Val de Loire et la ville de Cloyes-les-Trois-Rivières (28)

M. HUWART.- Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 20.09.31.49 - Direction de l'Économie - Direction de la Transformation numérique et citoyenne
Rendu compte des aides octroyées dans le cadre de l'ordonnance Covid du 15 mai 2020 au 25 septembre 2020

M. HUWART.- Il s'agit de prendre acte de ce compte rendu, ce que les membres de la Commission ont fait.

M. le Président.- Et nous prenons acte avec eux.

Pas de réserve ? *(Aucune)*

Rapport 20.09.31.20 Direction de l'Agriculture et de la Forêt
CAP FILIÈRES - FILIÈRES LOCALES
Attribution de subventions à divers bénéficiaires dans le cadre des CAP Filières et des filières locales
Approbation de conventions et d'avenants
Modifications de délibérations antérieures
Affectation de crédits

M. HUWART.- Avis favorable à l'unanimité.

Il y a une erreur matérielle, en page 6, de 2 000 euros sur le montant des aides CAP FILIÈRES Investissement.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 20.09.31.21 - Direction de l'Agriculture et de la Forêt
CAP Filières
Validation des dossiers de demandes d'aides avec FEADER :
- Mesure 16 : partenariat européen pour l'innovation (PEI) - Sous-mesure 16.1
« encourager l'émergence et le développement de groupes opérationnels : PEI 2019 »
- Mesure 4 : appel à projets 2020 « Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAE) » - Sous-mesure 4.1
PCAE
- Mesure 5 : accompagnement des risques - Sous-mesure 5.1
- Mesure 8 : accompagner l'investissement dans les nouvelles techniques forestières (mécanisation des entreprises de travaux forestiers) - Sous-mesure 8.6
- TO 86
Attributions de subventions
Affectation de crédits

M. HUWART.- Avis favorable sur ce rapport, avec une abstention du groupe Écologiste sur les dossiers PCAE qui n'ont pas accès à l'agriculture biologique.

M. le Président.- Dans ces conditions ?

Michelle RIVET.

Mme RIVET.- C'est un vote contre, dans le PCAE, comme nous le faisons d'habitude, les bâtiments qui ne relèvent pas de l'agriculture biologique ou d'un signe de qualité.

Dans ce rapport, nous ne savons pas s'il y en a, d'ailleurs, mais il y a trois projets, potentiellement, sur lesquels nous pourrions être contre. C'est bien contre, et agriculture biologique ou signe de qualité ; c'est tout ce qui concerne les porcs et les volailles, je le précise.

M. HUWART.- Oui, PCAE viande blanche.

Mme RIVET.- Exactement.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec un vote contre du groupe Écologiste sur les dossiers PCAE viandes blanches non biologiques ou signe de qualité)

Rapport 20.09.31.22 - Direction de l'Agriculture et de la Forêt

Promotion - Alimentation

Attribution de subventions

Approbation de conventions - Affectation de crédits

M. HUWART.- Avis favorable sur ce rapport, mais un vote contre du Rassemblement national sur les dossiers Clin d'œil gastronomique, Festival d'alternatives alimentaires ainsi que Graine Centre.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec un vote contre du groupe Rassemblement national sur les dossiers Clin d'œil gastronomique, Festival d'alternatives alimentaires et Graine Centre)

Rapport 20.09.31.24 - Direction de l'Agriculture et de la Forêt

CAP FILIÈRES

Adoption du CAP BOVIN VIANDE 4^e génération

Approbation d'une convention

M. HUWART.- Avis favorable sur ce rapport, avec une abstention du groupe Écologiste.

M. le Président.- Michelle ?

Mme RIVET.- Oui, c'est une abstention, car on regrette le manque d'ambition de ces Cap Filières, même s'il y a des aspects intéressants en ce qui concerne le travail sur les circuits courts.

Je souhaite rappeler que le plan de filière national bovin viande a l'objectif de passer à 40 % de viande bovine en Label Rouge et prévoit le doublement de la production biologique dans les années qui viennent. Cet objectif n'apparaît pas du tout dans ce Cap alors que, par exemple, 2 % des bovins de la Région sont en bio, et le doublement les ferait arriver à peine à la moyenne nationale. Par ailleurs, nous avons des régions, et je pense à notre sud régional, qui mériteraient vraiment d'avoir des viandes labellisées plutôt que des viandes en tout-venant et qui ne sont pas du tout valorisées.

On aurait beaucoup gagné à ce que cet objectif de la filière nationale de passer à 40 % de viande en Label Rouge transparaisse aussi dans ce Cap. Je regrette ce manque d'ambition, nous le regrettons et c'est pour cela que nous nous abstenons.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une abstention du groupe Écologiste)

Rapport 20.09.31.25 - Direction de l'Agriculture et de la Forêt
Plan de relance régional - Transition agricole, agroécologie et climat
Programme transversal « bas carbone en élevage ruminants »
Attribution de subvention - Approbation de convention
Affectation de crédits

M. HUWART.- Avis favorable à l'unanimité.

M. le Président.- Michelle a redemandé la parole sur ce point ?

Mme RIVET.- Oui, ce serait pour avoir des précisions sur la stratégie bas carbone, qui va permettre à des agriculteurs, à terme, si j'ai bien compris, d'avoir des financements sur leurs économies en gaz à effet de serre, en carbone. Les effets des mesures prises sont parfois paradoxaux, en particulier en élevage où cela conduit à des accélérations de productions qui posent question.

Monsieur le Président, pouvez-vous nous donner quelques éléments sur cette nouvelle stratégie qui est à la fois intéressante pour le climat, intéressante pour les agriculteurs sûrement à terme, mais qui pose un peu question sur son déroulement ?

M. le Président.- On ne va pas rentrer sur le fond, Michelle, mais je vais simplement dire qu'en effet, elle semble, pour ce qui remonte spontanément, bien investie par de nombreux agriculteurs comme correspondant à une réponse responsable de la production aux enjeux climatiques avec la production des gaz à effet de serre. Toutefois, et peut-être qu'on se rejoindrait là-dessus, elle apparaît assez régulièrement comme pas forcément articulée et compatible avec les objectifs énoncés. On aura donc à travailler sur ce point.

Mme RIVET.- D'accord, merci.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

M. le Président.- Merci, Harold HUWART.

Nous passons aux rapports de la Commission « Éducation, Apprentissage, Formations sanitaires et sociales », et c'est Estelle COCHARD.

ÉDUCATION, APPRENTISSAGE, FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES
--

Rapport 20.09.11.72 - Direction de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports
Désaffectation de biens meubles inscrits à l'inventaire des établissements de la
Région Centre-Val de Loire

Mme COCHARD.- Avis favorable à l'unanimité

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 20.09.11.73 - Direction de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports
ÉQUIPEMENT DES LYCÉES
Acquisition, renouvellement, réparation de biens meubles
Affectations de crédits et abondement d'affectation
Individualisations de subventions
Changement de destination de subvention

Mme COCHARD.- Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 20.09.11.74 - Direction de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports
NUMÉRIQUE ÉDUCATIF
Équipements, services et usages
Convention d'application de l'année scolaire 2020-2021 avec le réseau CANOPE

Mme COCHARD.- Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 20.09.11.75 - Direction de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports
FINANCEMENT DES LYCÉES
Financement des lycées publics
Attribution de dotations et subventions
RESTAURATION ET INTERNAT
Tarifs de restauration et d'hébergement : modification de la délibération CPR
n° 19.10.11.81 du 15 novembre 2019
Approbation de l'avenant n° 1 à la convention relative au fonctionnement de la
restauration scolaire dans le lycée Albert Bayet pour l'accueil des élèves du collège
Lamartine à Tours - 37

Mme COCHARD.- Avis favorable à l'unanimité.

Il y a ici un erratum, avec l'ajout de la mention suivante dans le délibératif. Point II - Restauration et internat. 1/ Au titre des tarifs de restauration et d'hébergement 2020 : il s'agit d'approuver l'application systématique de remises d'ordre de plein droit, calculées au prorata temporis en cas de non-accueil des élèves du fait de l'organisation retenue par chaque établissement afin de limiter la circulation du coronavirus. Cette adaptation s'applique à l'ensemble des usagers de la restauration et de l'hébergement concerné par un fonctionnement forfaitaire (lycéens, collégiens et autres).

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 20.09.11.76 - Direction de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports
POLITIQUE JEUNESSE
Organisation des Assises nationales des Maisons des lycéens 2019 - Approbation
d'une convention de solde
Attribution d'une subvention à la FMDL pour l'organisation des Assises nationales
des Maisons des lycéens 2020 - Approbation d'une convention
Accompagnement éducatif
Affectations de crédits
Approbations de conventions
Attributions de subventions
« Ma Région 100 % éducation »
Affectations de crédits
Attribution de subventions
Actions en faveur de personnes en situation de précarité
Approbation de la convention afférente à signer avec l'État
Ressources pédagogiques des lycées
Attributions de subventions

Mme COCHARD.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable sur ce rapport. Il y a un vote contre du Rassemblement national sur le point A, actions de formation pour les jeunes primo-arrivants et abstention sur les autres points.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec un vote contre du groupe Rassemblement national sur les actions de formation pour des jeunes primo arrivants et une abstention sur la promotion de la santé, ma région 100 % éducation, les ressources pédagogiques et les assises nationales des maisons des lycéens)

Rapport 20.09.11.77 - Direction de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports
Harmonisation du forfait des prestations accessoires des personnels Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (ATTEE) logés par nécessité absolue de service dans les EPLE - Année scolaire 2020
Dépassement du forfait des prestations accessoires
Redevance des conventions d'occupation précaire pendant le confinement

Mme COCHARD.- Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 20.09.11.55 - Direction du Patrimoine éducatif, culturel et sportif
IMMOBILIER DES LYCÉES
CONSTRUCTION RÉHABILITATION RESTRUCTURATION DES LYCÉES PUBLICS
Affectations de crédits
Abondement
ENTRETIEN MAINTENANCE ET CADRE DE VIE DES LYCÉES PUBLICS
Abondement
AIDE À L'INVESTISSEMENT DANS L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ SOUS CONTRAT
Approbation d'un avenant modificatif à la convention du 15 mai 2020 avec le LEAP de Nermont à Châteaudun (28) concernant la nature de l'équipement informatique
Approbation d'un avenant modificatif de date de convention avec la MFR de l'Orléanais (45)
PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LE GROUPEMENT D'ENTREPRISES BRUNET SPIE
Travaux du macro-lot n° 4 (courants forts/courants faibles - Chauffage, ventilation, plomberie) dans le cadre de l'opération de restructuration du lycée Martin Nadaud à Saint-Pierre-des-Corps (37)
ÉTUDES PRÉALABLES ET FONCIER
Approbation d'une convention pour l'implantation d'une caméra de surveillance sur le parvis du lycée Maurice Genevoix à Ingré (45)
Désaffectation de parcelles propriétés du CD 37 et modification des parcelles mises à disposition de la Région, exploitées par l'EPLEFPA DE TOURS-FONDETTES (37) en vue de leur cession à TOURS METROPOLE
QUITUS DES CONTRATS DE MANDAT
Restructuration et extension de la demi-pension au lycée François Villon à Beaugency (45)

Mme COCHARD.- Il y a un erratum.

Point V - Études préalables et Foncier - Désaffectation de parcelles exploitées par l'EPLEFPA de Tours-Fondettes en vue de leur cession à Tours Métropole.

1/ Ajout et modification, page 13 : « La désaffectation ainsi que la fin de mise à disposition prendront effet à la date de cession des parcelles entre le Département d'Indre-et-Loire et Tours Métropole Val de Loire, qui doit intervenir courant 2021. Jusqu'à cette date, l'EPLEFPA continuera à exploiter les parcelles »

2/ Modification, page 14 : il s'agit d'approuver la désaffectation du service public de l'enseignement, avec effet à la date de la cession entre le Département d'Indre-et-Loire et Tours Métropole Val de Loire, de l'emprise foncière suivante.

Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité, mais je vais tout de suite le modifier avec un vote contre du groupe Écologiste sur l'autorisation donnée à la ville d'Ingré d'installer des caméras de vidéoprotection sur le parvis du lycée Maurice Genevoix, en cohérence avec notre opposition lorsque le même type d'autorisation est demandé par d'autres municipalités.

M. le Président.- D'accord.

J'ai une demande de parole de Monsieur CHASSIER, me semble-t-il.

M. CHASSIER.- Oui, Monsieur le Président, comme il est question dans ce rapport du nouveau lycée de Châteauneuf, nous avons formulé la demande que l'un des deux nouveaux lycées, celui de Hanches ou celui de Châteauneuf, porte le nom de Samuel Paty.

Je sais qu'il est peut-être encore un peu tôt, je ne sais pas comment cela se déroule au niveau de la procédure, s'il faut attendre que l'équipe pédagogique soit constituée avant de trouver le nom d'un futur lycée, mais j'aimerais savoir si la Région est prête à soutenir cette demande.

M. le Président.- Comme je l'avais indiqué lors de notre échange sur ce point, il y a aujourd'hui deux options qui sont en réflexion. Il y a celle que vous évoquez, mais qui suppose en effet, car il doit y avoir un vote du Conseil d'administration qui valide le nom, qu'on le fasse ultérieurement, après l'installation des élèves, des lycéens et des équipes au sein de l'établissement, ce qui reporte les choses. Autre option, proposer dans l'ensemble de nos lycées qu'une salle, qu'un lieu soit dénommé du nom de cet enseignant qui a payé de sa vie les valeurs de la République et l'idéal de laïcité.

On n'a pas encore tranché. J'étais également assez favorable à l'idée d'un lycée, mais reporter ce sujet de deux ans me paraît un peu problématique, parce que, certes, on rappellera les choses, etc., mais cela n'aura pas le caractère d'ancrage et de réponse au dramatique événement que nous avons connu. On est en réflexion, mais on tranchera là-dessus prochainement.

Christian DUMAS a demandé la parole.

Christian ?

M. DUMAS.- Merci, Président.

Une petite précision par rapport au projet d'installation d'une caméra de vidéoprotection sur le parvis du lycée. L'objectif de cette demande de la ville d'Ingré n'est évidemment pas de surveiller les lycéens mais d'assurer la protection et la sécurité des bâtiments municipaux. Or, ces bâtiments municipaux se trouvent juste à côté du lycée, et comme il y aura sans doute des lycéens qui auront à croiser le faisceau de la caméra, nous avons souhaité déposer ce projet qui a d'ailleurs été visé par le Conseil d'administration du lycée Maurice Genevoix. Je voulais bien reclarifier les choses.

On est vraiment dans de la vidéoprotection de bâtiments municipaux, mais la concomitance des lieux fait qu'il se peut qu'il y ait quelques lycéens. J'ajoute que ces images ne sont jamais visionnées, sauf sur réquisition des autorités judiciaires ou des autorités de police, et qu'au bout de dix jours, elles sont effacées, elles s'effacent d'elles-mêmes.

Merci, président.

M. le Président.- Merci. Je prends le vote sur ce rapport au regard du débat, des réponses.

Il y a toujours une opposition du groupe Écologiste sur le projet de caméra ?

Mme RIVET.- Oui.

M. le Président.- Une abstention ou une opposition ?

Mme RIVET.- Vote contre.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec un vote contre du groupe Écologiste sur le point de la vidéosurveillance)

Rapport 20.09.21.65 - Direction des Politiques d'orientation et de formation, au titre de l'apprentissage

Immobilier et équipement des CFA

Attribution d'une subvention à la CCI 36 pour la restructuration d'un bâtiment du CFSA-Campus Centre de la CCI 36

Approbation d'un avenant n° 2 à la convention n° 2018-130424 - Restructuration du CFA de la CMA 41

Approbation d'un avenant n° 1 à la convention n° 2018-128180 - Restructuration du pôle automobile du CFA de la CMA 36

Approbation d'un avenant n° 1 à la convention n° 2015-103186 - Reconstruction du pôle alimentaire du CFA de la CMA 36

Approbation d'un avenant n° 1 à la convention n° 2018-130423 - Restructuration/agrandissement des hébergements du CFA de la CMA 37

Approbation d'un avenant n° 1 à la convention n° 2018-130425 - Travaux de mise en accessibilité du CFA de l'AOCDTF

Attribution de subvention

Approbation d'avenants

Mme COCHARD.- Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 20.09.21.66 - Direction des Politiques d'orientation et de formation, au titre de l'apprentissage

Financement des CFA

Attribution d'une subvention au titre du maintien du fonds de roulement à 8 centres de formation d'apprentis (CFA)

Attribution d'une subvention au titre du soutien au fonctionnement des formations à 10 CFA

Attribution d'une subvention au titre du soutien à l'hébergement pour le BTP CFA Centre

Affectation de crédits

Mme COCHARD.- Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 20.09.22.67 - Direction des Politiques d'orientation et de formation, au titre des formations sanitaires et sociales

Immobilier et équipement des EFSS

Attribution de subventions d'investissement pour des travaux d'accessibilité :

Au CHRU de Tours au profit de l'IFPS et de l'ESF

Au centre hospitalier de Saint-Amand au profit de son IFAS

Attribution de subvention d'investissement au centre hospitalier de Châteauroux-Le Blanc au profit de l'IFSI-IFAS de Châteauroux dans le cadre de la plateforme de mobilisation et d'engagement « Pour une Région 100 % santé » au titre du plan d'équipement 2020

Attribution d'une subvention d'investissement à l'Université d'Orléans au profit de l'EUK-CVL au titre du gros entretien

Approbation d'un avenant n° 1 à la convention n° 2020-140102 portant attribution d'une subvention d'investissement à l'Université d'Orléans au profit de l'EUK-CVL au titre du plan d'équipement

Approbation d'un avenant n° 1 à la convention n° 2019-137272 portant attribution d'une subvention pour la réalisation des travaux d'accessibilité de l'ERTS

Approbation d'un avenant n° 1 à la convention n° 2020-140069 portant attribution d'une subvention d'investissement au centre hospitalier de Saint-Amand-Montrond au profit de son IFAS au titre du plan d'équipement

Approbation d'un avenant n° 1 à la convention n° 2018-130422 portant attribution d'une subvention pour la réalisation des travaux d'accessibilité de l'ITS

Approbation d'un avenant n° 1 à la convention n° 2019-133404 portant attribution d'une subvention d'investissement à l'ITS au titre du plan d'équipement

Affectation de crédits

Modification de délibérations

Mme COCHARD.- Avis favorable pour tout cela à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 20.09.22.68 - Direction des Politiques d'orientation et de formation, au titre des formations sanitaires et sociales

Aides financières attribuées aux élèves étudiants des établissements de formation sanitaire et sociale

Modification de l'affectation des crédits 2020

Modification de la délibération n° 20.01.22.53

Mme COCHARD.- Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 20.09.22.69 - Direction des Politiques d'orientation et de formation, au titre des formations sanitaires et sociales

Financement des établissements de formations sanitaires et sociales

Action de formation d'aide-soignant en cursus partiels

Attribution d'une subvention au centre hospitalier de Dreux

Affectation des crédits

Approbation de la convention de subvention

Mme COCHARD.- Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

M. le Président.- Merci, Estelle COCHARD, merci, Madame la Rapporteuse. Nous en avons terminé avec les rapports de cette Commission.

Nous passons aux rapports de la Commission « Aménagement du territoire, Numérique, Politique de la ville et Développement rural », et c'est Serge MECHIN qui rapporte.

<p style="text-align: center;">AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, NUMERIQUE, POLITIQUE DE LA VILLE ET DEVELOPPEMENT RURAL</p>
--

Rapport 20.09.27.99 - Direction de la Transformation numérique et citoyenne

Salon régional du numérique

Attribution d'une subvention à l'association « LABOMEDIA » pour le projet « Laboratoire citoyen d'intelligence artificielle »

Attribution d'une subvention à l'association « Fun Lab' », pour le projet « L'Autre Brique : la culture du Faire »

Affectation d'autorisation d'engagement pour « VIVATECH 2021 »

M. MECHIN.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable sur ce rapport, abstention du Rassemblement national et de Monsieur Alexandre CUIGNACHE.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une abstention du groupe Rassemblement national)

Rapport 20.09.26.89 - Direction de l'Aménagement du territoire
Convention Région-Département d'Eure-et-Loir : dispositif « Action Bourg Centre »
Attribution de subventions pour des études stratégiques globales
Convention Région-Département de l'Indre : attribution d'une subvention à l'agence d'attractivité de l'Indre

M. MECHIN.- Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 20.09.26.92 - Direction de l'Aménagement du territoire
Direction de l'apprentissage et des formations sanitaires et sociales
LOGEMENT DES JEUNES
Attribution d'une subvention relative au financement du déploiement de la plateforme e-logement et adoption d'une convention avec le GIP Alfa-Centre Val de Loire
Attribution de subvention au titre de l'intermédiation locative

M. MECHIN.- Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 20.09.26.93 - Direction de l'Aménagement du territoire
CPER 2015-2020
Attribution d'une subvention au titre du volet territorial du CPER (friches, santé et FRSDL)

M. MECHIN.- Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 20.09.26.97 - Direction de l'Aménagement du territoire
Contrats territoriaux
Bilan à mi-parcours du Contrat régional de solidarité territoriale du PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne
Approbation du programme d'actions
Affectation de crédits

M. MECHIN.- Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

M. le Président.- Une demande de parole de Michelle RIVET.

Mme RIVET.- Ce sera une abstention sur ce rapport, du fait que le territoire n'arrive pas aux objectifs que nous nous donnons en Région sur la transition écologique, avec 13 % consacrés à la transition énergétique et seulement 4 % sur la biodiversité. Cela nous paraît fort dommage dans ce beau territoire d'Orléans. Ainsi, abstention sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une abstention du groupe Écologiste)

Rapport 20.09.26.98 - Direction de l'Aménagement du territoire
A VOS ID
Attribution de subventions - Sélection d'initiatives

M. MECHIN.- Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 20.09.26.102 - Direction de l'Aménagement du territoire

Contrats régionaux

Attribution de subventions à diverses opérations au titre des Contrats territoriaux
Modifications des délibérations CPR n° 20.07.26.61 du 11 septembre 2020 et CPR
n° 20.03.26.77 du 10 avril 2020

Modification de la délibération n° 20.05.26.57 du 12 juin 2020 relative aux mesures
permettant la mobilisation des crédits des CRST pour accompagner la reprise
économique post-COVID-19

M. MECHIN.- Avis favorable à l'unanimité pour ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 20.09.26.103 - Direction de l'Aménagement du territoire

Plateforme pour une Région 100 % santé

Appel à projets « Innovation dans l'accès aux soins » - Attribution de subventions
Appel à projets « Prévention/promotion de la santé » - Attribution de subventions

Modification de la délibération CPR n° 20.07.26.70 du 11 septembre 2020

M. MECHIN.- Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport. C'était le dernier rapport, Président.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur le Rapporteur, merci, Serge MECHIN.

Nous abordons, après ce dernier vote unanime, les rapports de la Commission des Transports, de l'Intermodalité, de la Transition énergétique et de l'Environnement, et c'est Monsieur DUMAS qui rapporte.

**TRANSPORTS ET INTERMODALITE,
TRANSITION ENERGETIQUE ET ENVIRONNEMENT**

Rapport 20.09.28.80 - PLAN LOIRE GRANDEUR NATURE

CPIER 2015-2020

Prévention des inondations

Attribution de subventions à Agglopolys, communauté d'agglomération de Blois (41)
pour l'acquisition de terrains situés dans le chenal de décharge du déversoir de la
Bouillie

M. DUMAS.- Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 20.09.28.81 - Direction de l'Environnement et de la Transition énergétique
PATRIMOINE NATUREL

CPER 2015-2020 - Parcs naturels régionaux

Contrats de Parcs 2019-2020 du Perche, de Loire-Anjou-Touraine et de la Brenne
Attribution de la subvention d'ingénierie 2020 aux Parcs naturels régionaux Perche,
Loire-Anjou-Touraine et de la Brenne

M. DUMAS.- Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 20.09.28.82 - Direction de l'Environnement et de la Transition énergétique
PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

CPER 2015-2020 - Conventions vertes

Modification de la délibération CPR n° 20.03.28.20 du 10 avril 2020 attribuant une subvention au Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) Brenne Berry, dans le cadre de la convention verte en fonctionnement pour l'année 2020, et adoption de l'avenant correspondant

Modification de la délibération CPR n° 20.04.28.44 du 15 mai 2020 attribuant des subventions à Eure-et-Loir Nature et à la société d'études, de protection et d'aménagement de la nature en Touraine (SEPANT), dans le cadre de leurs conventions vertes en fonctionnement pour l'année 2020, et adoption des avenants correspondants

Modification de la délibération CPR n° 20.07.28.35 du 11 septembre 2020 attribuant une subvention au GRAINE Centre, dans le cadre de la convention verte au titre du Volet 4 « Formation modulaire » pour l'année 2020, et adoption de l'avenant correspondant

M. DUMAS.- Avis favorable sur ce rapport et une abstention du groupe Rassemblement national.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une abstention du groupe Rassemblement national)

Rapport 20.09.28.83 - Direction de l'Environnement et de la Transition énergétique
PLAN LOIRE GRANDEUR NATURE

CPIER 2015-2020 - Maisons de Loire

Modification de la délibération CPR n° 20.01.28.45 du 24 janvier 2020 attribuant une subvention à la Maison de Loire du Loir-et-Cher, dans le cadre de la convention verte en fonctionnement pour l'année 2020, et adoption de l'avenant correspondant

Modification de la délibération CPR n° 20.02.28.48 du 14 février 2020 attribuant une subvention à la Maison de Loire du Loiret, dans le cadre de la convention verte en fonctionnement pour l'année 2020, et adoption de l'avenant correspondant

Modification de la délibération CPR n° 20.03.28.61 du 10 avril 2020 attribuant des subventions à la Maison de Loire du Cher, à la Maison de Loire d'Indre-et-Loire et à l'Observatoire Loire, dans le cadre de leurs conventions vertes en fonctionnement pour l'année 2020, et adoption des avenants correspondants

M. DUMAS.- Avis favorable et une abstention du groupe Rassemblement national.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une abstention du groupe Rassemblement national)

Rapport 20.09.28.84 - Direction de l'Environnement et de la Transition énergétique
PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT - CPER 2015-2020

Convention pluriannuelle 2015-2020 État-ADEME-Région - Économie circulaire et économie de ressources

Désaffectation de crédits pour l'AMO Observatoire déchets économie circulaire et l'étude « Scénario prospectif zéro déchet à l'horizon 2050 en Région Centre-Val de Loire » - Délibérations CPR n° 20.02.28.49 et n° 20.05.28.52

Attribution d'une subvention et adoption d'une convention avec la Chambre de commerce et d'industrie Centre-Val de Loire pour la poursuite de l'expérimentation d'écologie industrielle et territoriale

Attribution d'une subvention au syndicat mixte de collecte, de traitement et de valorisation des déchets ménagers du Vendômois (ValDem), pour une étude préalable à l'instauration d'un dispositif de tri à la source des biodéchets

Attribution de subventions au Réseau des acteurs du réemploi Centre-Val de Loire (RAR CVL) pour l'animation du réseau

M. DUMAS.- Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 20.09.28.85 - Direction de l'Environnement et de la Transition énergétique
PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT
Plans de prévention des risques technologiques
Approbation de l'avenant à la convention de financement du 14 juin 2017 des
mesures supplémentaires déterminées par le Plan de prévention des risques
technologiques (PPRT) du site PRIMAGAZ de Saint-Pierre-des-Corps (37)

M. DUMAS.- Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 20.09.28.88 - Direction de l'Environnement et de la Transition énergétique
GESTION DE L'EAU
Agences de l'eau - Contrats Eau Centre
Approbation des nouveaux statuts de l'EPTB Vienne
Avis de la Région sur la proposition de périmètre d'un Schéma d'aménagement et de
gestion des eaux sur le bassin-versant de la Vienne Tourangelle (modification de la
délibération CPR n° 17.04.28.61 du 17 avril 2017 et approbation de l'avenant au
contrat territorial zones humides de la Brenne (36) 2017-2021
Approbation des conventions « Objectif climat 2030 - Mon territoire s'engage pour
l'eau face aux changements climatiques » avec les associations :

- **Indre Nature**
- **Perche Nature**
- **Eure et Loir Nature**
- **SEPANT**
- **Nature 18**

Approbation du contrat territorial milieux aquatiques de l'Anglin (36-23) - 2020-
2022
Approbation de la convention avec le Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val
de Loire
Approbation de la convention avec la Fédération aquacole de la Région Centre
Attribution de subventions à divers bénéficiaires, au titre du CPER

M. DUMAS.- Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 20.09.28.94 - Direction de l'Environnement et de la Transition énergétique
- Service transition énergétique
PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT
Mobilisation citoyenne
COP régionale
Attribution d'une subvention :
- à l'association Unis-Cité pour l'organisation et la mise en œuvre du programme
« la jeunesse mobilisée pour le climat » d'août 2020 à août 2021 en Région Centre-
Val de Loire
- aux associations Indre Nature, ADAR Civam et Nature 18 pour un projet de
sensibilisation et mobilisation des acteurs et des citoyens en faveur du bocage du
Boischaud Sud

M. DUMAS.- Les membres de la commission ont émis un avis favorable, avec un vote contre du groupe Rassemblement national sur la subvention accordée au seul dossier Unis-Cité, et un avis favorable à l'unanimité pour les trois autres associations.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec un vote contre du groupe Rassemblement national sur la subvention à l'association Unis-Cité)

Rapport 20.09.28.95 - Direction de l'Environnement et de la Transition énergétique
- Service transition énergétique
Opérations présentées dans le cadre de la convention pluriannuelle État-ADEME-
Région 2015-2020

Attributions de subventions « thème efficacité énergétique et rénovation des
bâtiments »

Attributions de subventions « thème énergies renouvelables thermiques »

Affectations de crédits - Annulation d'une subvention

M. DUMAS.- Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 20.09.28.96 - Direction de l'Environnement et de la Transition énergétique
- Service transition énergétique
Opérations présentées dans le cadre du programme Service d'accompagnement à la
rénovation énergétique (SARE)

Adoption de la convention type Région-Structures de mise en œuvre PETR

Attribution de subventions à la Plateforme territoriale de rénovation énergétique
(PTRE) de Tours Métropole, d'Agglopolys, du PNR de la Brenne, de l'Entente des
communautés de communes du Grand Chambord et Beauce Val de Loire et de
Bourges Plus

M. DUMAS.- Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 20.09.29.03 - Direction des Transports et Mobilités durables

Développement de l'intermodalité

Approbation de la convention cadre pour la mise en œuvre et l'exploitation de
l'intermodalité des systèmes billettiques des transports publics en Région Centre-
Val de Loire

M. DUMAS.- Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 20.09.29.05 - Direction Transports et Mobilités durables

Transport routier de voyageurs

Approbation de la convention relative aux modalités matérielles et financières entre
la Région Centre-Val de Loire et le Département du Loiret concernant le transport
des élèves de Sury-aux-Bois vers le collège de Châteauneuf-sur-Loire

M. DUMAS.- Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 20.09.29.06 - Direction des Transports et Mobilités durables

CPER 2015-2020

Approbation de la convention de financement relative aux travaux de régénération
de la ligne Tours-Chinon

Affectation de crédits pour une étude sur les infrastructures ferroviaires

M. DUMAS.- Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 20.09.29.08 - Direction des Transports et Mobilité durables
Dispositif mobilités durables - attributions d'aides

M. DUMAS.- Avis favorable sur ce rapport malgré une abstention du groupe du Rassemblement national.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une abstention du groupe Rassemblement national)

Rapport 20.09.29.09 - Direction des Transports et Mobilités durables
Transport ferroviaire de voyageurs
Approbation de l'avenant 2 à la convention relative à la réalisation et au financement d'opérations de prolongation de 5 ans à réaliser sur 15 automoteurs Z7300 et 1 automoteur Z9600
Approbation de la convention relative à la réalisation et au financement des études et travaux de rénovation des 17 rames ZTER

M. DUMAS.- Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 20.09.29.10 - Direction des Transports et Mobilités durables
Transport ferroviaire de voyageurs
Approbation de l'avenant 2 à la convention relative au financement de l'acquisition de 32 matériels roulants « porteurs hyperdenses » dits REGIO2N destinés aux dessertes régionales
Approbation de la convention relative aux mesures de couverture mobile 3G/4G des dessertes Rémi Express en Région Centre-Val de Loire

M. DUMAS.- Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 20.09.29.11 - Direction des Transports de Mobilités durables
Accessibilité des personnes à mobilité réduite
Approbation des conventions de financement des études d'avant-projet/projet (APO) de mise en accessibilité de la gare de Chinon et des études d'avant-projet (AVP) de mise en accessibilité de la gare de Chartres

M. DUMAS.- Avis favorable à l'unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 20.09.29.13 - Direction Transports et Mobilités durables
Attribution de la délégation de service public pour l'exploitation des services publics de transports routiers non urbains de voyageurs du réseau Rémi dans le Département de l'Eure-et-Loir (article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales)

M. DUMAS.- Avis favorable sur ce rapport et une abstention du groupe de l'Union de la Droite et du Centre.

Mme COCHARD.- J'avais une remarque à faire sur cette DSP et plus particulièrement sur la partie... C'est un vote pour, mais il y a eu des interrogations des associations d'adultes handicapés sur l'organisation de mesures spécifiques les concernant, et elles ont considéré qu'il y avait plutôt un recul sur ces questions d'accessibilité à ces transports. C'était une remarque.

M. le Président.- Philippe FOURNIÉ.

M. FOURNIÉ Philippe.- Je vais enfin pouvoir m'expliquer, ce qu'on ne pouvait pas faire, car on était en période de négociation. C'est un vrai sujet qu'on a à traiter depuis de nombreuses semaines et même depuis plus d'an.

Concernant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, nous avons saisi l'APF, car il y a une association qui, aujourd'hui, nous a fait part de difficultés, qui est l'Association des paralyés de France. Nous les avons saisis en date du 23 novembre 2019 pour connaître leur avis et savoir quelles étaient leurs revendications. Nous les avons reçus avec le transporteur le 29 novembre 2019 et nous avons intégré, suite à cela, plusieurs nouveautés dans cette délégation de service public, plusieurs nouveautés que je vais vous rappeler, si vous n'avez pas lu la DSP en totalité.

Nous avons mis en place, et nous continuons de le faire, l'accessibilité des lignes régulières, ce qui n'était pas encore le cas jusqu'à présent dans le cadre fixé par le Conseil général puis départemental de l'Eure-et-Loir alors que c'était une obligation réglementaire. Je le dis, ce sont plus de 130 cars qui n'étaient pas dans un règlement.

Nous nous sommes donc engagés, nous allons renouveler entièrement la flotte des cars. Je le rappelle, au-delà des personnes à mobilité réduite, c'était un engagement qu'on avait pris dès l'année dernière. À l'horizon 2028, il n'y aura plus, et cela commence avec cette DSP, de cars à propulsion diesel. Nous allons commencer – vous avez pu le voir dans la DSP – par des cars à propulsion gaz avec la mise en place d'une station d'avitaillement en gaz à Mainvilliers, si bien qu'à partir de septembre 2021, une trentaine de cars au biogaz circuleront dans un premier temps pour, petit à petit, faire évoluer les choses. Ainsi, pour tous ces cars, il y aura une propulsion alternative et ils seront accessibles, je le dis, ce qui n'était pas le cas avant. Et, troisième point, petit à petit, la plupart auront du matériel pour pouvoir emporter des vélos, c'est-à-dire qu'ils auront une fonction multimodale, même dans l'usage quotidien. Dans un premier temps, cela concernera quatre grandes lignes et, après, progressivement, d'ici 2025, la totalité des lignes de l'Eure-et-Loir. Et on fera la même chose dans les futures DSP du 45 et des autres départements.

C'est la première chose, mais je le dis quand même, car c'est une avancée considérable. L'APF, avec laquelle nous travaillons régulièrement, souhaite l'inclusion et non pas l'exclusion, l'inclusion dans les transports. L'accessibilité des cars des lignes régulières est un enjeu majeur qui n'avait pas été porté malgré, je le rappelle, les conditions réglementaires qui prévalaient au Conseil général puis départemental à l'époque.

Le deuxième élément, qui est fondamental, c'est la création d'un service de substitution dès le 1^{er} janvier 2021 pour assurer la prise en charge des voyageurs PMR sur les lignes de car, quand bien même les arrêts ou les cars ne seront pas encore accessibles. Cet engagement, bien sûr, n'existe pas aujourd'hui, il existe dans le département du 37 et nous allons le déployer dans l'ensemble du département, en sachant qu'on est la seule région, en expérimentation, à le faire en France. C'est un travail qu'on a conduit avec toutes les associations de personnes en situation de handicap, et c'est quelque chose qui est salué unanimement aujourd'hui.

Le troisième élément, c'est la formation obligatoire des conducteurs à l'utilisation des équipements ; là aussi, cela se faisait peu ou pas. Un élément supplémentaire, c'est la création d'une pénalité spécifique pour non-respect des obligations en matière d'accessibilité, parce que souvent, dans des DSP, des marchés, on mettait en place des éléments mais sans contreparties. Là, on en fait un enjeu fondamental et il y aura des pénalités s'il y a un non-respect de ces obligations. Il y aura aussi des fiches horaires imprimables lisiblement, notamment pour les personnes qui ont des déficiences visuelles.

Et il y a le transport à la demande. L'APF 28 nous a dit « vous voulez mettre fin au transport à la demande ». Je vais donc aller les voir avec mes collègues début décembre, puisqu'on a le droit, maintenant, de discuter publiquement avec eux, même s'il y a eu des discussions au niveau des techniciens. Je vais proposer à mes collègues du syndicat des mobilités d'Eure-et-Loir qu'ils viennent avec moi. Vous savez qu'en Eure-et-Loir il y a un syndicat des mobilités. Il y a Estelle, il y a Xavier NICOLAS avec qui je travaille souvent, il y a Valentino, il y a bien d'autres personnes de tous les groupes du Conseil régional. On a deux objectifs auprès d'eux : faire de la pédagogie et leur demander ce qu'ils attendent de ce transport à la demande.

Le transport à la demande, c'est un transport collectif qui est réglementé et qui est territorialisé. Il y a sûrement eu un usage qui a été un peu dévoyé de ce transport à la demande, mais, aujourd'hui, nous voulons trouver des solutions à leurs besoins, les besoins qu'ils expriment et qu'ils pensent non satisfaits.

On va leur dire plusieurs choses. On va leur expliquer pourquoi le transport à la demande en 2021 – je vous expliquer pourquoi qu'en 2021 – sera le même qu'en 2020, qu'en 2019 ou qu'en 2018. On va leur dire aussi que le transport à la demande, ce n'est pas un taxi, et, en cela, je reprends le mail d'hier que Xavier NICOLAS a envoyé aux dirigeants de l'APF 28, qui leur explique tout ce qu'on fait ensemble dans le cadre de cette DSP – je pourrais vous le passer ou vous pourrez le demander à Xavier NICOLAS. On leur dira donc que ce n'est pas un taxi, que c'est du transport adapté, ce qui est une autre forme de transport, et que nous travaillerons en 2021 pour voir l'avenir.

Pourquoi qu'en 2021 ? Vous savez qu'il y a la loi d'orientation sur les mobilités, qui va permettre à chaque intercommunalité, à chaque établissement public de prendre la compétence transports et mobilités, et qu'à ce jour, nous ne savons pas quel territoire va prendre cette compétence, même s'il y a des discussions avec certains d'entre eux, notamment en Eure-et-Loir. Et, je vous l'ai dit, de façon réglementaire, le transport à la demande est un transport qui est collectif et territorialisé. Par conséquent, nous ne pouvons nous engager, nous, que sur notre compétence et sur le périmètre sur lequel nous travaillons, et pas sur une évolution du service qui ne correspondrait pas à la territorialisation et au transfert de ce transport à la demande vers certains territoires. Par exemple, on l'a voté tout à l'heure, il y a une étude de mobilité sur le PETR du Perche – je ne sais pas comment elle s'appelle exactement –, et on travaille avec des élus du territoire pour voir s'il y aura une prise de compétence, totale, partielle, ou pas du tout, ou encore une convention avec ce territoire.

On va donc leur expliquer cela, on va les écouter, tous ensemble, je ne veux pas les écouter tout seul, je veux qu'on les écoute tous ensemble, on va leur expliquer le cadre réglementaire et ce qu'on leur propose en plus parce qu'il y a des avancées en plus, et, s'il y a besoin, par exemple dans le transport adapté, on leur dira qu'on regardera avec le Département pour répondre à leurs demandes particulières.

Voilà ce que nous faisons. Aujourd'hui, la DSP, au-delà des personnes à mobilité réduite, est une DSP qui, en termes de transition de la motorisation de service et de qualité de service, est une grande évolution. Vous le voyez, nous avons mis la barre assez haut en termes de services à la population, et c'est vrai que nous devons expliquer, parfois des changements, parfois les évolutions. Mais il n'y a pas un recul du service, et cela, je pense que tout le monde est d'accord avec cela.

M. le Président.- Merci de toutes ces précisions, du travail qui est conduit, avec, on le sait et c'est bien légitime, des concitoyens toujours très attentifs à l'évolution du service et du service public. Et là, on a bien conscience que les choses sont engagées avec une très grande attention à ce sujet.

Ces précisions étant données, par rapport à cela, Estelle ?

Mme RIVET.- On vote pour.

Mme COCHARD.- Oui, c'était un vote pour, mais avec une vigilance sur cette question et en espérant que la concertation se fera rapidement.

M. FOURNIÉ Philippe.- Ce sera en première semaine de décembre, on est en train de caler la date. On va te la passer, puisque tu es membre du Smectec*.

Mme COCHARD.- Oui, c'est bien pour cela. Merci.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une abstention du groupe Union de la Droite et du Centre)

Rapport 20.09.29.15 - Direction des Transports et Mobilités durables
Approbation de la convention n° 2 de co-maîtrise d'ouvrage pour la construction d'un hangar aéronautique sur l'aéroport de Châteauroux, de la convention annuelle de fonctionnement 2021 et modification de la convention annuelle de financement 2019

M. DUMAS.- Avis favorable sur ce rapport et une non-participation au vote du groupe Écologiste.

M. FOURNIER Charles.- Monsieur le Président ?

M. le Président.- Oui ?

M. FOURNIER Charles.- Je vois que Nicolas commence déjà à secouer la tête avant que j'aie parlé. Il ne faut pas, sinon on va avoir du mal un débat, Nicolas !

Sur ce sujet, nous avons déposé un amendement ; en fait, il y a deux questions majeures que nous posons aujourd'hui.

D'abord, on a une petite question qui concerne le plan d'investissement tel qu'il est prévu dans ce rapport, mais je pense que c'est une réponse technique qui pourra nous être donnée. On transforme la convention 2019 en une convention 2019-2021, et on se demandait quelle était la subtilité ; on aurait pu faire une convention 2021 mais c'est un point de détail.

Un point qui est plus important, sur les investissements, c'est que cela fait 25 ans que l'autorité environnementale demande qu'on réalise le deuxième bassin de rétention pour protéger les captages d'eau potable de Châteauroux et de Déols. Un des bassins a été réalisé, le deuxième n'est toujours pas fait et, chaque année, nous demandons qu'il puisse l'être. C'est un vieux sujet et il n'apparaît toujours pas dans les investissements qui vont être engagés. C'est un point qui, pour nous, pose problème.

Le deuxième sujet concerne le hangar, que nous avons soutenu au moment où la Région a pris en main cet investissement, suite au défaut des investisseurs qui avaient été promis, prévus sur ce sujet. Nous soutenons l'activité de maintenance aéronautique à Châteauroux et nous l'avons toujours soutenue, car les avions ont toujours besoin d'être maintenus et entretenus ; nous y sommes favorables. Néanmoins, ce dossier commence à coûter de plus en plus cher ; avec le temps, on est arrivé à 22 millions d'euros TTC. On était parti d'un niveau beaucoup plus bas et cela monte, mais on peut le comprendre et sans doute y a-t-il, entre le moment où il a été lancé et aujourd'hui, l'évolution d'un certain nombre de dépenses. Mais, surtout, on s'interroge sur le fait qu'il n'y a pas forcément de clients en face, et c'est la question qui nous a conduits à déposer cet amendement, et il nous semble utile d'auditer clairement cette situation pour regarder si réellement il y a une possibilité d'avoir des clients dans une période où l'aéronautique est à l'arrêt, mise fortement en interrogation. Il était notamment prévu d'accueillir des A380 et on sait la difficulté qu'il y aura aussi autour de cet avion, d'autres possibilités existent, nous le savons.

Voilà, il nous semble utile d'être prudent avant d'engager de nouvelles sommes supplémentaires dans ce dossier. Elles ne sont pas toutes payées, il n'y a qu'une partie qui est payée. Il me semblait donc que c'était le moment... D'où le sens de l'amendement que nous proposons, amendement qui – je le présente en même temps – demande qu'un audit puisse être réalisé sur la situation de ce hangar, que, je le rappelle, nous soutenions dans la forme qui était la sienne au départ.

M. le Président.- Merci, Charles FOURNIER.

Je cherche sur l'écran Dominique ROULLET.

M. ROULLET.- Merci, Président.

Oui, des éléments de réponse clairs.

En ce qui concerne le bassin de rétention, il y a un premier bassin de rétention qui a été réalisé juste à côté de l'aéroport, dans un partenariat avec l'agglomération de Châteauroux. Cela a été une dépense effectivement très coûteuse, avec des normes qui ont été imposées par l'État, et il est vrai que sur la partie ouest, il est nécessaire de faire un nouveau bassin de rétention. Le chiffrage aujourd'hui est de 2,5 millions d'euros et les choses se sont en effet un peu étalées dans le temps, puisque nous avons contesté ce chiffrage qui nous paraît non conforme aux besoins de l'aéroport et de la situation. En toute hypothèse, je prends l'engagement que ce bassin se fera dans un délai le plus rapide possible, en regardant de près, Charles, son dimensionnement et son financement. Il est en effet indispensable et urgent.

En ce qui concerne le hangar, je voudrais rappeler quelques éléments historiques. En 2015, en raison de la défaillance de l'initiative privée, la Région a souhaité reprendre la construction du hangar à son compte. Il faut rappeler que nous nous sommes beaucoup interrogés sur la question du développement de l'aéroport de Châteauroux Déols et il est apparu, suite aux études dont nous avons pu disposer, suite aussi aux entretiens qu'on a eus et aux observations qu'on a pu faire, qu'il était nécessaire de construire un hangar, que c'était la voie unique d'un développement sérieux et durable de l'aéroport, avec une vocation de l'aéroport qui devait être celle de la maintenance, c'était très clair, pour développer l'infrastructure ferroviaire.

Une AP a donc été ouverte à l'époque, qui était de 16 millions d'euros. Je rappelle qu'on était en 2015 et que, bien évidemment, le temps a fait que le coût de l'opération a augmenté de façon importante, puisqu'on en est aujourd'hui à 22 millions d'euros. Je précise quand même que dans ces 22 millions, il y a 3 millions qui seront pris en charge par l'État, puisque, dans le cadre d'un accord avec Monsieur BUSSEREAU, Michel SAPIN avait obtenu que l'État prenne en charge 3 millions. Sur la tour, on est à 4 millions aujourd'hui. On est à 4 millions, parce que l'accord date de dix ans et que, de plus, la DGAC nous a imposé des éléments d'ordre technique qui ont conduit à un surcoût, si bien qu'on a dû contacter la DGAC pour obtenir une prise en charge de ce surcoût. Ainsi, 22 millions dont 4 millions pour la tour de contrôle, ce qui fait 18 millions pour le hangar, avec, comme je le disais, le temps qui a fait son œuvre et qui a fait augmenter le coût de l'opération. C'est une opération qui est assez unique, puisque, dans le monde, il n'y a, d'après ce qu'on sait, que 22 hangars de cette capacité. On a aussi découvert au fil du temps, en dehors de l'augmentation normale d'année en année, un certain nombre de choses, et, là encore, la DGAC nous a obligés à engager une dépense supplémentaire, puisqu'elle s'est aperçue que le bâtiment devait être réorienté de 6 degrés – pourquoi 6 degrés, je ne vous pourrai pas vous en donner les raisons, pourquoi pas 5, pourquoi pas 7 –, ce qui a engendré un surcoût.

En ce qui concerne la construction de ce hangar, il y a eu la commission d'appel d'offres qui s'est réunie normalement. Durant la première réunion, il a été déclaré à l'unanimité qu'on devait lancer un deuxième appel d'offres ; le premier appel d'offres s'était donc révélé infructueux. Lors du deuxième appel d'offres, on s'est aperçu qu'on avait bien fait de prendre cette décision, puisqu'on a économisé 1 million d'euros et qu'il y a eu unanimité de la commission d'appel d'offres, laquelle est composée des membres du Conseil d'administration. Les marchés ont été signés en janvier dernier, et les travaux ont pu débuter en juin de cette année. Ils seront terminés en juillet 2021, nous en avons la certitude.

Ce que je veux dire aussi en ce qui concerne ce bâtiment, c'est qu'il y a toujours eu cette discussion qui, au départ, ne tenait pas, où il était dit – c'était le cas des privés – « on ne connaît pas l'occupant ». Oui, on ne connaissait pas l'occupant, mais on ne pouvait pas le connaître, car, l'occupant, que veut-il ? Savoir quand le bâtiment est libre et savoir combien cela coûte en termes de location ou combien cela coûte en termes d'achat. Et cela, on ne pouvait le déterminer que sur la base des appels d'offres et des ajustements, puisqu'il y a encore eu une commission d'appel d'offres qui s'est réunie il y a environ un mois pour quelques ajustements en plus, malheureusement, alors que c'est très souvent en moins.

Nous serons donc en mesure avec certitude d'annoncer avant la fin de l'année un occupant, ce que le Président pourra confirmer. Nous avons été très prudents dans notre démarche, nous avons rencontré un certain nombre de groupes qui étaient intéressés par le hangar, avec une exigence qui est la nôtre, à savoir celle d'un projet industriel de maintenance qui soit durable, qui puisse se développer au fil du temps et qui soit aussi créateur d'un nombre significatif d'emplois. Ce qu'on a souhaité, ce n'est pas faire du « remplissage » et retrouver à tout prix un preneur dans un délai très rapide et de façon précipitée, mais, au contraire,

faire les choses sérieusement. Je pense que cela va aboutir et que nous allons avoir un preneur.

En ce qui concerne les activités, ce sont des activités qui pourront être de maintenance en général, c'est-à-dire de révision, de contrôle, de contrôle des avions comme cela se fait de façon ordinaire. Cela pourra être également des activités de reconfiguration d'avions, car on sait que les compagnies n'achètent plus ou achètent beaucoup moins d'avions qu'avant et qu'elles les louent. Par exemple, la British Airways peut très bien redonner son avion à un propriétaire qui va le louer à la Lufthansa, ce qui nécessite de reconfigurer l'avion intérieurement, voire extérieurement, avec les exigences de Lufthansa. Enfin, un autre créneau est apparu il y a quelques mois et fait état de besoins très importants au niveau mondial, c'est la transformation d'un certain nombre de d'avions passagers en avions frets. Pourquoi ? Parce qu'on s'aperçoit qu'il y a beaucoup d'avions qui ne peuvent pas voler et qu'il y a une diminution très importante du nombre de passagers, qu'on ne retrouvera peut-être pas forcément dans les années à venir. Et les avions passagers, ce sont des avions aussi qui transportent du fret, et comme il y a moins d'avions passagers, il y a moins de transports de fret, tandis qu'en même temps, il y a malheureusement – on peut le regretter –, dans le cadre de cette crise qui l'a révélée, l'augmentation de l'e-commerce avec du fret en plus.

Sur ces éléments, il y a donc un créneau qui est celui de la transformation d'avions passagers en avions frets ; je sais que Boeing s'est déjà lancé dans cette opération. Il y a véritablement, je pense, un créneau avec aussi des évolutions, car on s'est aperçu qu'il y avait certains aspects négatifs du fret passagers, alors qu'il n'y a pratiquement plus d'avions-cargos tout fret, si bien qu'il y a des estimations, des projections intéressantes sur les années à venir.

Là, on a trois activités, plus celle qui est à côté, dans une autre entreprise, l'entreprise Satys qui peut être complémentaire, sur le créneau de la peinture. En effet, une compagnie peut très bien confier son avion au hangar sur l'aéroport Marcel-Dassault et, en même temps, en profiter pour le faire repeindre.

Ainsi, on est sur 22 millions d'euros de travaux pour 16 millions au départ, avec un glissement pour la tour, avec un glissement aussi concernant le hangar, qui se justifie malheureusement par les éléments que je viens d'évoquer.

Je souhaite apporter une précision. Ce n'est pas l'aéroport Châteauroux Centre, qui est la dénomination administrative de l'aéroport. L'aéroport s'appelle en réalité aéroport Marcel-Dassault, car quand on dit « aéroport de Châteauroux », il y a une confusion. En effet, Châteauroux, c'est la ville de Châteauroux. Mais il ne s'agit pas de la ville de Châteauroux, puisque l'aéroport est financé à 100 %, en ce qui concerne son fonctionnement et son investissement, par la Région qui est la nôtre, la Région Centre-Val de Loire.

Autre précision, 22 millions d'euros, vous savez, cela tombe bien en période de Covid et de nécessité de relancer l'activité économique ; ce sont 22 millions d'euros pour les entreprises. On a souhaité, avec le Président BONNEAU, avoir une démarche permettant aux entreprises locales, au sens large – pas seulement de l'Indre, du Cher également mais aussi des départements voisins –, de répondre, et c'est ce qui a été fait. On a fait des lots, on a préféré cela à une entreprise générale comme Eiffage, Bouygues ou d'autres grands groupes, et on a réussi. Cela fait 22 millions d'euros de travaux pour les entreprises, des milliers d'heures de travail pour nos concitoyens et je crois que, dans cette période, qui, en plus, est comprimée puisqu'on livrera le hangar en juillet 2021, c'est quelque chose d'important pour nos concitoyens, qui ont ainsi du travail. Aujourd'hui, on en est au montage de la charpente, le chantier a pris un peu de retard avec la Covid, mais là, on est dans un déroulement normal.

Je voudrais terminer en vous disant que cela a été véritablement une course d'obstacles pour nous, avec le Président, les collègues du Conseil d'administration et la direction de l'aéroport. On est passé d'une opération privée à une opération publique, et le monde de l'entreprise, les grands groupes nous disent que c'est exceptionnel qu'une collectivité locale puisse construire un bâtiment de cette capacité.

Je pense donc que ce sont des raisons qui ne permettent pas de retenir cet amendement. Je sais que les questions posées méritent effectivement de l'être et j'espère que j'ai apporté des réponses satisfaisantes.

M. le Président.- L'amendement a été présenté, Dominique ROULLET y a répondu.

Je vois que Nicolas FORISSIER souhaite également apporter la position de son groupe. Philippe FOURNIÉ également.

M. FORISSIER.- Merci, Monsieur le Président.

Sur cet amendement, je ne vais rien ajouter à ce que vient de dire Dominique ROULLET qui a été extrêmement précis et complet et qui a bien expliqué ce dossier très important, non seulement pour les départements de l'Indre et du Cher mais plus globalement pour l'ensemble de la Région.

On aura certainement l'occasion de reparler de la question des aéroports, de la stratégie nationale au regard de ce que nous offrons, nous, en Région Centre-Val de Loire avec Tours et Châteauroux, dans les mois qui viennent. Je pense que ce n'est pas le lieu aujourd'hui, mais, en tout cas, c'est un sujet qui est majeur pour le développement futur de l'emploi et de l'économie de notre Région.

Sur le cas de Châteauroux, encore une fois, je n'ai rien à ajouter à ce qu'a dit le président du Conseil d'administration auquel j'appartiens moi aussi, Dominique ROULLET.

Un mot, tout de même, pour dire qu'on ne peut pas accepter, alors que tout est extrêmement transparent depuis le début de ce mandat sur ce dossier, un amendement qui va encore retarder ce dossier. Cela fait plus de dix ans qu'on en parle, plus de dix ans, parce que dix ans, c'est la reprise par la Région, si je ne me trompe, et il y avait déjà un dossier avant. On sait que ce projet est extrêmement important pour conforter la situation de Châteauroux Marcel-Dassault, de l'aéroport Marcel-Dassault, pardon, au regard de son activité industrielle. On sait, et je le rajoute car si je ne sais pas si Dominique ROULLET l'a dit, qu'Airbus est très intéressé par le site, en particulier pour l'utiliser actuellement comme parking, parce qu'il n'y a plus de place, il n'y a plus d'espace, il n'y a plus de foncier sur le site de Toulouse. Il faut donc absolument qu'on termine ce projet.

J'ajouterai une chose. C'est toujours un risque pour une collectivité, mais quand une collectivité investit dans l'économie de façon structurante, il faut aussi qu'elle prenne sa part de risque. Après, on sera capable, je crois, les uns et les autres, de « commercialiser » ce site. Mais si nous, nous ne prenons pas notre part de risque – ce qui s'est vérifié il y a quelques années, le privé, en l'occurrence, ne prenant pas ce risque sur un très gros investissement structurant comme celui-ci – nous n'aurons aucune chance de développer l'aéroport.

Je pense donc qu'on ne peut pas perdre de temps, que toute la transparence, et cela vient d'être démontré à nouveau avant moi, a toujours été faite sur ce dossier et ce, depuis ces dernières années, en tout cas au cours de ce mandat, et que nous devons, je crois, aller jusqu'au bout de ce dossier.

Par conséquent, nous ne pouvons pas soutenir cet amendement, mais je ne doute pas que pour satisfaire au souhait de débat qu'évoquait Charles FOURNIER sur la question tout à l'heure, nous en aurons souvent l'occasion dans les mois qui viennent.

M. le Président.- Merci beaucoup.

J'ai Philippe FOURNIÉ qui souhaitait ajouter quelque chose.

M. FOURNIÉ Philippe.- Oui, rapidement. Bien sûr, je souscris à tout ce qui a été dit par Nicolas et Dominique. Je veux vous dire que nous devons et que nous allons réussir cette construction et cette commercialisation, pour une raison aussi qui n'a pas été évoquée : c'est qu'il y a aussi des investisseurs privés qui nous regardent et qui sont prêts à investir. Investir sur d'autres hangars, parce que c'est un sujet qui les intéresse, parce qu'ils ont compris notre démarche, ils ont compris notre démarche industrielle sur la maintenance, le rétrofit, le réaménagement, la déconstruction.

Les enjeux sont considérables, et nous, nous avons la chance d'être bien placés, d'avoir un aéroport sur lequel tout avion peut décoller et atterrir. Il y a aujourd'hui des investisseurs qui

sont plutôt tournés sur la logistique et qui sont prêts à venir nous voir, rapidement, avec Dominique ROULLET, et je lui proposerai d'en rencontrer. Il faut qu'on réussisse et on va réussir.

M. le Président.- Merci.

C'est un sujet majeur, majeur parce qu'il est en région, majeur parce qu'il est dans l'Indre, majeur parce qu'il est à Châteauroux ; je rappelle tout ce qu'on a dit tout à l'heure.

Je crois que quand un équipement de cette nature – je parle de l'aéroport – existe sur un territoire qui a des fragilités par ailleurs, il était et il est de la responsabilité d'une grande collectivité comme la nôtre de relever le défi. On le relève avec parfois des vents contraires, des aléas, des périodes qui sont favorables, d'autres moins favorables ; bien évidemment, on en a conscience.

Je souhaite vous dire aussi qu'en particulier pendant toute cette période, le président Dominique ROULLET a conduit beaucoup de contacts avec des entreprises, qui, aujourd'hui, cherchent à se positionner, à se repositionner dans ce qui sera l'avenir de l'aéronautique, de l'évolution des vols, etc., et que le site de Châteauroux est, à bien des égards, un site très observé, comme le disait Philippe à l'instant. Là, on a eu précisément plusieurs candidatures, dont trois sont des candidatures sérieuses pour occuper cet aéroport. Le travail de Dominique ROULLET et des services se poursuit sur ce point et on n'est pas, malgré la période difficile, dans la perspective d'un bâtiment qui serait construit et qui ne serait pas occupé. Au contraire.

Ainsi, stopper, ralentir, etc., parce qu'en effet le contexte est compliqué, cela pourrait nous mettre dans une fragilité de lecture de la volonté de la Région, et s'il n'y avait pas une lecture volontariste là-dessus, on n'aurait aucune chance de pouvoir l'occuper et, au regard de ce que vient de dire Philippe – vous vous souvenez que nous avons fait des emprises foncières supplémentaires pour poursuivre plus loin cette activité de maintenance aéronautique –, on perdrait toute crédibilité.

Il nous faut donc être très vigilants, et l'esprit de l'amendement nous y invite, nous sommes justement très vigilants sur l'évolution des choses, mais, dans la perspective actuelle, il s'agit à la fois de capter les offres qui se font, de leur donner vraiment la force de notre engagement et, surtout, d'affirmer une volonté très claire là-dessus, afin de ne pas mettre le projet en difficulté.

Un mot de Claude GREFF, peut-être ?

Mme GREFF.- Oui, Monsieur le Président, c'est pour dire combien ce sujet est important pour le développement de notre territoire, le développement économique et professionnel ; en tout cas, vous l'avez rappelé. Et ce que j'ai apprécié dans votre propos, c'est cette politique volontariste pour l'aéroport de Châteauroux.

Évidemment, vous vous attendiez à ce que j'intervienne en vous disant que j'espère de votre part la même politique volontariste pour l'aéroport de Tours. Il n'a évidemment pas les mêmes préoccupations aujourd'hui, car on n'est pas dans le même contexte que l'aéroport Marcel-Dassault, mais je considère que l'équilibre du territoire dépendra également de cette politique volontariste pour l'aéroport de Tours. Le travail qui est fait par tout un chacun sur Marcel-Dassault doit être aussi vigilant sur l'aéroport de Tours.

M. le Président.- Merci, Madame GREFF.

Charles FOURNIER.

M. FOURNIER Charles.- Je voulais dire que notre vote final sera une abstention sur ce dossier. Nous ne sommes pas opposés au hangar, je redis ce que j'ai dit tout à l'heure.

Simplement, face au volontarisme dont tout le monde fait preuve, je voudrais aussi qu'il y ait le même volontarisme sur le bassin de rétention. J'ai entendu que cela allait se faire de façon urgente, mais cela fait très longtemps. Il faut donc être tout aussi volontariste sur la protection des captages de l'eau potable, c'est essentiel, même si cela coûte cher, et cela coûte cher de

protéger la qualité de l'eau. C'est extrêmement important de le faire tout autant. Ce sera donc une abstention sur ce dossier.

M. le Président.- Merci.

Je prends le vote sur le rapport. C'est un vote favorable avec une abstention du groupe les Écologistes.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une abstention du groupe Écologiste et une non-participation au vote de Monsieur Dominique ROULLET)

Rapport 20.09.29.71 - Direction Transports et Mobilités durables
Présentation des rapports d'activité des délégations de service public du transport non urbain de voyageurs du Cher, de l'Eure-et-Loir, du Loir-et-Cher et du Loiret
Homologation tarifs SAF dans la DSP du Loiret
Avenant 13 à la DSP de l'Eure et Loir

M. DUMAS.- Avis favorable à l'unanimité sur ce rapport et j'en ai terminé, Président.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

M. le Président.- Merci, Monsieur le Rapporteur, merci, Christian DUMAS.

Nous ouvrons avec les rapports de la Commission « Tourisme ».

TOURISME

Rapport 20.09.30.51 - Direction du Tourisme
Promotion et animation touristique
Plan de relance Tourisme
Soutien aux acteurs de la solidarité pour l'organisation de loisirs de proximité et de vacances relocalisées en Région Centre-Val de Loire pour les personnes vulnérables
Bons-cadeaux à valoir chez les maîtres restaurateurs
Appel à projets pour la création de solutions d'hébergements le long de la véloroute « Cœur de France à vélo »
Accompagnement des prestataires touristiques pour la relance de l'activité et la transition écologique
Avenant à la convention n° 2020-00139241 entre la Région et le Comité régional du tourisme Centre-Val de Loire
Approbation d'un avenant
Attribution de subventions
Affectation de crédits

M. ROIRON.- Unanimité de la Commission.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 20.09.30.52 - Direction du Tourisme
Promotion et animation touristique
CAP' Développement Tourisme et Loisirs
Attribution de subventions
Affectation de crédits

M. ROIRON.- Un erratum a été fait, car le dossier Association régionale des fédérations de pêche est retiré.

Unanimité de la Commission, Président.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 20.09.30.53 - Direction du Tourisme
CAP' Hébergement touristique pour tous
Renforcer l'offre d'hébergements
Attribution de subventions et affectation de crédits

M. ROIRON.- Unanimité de la Commission.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 20.09.30.54 - Direction du Tourisme
ITINÉRANCES DOUCES VÉLOCENTRE
Conventions Région-Département avec le Conseil départemental de l'Indre-et-Loire : installation de quatre bornes de recharge pour vélo à assistance électrique (VAE)
Attribution d'une subvention d'investissement
Approbation de la convention d'attribution
Affectation de crédits

M. ROIRON.- Unanimité, de même, de la Commission.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

M. le Président.- Merci, Monsieur le Rapporteur, merci, Pierre-Alain ROIRON.

Nous allons passer aux rapports de la Commission « Formation professionnelle ».
Pardon ? Madame GREFF a demandé la parole peut-être sur le rapport précédent.

Madame GREFF ?

Mme GREFF.- Tout à fait, Monsieur le Président, une précision. J'aurais aimé savoir où se trouvaient les fameuses bornes, savoir sur quel tronçon se trouvaient ces fameuses bornes de recharge électrique pour les vélos électriques.

M. ROIRON.- Il me semble que c'est sur La Loire à Vélo, Madame GREFF.

Mme GREFF.- Pardon, mais cela, je l'avais bien compris. On parlait de cela, donc évidemment. Non, je parle de la situation géographique sur notre territoire, La Loire à Vélo et la Région Centre.

M. le Président.- On vous le dira.

M. ROIRON.- Je n'ai pas le rapport devant les yeux, mais je me permettrai de vous le faire connaître, Madame GREFF.

M. le Président.- Merci, Madame GREFF, merci, Pierre-Alain ROIRON.

Nous passons aux rapports de la Commission « Formation professionnelle ».

FORMATION PROFESSIONNELLE

Rapport 20.09.20.31 - Direction de la Formation professionnelle
Formation professionnelle et accompagnement vers l'emploi
Mesures individuelles
Rémunérations des stagiaires
Formation des stagiaires au sein des centres de pré-orientation et des centres de reclassement professionnel
Agrément des actions au titre de la rémunération des bénéficiaires et des droits connexes
Modification de délibérations antérieures

M. NICAUD.- Sur ce rapport, il y a accord à l'unanimité de la Commission.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

M. le Président.- Juste avant de poursuivre, Madame GREFF, je vous donne immédiatement la réponse à la question, parce qu'elle était contenue dans le délibéré. Il s'agira de Chinon, d'Azay-le-Rideau, d'Amboise et de Rigny-Ussé.

Mme GREFF.- Je vous remercie, Monsieur le Président. Merci.

Rapport 20.09.20.32 - Direction de la Formation professionnelle
FORMATION PROFESSIONNELLE ET ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI
PACTE RÉGIONAL D'INVESTISSEMENT DANS LES COMPÉTENCES
Bilan intermédiaire du déploiement expérimental des « chantiers formation »
Approbation du cadre d'intervention de l'appel à initiatives pour des supports de
« CHANTIER FORMATION »

M. NICAUD.- Il y a eu là aussi unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 20.09.20.33 - Direction de la Formation professionnelle
FORMATION PROFESSIONNELLE ET ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI
PARCOURS POUR LA QUALIFICATION ET L'EMPLOI
MESURES INDIVIDUELLES
SAVOIRS DE BASE
Affectation des crédits relatifs aux actions de formation du socle PACTE 2021 (frais
pédagogiques)
Agrément des actions au titre de la rémunération des bénéficiaires et des droits
connexes
QUALITÉ DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ÉVALUER LES PRATIQUES PÉDAGOGIQUES
Affectation des crédits relatifs aux enquêtes concernant le devenir et la satisfaction
des stagiaires

M. NICAUD.- Sur ce rapport, il y a eu vote favorable de la Commission et un vote contre du groupe Rassemblement national sur l'affectation de crédit au titre des parcours métiers.

M. le Président.- Madame BEAULIER, on vous entend très mal.

Mme BEAULIER.- C'est un vote séparé avec un « oui » pour la partie parcours métiers et une abstention pour les trois autres.

M. le Président.- Le vote sera pris sous cette forme, Madame BEAULIER.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une abstention du groupe Rassemblement national sur les dossiers concernant les savoirs de base, les formations pour personne sous-main de justice et les enquêtes concernant le devenir et la satisfaction des stagiaires)

Rapport 20.09.20.35 - Direction de la Formation professionnelle
Approbation de la convention de solde
Approbation de l'avenant
Modification de délibérations antérieures
Affectation des crédits

M. NICAUD.- Il y a unanimité sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 20.09.20.36 - Direction de la Formation professionnelle
FORMATION PROFESSIONNELLE ET ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI
ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI

Attribution d'une subvention pour soutenir le programme d'action du PLIE de
Châteauroux Métropole
Approbation de la convention
Affectation des crédits

M. NICAUD.- Sur ce rapport, il y a eu unanimité et un vote contre du groupe Rassemblement national.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec un vote contre du groupe Rassemblement national)

Rapport 20.09.20.37 - FORMATION PROFESSIONNELLE ET ACCOMPAGNEMENT VERS
L'EMPLOI

LUTTE CONTRE LES FREINS À LA FORMATION

Développement de l'accès à la qualification et à l'emploi des publics bénéficiaires du
RSA et des jeunes via les dispositifs de formation professionnelle financés par la
Région

Approbation de la convention avec le Conseil départemental d'Eure-et-Loir

M. NICAUD.- Sur ce rapport, il y a eu unanimité.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 20.09.20.38 - Direction de la Formation professionnelle
FORMATION PROFESSIONNELLE ET ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI

Pacte régional d'investissement dans les compétences 2019-2022

PLAN RÉGIONAL DE MOBILISATION POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI DES JEUNES -
RENFORCER LES AIDES À LA MOBILITÉ - LUTTER CONTRE LES FREINS D'ACCÈS À LA
FORMATION PROFESSIONNELLE

Approbation du cadre d'intervention du dispositif COMBO Parfait Jeune - Aide au
permis de conduire

Attribution d'une subvention 2020-2021 à l'Association régionale des Missions
locales (ARML)-AMICENTRE-Val de Loire

Approbation de la convention financière

Affectation des crédits

M. NICAUD.- Il y a eu unanimité sur ce rapport et une non-participation au vote de Jean-Patrick GILLE, puisqu'il est le président des Missions locales.

(Mis aux voix, le rapport est adopté avec une abstention du groupe Rassemblement National)

Rapport 20.09.20.78 - Direction des Politiques d'orientation et de formation, au titre
de l'orientation

PACTE RÉGIONAL D'INVESTISSEMENT DANS LES COMPÉTENCES

Appel à initiatives « Innover pour l'attractivité des métiers et des formations en
Région Centre-Val de Loire » : attribution de subventions - Vague n° 4

M. NICAUD.- Il y a eu unanimité sur le rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Rapport 20.09.20.79 - Direction des Politiques d'orientation et de formation, au titre de l'orientation - Financement orientation
SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE L'ORIENTATION
ORIENTATION – VALORISATION DES MÉTIERS
Attribution d'une subvention à l'association « Euro France » pour l'organisation de l'opération « je filme le métier qui me plaît »
Attribution d'une subvention au CRIJ pour expérimenter la mise en œuvre d'un tiers-lieu virtuel
Attribution d'une subvention complémentaire à l'association AMICENTRE Centre-Val de Loire : obligation de formation
STRUCTURES DE L'ACCUEIL DE L'INFORMATION ET DE L'ORIENTATION
Approbation d'un avenant à une convention de subvention à la Maison des entreprises et de l'emploi de l'agglomération chartraine

M. NICAUD.- Il y a eu unanimité sur ce rapport avec, là aussi, une non-participation au vote de Jean-Patrick GILLE.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

M. le Président.- Nous en avons terminé avec ces rapports. Merci, Monsieur le Rapporteur.

RAPPORT PROCEDURE D'URGENCE

M. le Président.- Il nous reste un rapport en procédure d'urgence, qui vous a été communiqué et qui, au regard des mesures d'urgence Covid, porte sur trois points : le soutien aux acteurs économiques, le soutien aux étudiants et le soutien aux acteurs de la solidarité.

20.09.31.50 MESURES D'URGENCE - COVID 19

Soutien aux acteurs économiques

Modification du règlement Fonds Renaissance

Avenants aux conventions avec la Banque des Territoires et les intercommunalités contributrices

Attribution des aides et affectation des crédits

Approbation du cadre d'intervention du « chèque numérique » à destination des commerces indépendants.

Lancement d'un appel à projets à destination des unions commerciales

Soutien aux étudiants

Attribution de subventions aux Universités de Tours et d'Orléans et à l'INSA CVL pour l'aide alimentaire aux étudiants

Gratuité des trajets domicile-études sur le réseau REMI

Soutien aux acteurs de la solidarité

Lancement d'un appel à projets Initiatives solidaires

M. le Président.- Sur le point du soutien aux acteurs économiques, Harold ?

(Monsieur Harold HUWART a quitté la séance)

Comme cela a été évoqué, il s'agit d'une modification du règlement du Fonds Renaissance avec le différé de remboursement qui passe de 12 à 18 mois et la prorogation de la durée de remboursement qui passe de 3 à 5 ans. Ce sont des choses qui ont été vues avec les intercommunalités et pour lesquelles il nous a fallu l'accord de la Banque des Territoires et de la Caisse des dépôts et consignations. Il y a les avenants avec la Banque des dépôts et les intercommunalités. Il y a là-dedans l'attribution des aides et l'affectation des crédits afférents, l'approbation du cadre d'intervention du chèque numérique à destination des commerces indépendants – on l'a évoqué tout à l'heure. Il s'agit, dans une assez grande urgence, après la décision de fermeture des petits commerces dits non essentiels – on en a largement débattu –, de faire en sorte qu'ils puissent se mettre en ordre de marche immédiatement et le plus

vite possible, de sorte qu'ils aient la résilience et la capacité de poursuivre leur activité en étant fermés, dans le cadre de ce qui a été annoncé comme étant le « click and collect ».

Après les concertations avec les organismes consulaires, il a été arrêté cette idée du chèque numérique et la nécessité de le faire savoir très vite pour que les entreprises puissent se mettre dans cette perspective.

Et puis il y a eu le lancement d'un appel à projets à destination des unions commerçantes, unions commerciales, pour qu'elles puissent, au moment de la réouverture – et on voit là tout le problème avec le Black Friday –, être en ordre de marche pour lancer des opérations puissantes et fortes qui attirent le regard et qui forcent la démarche de nos concitoyens vers le petit commerce, le commerce de proximité.

C'est ce paquet dont chacun mesure bien l'urgence, qui est à l'œuvre dans ce soutien aux acteurs économiques.

Y a-t-il là-dessus des questions ?

J'en vois de la part de Michel CHASSIER et de Nicolas FORISSIER. Ils ont la parole.

Monsieur CHASSIER ?

M. CHASSIER. - Monsieur le Président, quelques remarques sur ce plan d'urgence, sur ce volet, même si c'est vrai qu'on a déjà débattu de certains points.

Il y a, dans le rapport, un point de situation sur le Fonds Renaissance qui a été lancé dès le mois d'avril pour faire face à la première vague, et, à l'époque, on n'envisageait pas qu'il y en ait une deuxième, c'était donc bien destiné à couvrir la première urgence, et on constate que 31 % des fonds seulement ont été consommés. Cela veut dire tout de même – on le voit bien, on l'a dit – que toutes ces mesures, c'est bien, c'est nécessaire, mais que ce n'est pas suffisant. Rien ne remplacera, évidemment, le redémarrage de l'activité.

Par ailleurs, on constate que ces mesures, comme ce Fonds Renaissance, ce sont des prêts. Et ce qui nous est remonté aussi de certains commerçants ou d'indépendants, c'est qu'ils hésitent à faire appel à un dispositif, car un prêt, c'est bien si on est sûr, ensuite, qu'il va y avoir une reprise et qu'on sera en mesure de le rembourser plus tard, même si les délais sont prolongés, comme cela a été dit.

Aussi, une petite remarque dans votre compte rendu, il est dit que ces prêts ont été mobilisés davantage, une fois encore, dans les agglomérations et les métropoles. Alors peut-être est-ce parce qu'il y a une action coordonnée et un soutien de la part des EPCI, je ne sais pas, mais c'est quand même embêtant d'observer cela pour le monde rural, que ces dispositifs ont été moins utilisés dans les petites villes ou dans le monde rural.

Une petite remarque sur le numérique. Le chèque de 500 euros, il vient en effet en complément du chèque numérique de l'État, c'est une aide intéressante, mais, là aussi, il faut se rendre compte de la difficulté. On peut réaliser un site, mais ce n'est pas suffisant de se faire référencer, cela demande beaucoup de travail de le faire vivre, de l'alimenter. C'est vraiment un travail auquel, je crois, tous les commerçants ou tous les artisans ne sont pas prêts et dont ils n'ont pas forcément les moyens. Et, évidemment, cela ne couvre pas l'ensemble des situations. Il y a des commerces pour lesquels le « click and collect » est difficile, comme dans l'habillement, ce qu'on a déjà évoqué. Ce n'est pas facile.

Enfin, il ne faut pas oublier non plus qu'il y a des gens, des consommateurs qui n'ont pas accès... La fracture numérique, c'est peut-être 30 % des gens, des consommateurs qui, de toute façon, ne pourront pas avoir recours à ces plateformes, avec, en plus, une certaine confusion, une certaine difficulté d'accès. En effet, on voit les plateformes qui se multiplient, mais le consommateur qui voudrait y aller, il faudrait qu'il sache où aller et quel outil utiliser. Tout cela est assez difficile.

M. le Président. - Merci, Monsieur CHASSIER, de ces questionnements.

Je donne la parole à Nicolas FORISSIER.

M. FORISSIER. - Monsieur le Président, quelques mots à mon tour, et je rejoins un certain nombre de remarques qui ont été faites par Michel CHASSIER. Mais je voudrais réintervenir sur la question du chèque numérique.

D'abord, j'ai une première question très précise. Est-ce qu'il est envisagé, ou de quelle façon est envisagé le soutien du Conseil régional aux collectivités qui mettraient en place une plateforme numérique ?

Parce que le sujet, c'est quand même la plateforme, avant tout. J'ai l'expérience (*coupure du son*)* que nous avons créée à La Châtre il y a cinq ans, malheureusement cela n'avait pas débouché et je le regrette aujourd'hui quand je vois ce qu'il se passe dans le cadre du premier confinement et maintenant du deuxième confinement. C'étaient des jeunes entrepreneurs qui avaient lancé cela et que la collectivité, la mairie soutenait, et l'idée, c'était d'avoir une plateforme qui, au fond, permettait de rassembler les commerçants et artisans d'un même bassin de vie. Il faut bien comprendre que dans cette logique, le patriotisme local auquel on fait appel pour soutenir nos commerçants, il s'inscrit quand même dans un bassin de vie, dans un bassin de chalandise. Et les commerçants indépendants, y compris – c'est là que je rejoins Monsieur CHASSIER – dans les petites villes, dans les zones plus rurales, pour eux, c'est très lourd d'accéder concrètement à l'outil numérique. Ce n'est déjà pas forcément dans leur culture, bien souvent, même s'il y a nombre de jeunes commerçants qui se lancent maintenant, qui sont plus au fait de ces techniques et qui y arrivent, mais c'est très lourd techniquement, car il faut à la fois gérer son commerce, accueillir les clients et, en même temps, comme cela a été dit avant moi, je crois, faire vivre le site. Il est donc nécessaire de mutualiser cet effort.

C'est pourquoi l'idée d'avoir une plateforme locale, portée par une collectivité ou, le cas échéant, par une association, une union commerçante, car cela peut être aussi la solution, voire par un EPCI quand on raisonne à l'échelle par exemple d'un pays, cela me paraît absolument nécessaire.

Je voudrais donc savoir comment on les aide, si éventuellement l'aide de 500 euros qui est versée par la Région peut être transférée par le commerçant qui la reçoit un peu comme participation à une démarche plus mutualisée, parce que je pense que c'est comme cela qu'on réussira à faire fonctionner les choses.

Après, je ne vais pas revenir sur les autres débats que nous avons déjà eus et notamment sur le problème de l'urgence et donc de la question d'une compensation des loyers, mais je voudrais faire une remarque là-dessus quand même, sans être trop long. Quand on me dit, et c'est, je crois, Harold HUWART qui disait cela tout à l'heure, que la plupart des dossiers du Fonds Renaissance sont liés à la nécessité de couvrir les loyers, je dis oui, bien sûr, cela rentre dans les critères, mais cela veut dire que si c'est cela qui est couvert par le Fonds Renaissance, à ce moment-là, il ne permet pas de compenser les pertes de revenu. C'était déjà le cas lors du premier confinement, cela va être le cas avec le deuxième confinement, mais de façon beaucoup plus difficile, car la plupart des entrepreneurs, commerçants et artisans de proximité, sauf pour les métiers de bouche, bien sûr, ils ont déjà largement mangé leur réserve. Je pense que le fait, pour ce deuxième confinement, d'avoir un geste exclusivement fondé, de façon très millimétrée, au cas par cas et en relation avec les maires, notamment dans les zones rurales, sur une compensation, en plus du reste, du loyer par exemple du mois de novembre, qui est le principal mois de fermeture, je le redis, c'est une mesure qui me paraît nécessaire et complémentaire et qui ne sera pas aussi chère que cela a été dit tout à l'heure.

Ainsi, il y a la question du numérique, mais il y a aussi la question de l'urgence. L'urgence, il faut la régler, et la question du loyer fait partie de ces dossiers.

Sur le numérique, je termine, on sait, Monsieur le Président, que cela ne va pas être résolu du jour au lendemain, cette question, que cela va prendre du temps. Le risque serait que les 500 euros contribuent à financer l'adhésion et la participation à une plateforme de type Amazon ou Cdiscount ou X ou Y, car c'est ce que proposent les grandes plateformes Internet aujourd'hui, elles proposent d'héberger les commerçants indépendants. Au départ, cela va

être gratuit et c'est vrai que c'est plus facile d'aller sur des plateformes qui existent déjà, beaucoup de commerçants le font déjà ou sont tentés de le faire, cela peut être utile pour eux dans certains cas. Il y a des commerçants, notamment dans le Loir-et-Cher mais aussi dans l'Indre, qui vendent grâce à l'outil Amazon des produits locaux, et c'est très bien pour les commerçants et artisans de notre territoire, mais le marchand d'habits de La Châtre, de Châteaudun ou de Saint-Amand-Montrond, si la seule solution, parce qu'il est dans l'urgence, c'est d'adhérer à la plateforme Amazon ou à la plateforme Cdiscount ou je ne sais plus qui et je ne vais pas donner d'autres noms, parce qu'elles-mêmes le proposent comme une espèce de soutien pour l'instant dans le cadre de la crise et qu'après il rentre dans ce système, c'est un peu contradictoire. Cela veut dire qu'on va continuer à mettre les petits commerces dans la bouche et dans la main, si je puis dire, des très grosses entreprises.

Je crois qu'il faut favoriser au maximum, y compris par un transfert du forfait de 500 euros possibles, le développement des plateformes locales, et, si possible, avec les collectivités ou les unions commerciales sur le plan local.

Mais, bien sûr, nous soutiendrons ce rapport.

M. le Président.- Merci.

J'ai Michelle RIVET également.

Mme RIVET.- Monsieur le Président, bien sûr nous soutenons ce rapport.

Une petite remarque par rapport à la réflexion de Nicolas FORISSIER à l'instant sur les plateformes. Ce n'est pas leur localisation qui a une importance, mais bien leur objectif. D'ailleurs, c'est l'expérience qui a été faite avec la plateforme « agriculture alimentation » qui a été mise en place par la Région lors du premier confinement, on peut consommer « local » avec une plateforme régionale. Il est quand même important d'avoir une visibilité, de ne pas trop brouiller les messages, et donc, quand il y a beaucoup de plateformes, c'est parfois un obstacle supplémentaire. Mais on est tout à fait d'accord, c'est plus l'objectif de ceux qui portent la plateforme qui est important, que ceux qui le font. La plateforme régionale, en tout cas, me semble importante et elle a été une réussite. Elle permet même de mieux consommer « local ».

Bien entendu, nous soutenons ce rapport. Je souhaite juste mettre en exergue une partie de ce rapport qui concerne la solidarité et l'appel à projets « Initiatives solidaires », qui permet à la Région d'être aux côtés des acteurs de la solidarité pour aider des initiatives à hauteur de 80 %. Cela me paraît être un des items importants de ce rapport.

M. le Président.- Merci Michelle, merci, bien évidemment, aux trois intervenants.

Quelques précisions à ce sujet.

Tout d'abord, nous apportons, vous le savez, un soutien permanent aux chambres, chambres d'agriculture, Chambre de commerce et d'industrie, Chambre de l'artisanat, pour un certain nombre de programmes d'action. Dans ce programme d'action, il y a un niveau significatif, élevé de l'accompagnement des petites structures, en considérant que, souvent, les grosses structures savent, quand il s'agit de développer des stratégies commerciales ou de développer de l'innovation, le faire par elles-mêmes. Nous avons une part en direction des petites structures. En l'occurrence, ce que nous leur avons demandé, le vice-président Harold HUWART et moi-même, très fortement, très clairement, c'est, notamment pour la CCI qui a une aide de 500 000 euros de la Région pour cela, notamment pour la Chambre de métiers et de l'artisanat qui a 500 000 euros par an pour cela, de prioriser absolument l'intervention en direction de ces petits commerces pour les accompagner, car quand bien même ils auront le chèque de 500 euros, ils seront confrontés à des choses qui sont « sacrément » complexes. Je rejoins donc mille fois ce que vous avez dit.

Le portail est un portail qui met en lumière l'ensemble des initiatives existantes, des plateformes existantes, des plateformes pour les petits commerçants, et il y en a un certain nombre, communales, intercommunales, il y en a dans le cadre des unions commerciales, j'en

reparlerai, il y en a qui concernent les restaurateurs, les artisans, ainsi que les producteurs, comme Michelle RIVET le soulignait à l'instant.

D'abord, il convient de mettre cela en lumière, car malgré tout ce qu'on peut dire et faire, les uns et les autres, les collectivités, le réflexe Amazon, pour faire simple, reste quand même le réflexe auquel nos concitoyens sont les plus soumis, et il faut mettre en lumière la proximité, parce que, quand ils le savent, quand c'est clair, net, ils ont envie d'aller vers le petit commerce. C'est un objectif très important.

Par ailleurs, par rapport à ce qu'a dit, je crois, à juste titre, Nicolas FORISSIER, il faut bien comprendre que l'appel à projets qui va mobiliser, lui aussi, 500 000 euros, va en direction notamment des unions commerciales et de leurs initiatives. J'ai cité tout à l'heure des initiatives qui consistent à mettre en lumière l'offre de nos petits commerces lorsqu'ils vont pouvoir rouvrir mais aussi ces unions commerciales, qui peuvent accompagner, comme Nicolas FORISSIER l'a dit, nos petits commerçants dans la construction de la plateforme, dans la mise en place d'une plateforme locale. L'histoire de consommer « local » a du sens si on a des plateformes locales pour lesquelles les chambres sont en capacité d'intervenir pour l'aide technique et pour lesquelles les unions commerciales sont incitées à créer et à développer. Je crois qu'en effet on travaille à ce rééquilibrage qui est appelé collectivement de nos vœux et qui va permettre de concurrencer et, je l'espère, de devancer l'appel qui (*coupure du son*)* les plus grands.

Je veux vous dire aussi, parce que c'est important, vous l'avez vu, qu'une décision a été prise au niveau de l'État, qui est une décision d'intervention à hauteur de 20 000 euros destinés aux collectivités qui créeraient les plateformes. Cela renforce la notion de territoire, et ce que nous faisons est en complément de cela.

Cela suppose qu'on « bosse » bien ensemble, et j'ai, dans cette période, des dialogues nourris avec les présidents d'intercommunalité sur ces sujets, cela suppose qu'on soit extrêmement fédéré pour que l'action locale, qu'elle soit consulaire ou des unions ou des intercommunalités, pour que l'action de la Région et pour que l'action de l'État, elles soient faciles à lire, facile à percevoir. Et le chèque de 500 euros, s'il sert au commerçant à payer la prestation d'untel ou d'untel pour le faire, ce sera son choix, ce sera tout à fait possible, il n'y a pas de problème par rapport à cela. Mais ce que nous voulons à travers cela, c'est montrer au commerçant qu'on est là, qu'on est organisé, fédéré, complémentaire pour qu'il puisse, non pas tout seul mais avec son union, avec son intercommunalité, se porter au bon niveau. Et c'est aussi un « sacré » message qu'on veut envoyer au consommateur, car il faut que le consommateur, au moment où il va reprendre ses achats, dans une phase qui représente 20 à 25 % des achats en cette période de Noël et de fin d'année, se dise : « Nom d'un chien ! C'est chez moi que ça se passe, si ce n'est pas chez moi que ça se passe, demain je n'aurai plus mes petits commerçants. » On est donc complètement d'accord.

Le deuxième volet de cet appel à projets, c'est le volet qui concerne plus directement les étudiants, vous l'avez vu, avec une subvention aux Universités de Tours et d'Orléans et de l'INSA pour l'aide alimentaire aux étudiants.

On a vu, au moment de la décision du second confinement et du fait que les cours s'arrêtaient et que les universités étaient partiellement fermées à leurs étudiants, revenir, avec une très grande intensité, des choses qui avaient été déjà constatées lors du premier confinement, à savoir une vraie détresse d'un certain nombre d'étudiants qui sont dans la difficulté, y compris de se nourrir.

Face à cela, on a eu, la vice-présidente et moi-même, une concertation avec l'ensemble des associations d'étudiants pour faire le point et pour tenter de définir les actions les plus adaptées à ces situations. Il y a eu plusieurs possibilités, la possibilité de passer par le CROUS, la possibilité de passer par les banques alimentaires, et on a choisi quelque chose de simple qui peut se déployer sur la grande diversité du territoire. Certains étudiants sont dans leur famille, certains étudiants sont chez des copains, certains étudiants sont sur le lieu de la fac, il faut qu'ils puissent avec l'aide de la Région aller acheter des aliments là où ils se trouvent. Ainsi, on a choisi, comme vous le voyez et après l'avoir vérifié auprès des étudiants, la solution qui consiste à apporter 100 euros, 2 fois 50 euros, à ces étudiants, sous une forme de carte qu'ils vont pouvoir utiliser en différents lieux, en des lieux diversifiés. Et pour que ce soit

simple et réactif, on demande aux services de la vie étudiante et sociaux des universités de se charger de la diffusion de cette carte en fonction de la connaissance qu'ils ont des situations de précarité des étudiants. C'est donc quelque chose qui est mis en œuvre.

Après discussion avec Philippe FOURNIÉ qui l'a proposé, et en correspondance à l'attente des étudiants, il est également proposé la gratuité des trajets domicile-études. Les étudiants continuent de manière plus saccadée de venir sur le lieu de leurs études pour des TD dans certaines disciplines où ils sont maintenus, ou de venir parfois pour des validations, des examens partiels, etc. Au-delà de ceux qui sont dans la grande difficulté matérielle dont on parlait tout à l'heure, ils ne sont quand même pas bien, nos étudiants. Ils ne sont pas bien parce qu'on a affaire à une crise qui rend la vision de l'avenir extrêmement complexe, ils ne sont pas bien parce qu'ils ne savent pas comment va se dérouler leur année universitaire, ils ne sont pas bien parce qu'ils sont confrontés à des modes de validation qui ne leur donnent pas toutes les garanties de réussite, ils ne sont pas bien non plus parce qu'on est dans un moment où ils n'ont plus leurs réseaux sociaux habituels, ils ne voient plus leurs copains, ils n'ont plus leurs lieux de détente, leurs lieux de fête, etc.

Dès lors, il nous est apparu nécessaire de rendre le transport gratuit lorsqu'il se fait par les cars Rémi, là où nous avons la responsabilité, ou par des trains. C'est un point important. Nous avons également proposé que ces étudiants puissent avoir plus facilement accès à des jobs ; ils avaient perdu leurs jobs durant le premier confinement en grand nombre. On a ainsi créé Jobaviz, avec un certain nombre de résultats.

Par ailleurs, les étudiants se trouvent à nouveau, pour certains, face à des entreprises ou à des services qui ne vont pas les recruter ou qui ne vont pas poursuivre leur contrat parce qu'ils sont à l'arrêt ou au ralenti. Face à cela, nous avons proposé un dispositif qui est en train de se mettre en place avec l'implication de certains Conseils départementaux en complément de ce que l'on fait, ce qui est une bonne chose. Nous avons proposé, pour nos remplacements d'agents dans les lycées, quand on a des cas contacts, des personnes malades, des absents, car on a besoin de remplaçants et ce n'est pas facile, et pourtant il faut servir les repas et autres... On a donc ouvert une possibilité aux étudiants, et ils s'en réjouissent, d'apporter, sur des contrats à durée déterminée et sur des temps partiels, leur concours à la préparation des repas, pour le service des repas, à l'entretien des locaux, etc. Et quand on le fait avec les départements, cela permet d'être encore plus près des territoires, puisqu'il y a un grand nombre de collèges sur les territoires pour lesquels ils vont travailler.

Enfin, nous avons envisagé avec la vice-présidente d'accroître le soutien aux structures qui assurent un accompagnement psychologique des étudiants et étudiantes qui sont en difficulté. Beaucoup, je le disais, sont très rudement impactés par cette crise, sur le plan de leur énergie, de leur vision de l'avenir, de leur sécurité, et ont besoin d'un accompagnement psychologique. D'où la possibilité que l'on se donne d'apporter au CNOUS, le Centre national des œuvres universitaires, car c'est un service du CNOUS, une aide complémentaire pour accroître la capacité d'écoute de nos étudiants qui en ont besoin en ce moment sur le plan psychologique.

Voilà les éléments qui sont inclus là-dedans. Il est important de le faire, et de le faire dans une réelle urgence.

Y a-t-il, sur ce soutien aux étudiants, des éléments, des questions qui se posent ?

Michel CHASSIER a demandé la parole.

M. CHASSIER. - Monsieur le Président, je voudrais faire une petite remarque sur la forme. On a vu que, parmi ces mesures, cette aide alimentaire aux étudiants a déjà été annoncée dans la presse et qu'elle est annoncée également sur le portail de la Région en ligne, avant même que nous en ayons débattu. Je sais que nous l'avons évoquée à la conférence des présidents et je sais, par ailleurs, combien vous êtes respectueux des oppositions, nous avons des échanges, je crois, qui sont toujours de qualité et respectueux dans notre Région, ce qui n'est pas toujours le cas dans d'autres, mais, en l'occurrence, j'estime que c'est quand même un peu prématuré d'avoir fait cette annonce avant que nous en ayons débattu et que nous l'ayons approuvée en Commission permanente.

Maintenant, une petite précision sur le fond du rapport. Quand j'ai lu le rapport, là aussi, j'ai eu une petite interrogation. L'annonce qui a été faite concernait une aide alimentaire de 100 euros, et on lit dans le rapport que ces crédits permettront de verser l'équivalent de 4 120 aides d'une valeur de 50 euros. Dans votre explication, à l'instant, vous avez dit qu'il y aurait en fait deux chèques de 50 euros, mais ce n'est pas écrit explicitement dans le rapport.

M. le Président.- Absolument. S'il fallait modifier des choses, on le ferait. Je vais relire avec grande attention ce que vous dites. Notre engagement est de 100 euros, c'est liquidé en fonction de la manière de charger les chèques, c'est liquidé sous la forme de deux fois 50 euros, et nous visons l'objectif de 3 000 étudiants, pour être bien clair. Tout cela se fera en lien avec les universités et c'est sous cette forme qu'on le fera, puis on vous en rendra compte.

Sur l'histoire de l'urgence et de la forme, Monsieur CHASSIER, j'ai bien conscience que les choses se font à des rythmes soutenus qui ne nous permettent pas d'avoir, dans tous les cas de figure et pourtant je m'y attelle, vous le savez, et merci de l'avoir souligné, tous les échanges préalables. Là, on était en discussion avec les universités, avec les étudiants, face à des détresses et on a appelé l'aide, et je me suis autorisé en effet à officialiser cela, car il s'agissait de charger les chèques, de demander à la SNCF et à nos transporteurs de mettre en œuvre la gratuité, etc. On est un peu dans l'urgence, ce qui explique la forme très rapide que vous avez soulignée. Merci de le comprendre.

Anne LECLERCQ.

Mme LECLERCQ.- Bonjour. Je voulais intervenir sur les étudiants en formations sanitaires et sociales, puisque, évidemment, ils font partie de cette cohorte d'étudiants qui peuvent être en difficulté, qui peuvent être en précarité. C'est l'Université de Tours, puisqu'ils y sont inscrits et que c'est elle qui a la faculté santé, qui s'occupe d'eux. J'ai donc demandé à nos services que l'information soit bien diffusée auprès des instituts de formation sur le territoire, et c'est essentiellement sur cette aide-là que cela peut porter pour nos étudiants en formations sanitaires et santé.

Il reste néanmoins qu'en termes de jobs, ils ont toutes les possibilités de travailler dans les centres hospitaliers pour faire des remplacements ou des week-ends. Il leur est même d'ailleurs demandé d'y consacrer un peu de temps, et ils le font dans la mesure de leurs possibilités.

En tous les cas, nous sommes très soucieux, avec l'Agence régionale de santé et avec les établissements, d'assurer la continuité pédagogique, car nous aurons besoin de ces professionnels, surtout ceux qui sont en dernière année, pour qu'ils soient sur le marché de l'emploi à la fin de leur formation.

Je voulais ajouter que nous sommes aussi attentifs, même si cela pose des petits problèmes d'organisation, à l'aide de 150 euros que le gouvernement a promis aux étudiants boursiers, car c'est nous qui distribuons la bourse, mais il nous faut l'organiser en attendant d'avoir les textes légaux pour le faire et nous nous y préparons, ainsi qu'à une revalorisation des frais de déplacement et une revalorisation de leurs indemnités de stage pendant cette période Covid. Nous sommes en rapport étroit avec les instituts de formation et l'Agence régionale de santé sur cet aspect.

Et il reste l'aspect qui avait déjà été un aspect important, particulièrement pour ces étudiants en formations sanitaires et sociales, qui est l'aspect psychologique de ces temps de confinement et de mobilisation autour du Covid. Ce sont aussi des sujets auxquels nous portons une grande attention et un suivi particulier.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président.- Merci de ce complément.

Avant d'inviter Michelle à présenter le troisième volet qui est le soutien au secteur de la solidarité, je voudrais, et vous m'en excuserez, ajouter un point que je n'ai pas donné s'agissant du soutien aux acteurs économiques.

Nous proposons également notre aide aux entreprises prestataires techniques de l'événementiel qui travaillent pour les spectacles, les animations, etc. Elles n'ont pas eu droit aux aides liées à la culture, elles n'ont pas droit non plus aux aides liées à l'économie parce que, théoriquement, elles continuent à être ouvertes, et elles se trouvent dans des situations dramatiques. Elles ont perdu depuis le mois de mars 90 % de leur marché, et je crains même d'être en deçà de la réalité. Elles sont totalement exsangues et se trouvent dans un *corner* qui, par rapport aux décisions nationales et à ce que nous avons mis en place, ne leur permet pas d'être aidées.

De ce fait, pour ces entreprises, dans le Fonds Renaissance, on a travaillé avec les autres prestataires du Fonds Renaissance que sont les intercommunalités et la Banque des Territoires. Il n'a pas été possible de trouver un accord sur le fait que, pour ces entreprises, comme elles n'ont aucune aide par ailleurs, notre intervention soit en subventions et non pas en aides remboursables. Ce que nous proposons pour ces entreprises, c'est qu'une aide située entre 5 000 et 10 000 euros, prise sur la part de la participation de la Région au Fonds Renaissance, puisse être accordée en subvention.

C'est un réel sujet de survie. Je les ai reçues, je les ai écoutées, ce sont des entreprises qu'on connaît bien sur les territoires, car elles font vivre les spectacles, les animations techniques, etc., et elles se trouvent dans une difficulté terrible. Elles continuent leur pression au niveau national, mais, en plus, elles ont l'absolue certitude que, pour elles, même si les choses reprennent pour le petit commerce, voire pour les restaurateurs dans les toutes prochaines semaines, le temps d'être à nouveau mandatées pour que les événements prennent place n'est pas encore venu, car ce sont souvent des mois et des mois avant que les choses se mettent en place.

Elles sont vraiment dans un tunnel très dur, et j'avais oublié de vous dire, dans ce volet des acteurs économiques, qu'il y a un regard particulier sur les entreprises prestataires techniques de l'événementiel et sur les agences d'organisation et de communication liées à cet événementiel, pour lesquelles on serait non pas en aides remboursables mais en subventions. Je me permets de le préciser.

M. FORISSIER.- Monsieur le Président, en complément de ce que vous venez de dire, et j'y souscris car c'est une situation extrêmement difficile pour ce secteur, qui est un peu passé au travers des gouttes, si je puis dire, je veux vous poser la question aussi sur un secteur connexe. Il ne s'agit pas de celui qui fournit aux événements, aux festivals, par exemple la logistique, le son, l'image et l'organisation, mais celui qui fournit la boisson, les buvettes, etc.

En gros, ce sont les fournisseurs, les grossistes fournisseurs. Ils sont très peu nombreux, je sais que dans le département de l'Indre, il doit y en avoir deux, peut-être trois, et vous en avez à peu près autant dans les différents départements. Eux aussi, ils sont un peu sur le côté, car ils sont doublement touchés. Ils ont des clients dans l'hôtellerie, les cafés ou la restauration, et comme tout est à l'arrêt, ils ne travaillent plus avec eux, et sur les festivals, les événements extérieurs, les événements sportifs ou encore les fêtes locales où ce sont ceux qui livrent tout ce qui est boissons, là aussi, ils ne travaillent plus du tout. Et là, ils n'ont aucune perspective.

J'attire votre attention sur ce secteur un peu particulier qui est passé là aussi, me semble-t-il un peu au travers, et je pense qu'il faudrait avoir une attention particulière sur leur situation. J'ai déjà alerté le gouvernement, mais je pense que la Région devrait aussi regarder cela de près.

M. le Président.- On va regarder. On va regarder, parce que c'est vrai qu'ils sont aussi dans ces angles morts et donc privés des différentes interventions sectorielles. On va regarder.

Dernier élément, je crois que c'est Michelle RIVET qui le présente et qui est le soutien aux acteurs de la solidarité avec l'appel à projets Initiatives solidaires.

Michelle ?

Mme RIVET.- Oui, je l'ai évoqué rapidement dans ma précédente intervention. Nous sommes tous alertés par l'explosion de la précarité et vous avez tous entendu partout l'explosion des

demandes aux associations comme les Restos du Cœur ou le Secours populaire, et c'est une vraie préoccupation à laquelle nous devons faire face.

La Région propose ainsi de mettre en œuvre un cadre d'intervention de manière temporaire pour soutenir, comme nous l'avons fait lors du premier confinement, des initiatives portées par ce type d'association, avec une temporalité située sur la fin de l'année 2020 et le début de l'année 2021 et avec l'idée d'un soutien régional à ces initiatives, qui serait de 80 % plafonné à 7 500 euros.

Je le répète, on est dans l'aide à l'urgence face à la précarité et dans l'accompagnement des structures qui répondent à cette précarité.

M. le Président. - Merci Michelle.

Sur ces différents points, y a-t-il des prises de parole, des demandes d'intervention complémentaires ? Je n'en vois pas.

En vous demandant encore une fois votre compréhension pour cette procédure d'urgence, et en vous en remerciant par avance, je vais mettre aux voix ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

M. le Président. - Merci à vous.

Il me reste à vous dire que nous nous retrouverons – on va vous préciser les modalités d'intervention – pour la séance prochaine qui aura lieu le 17 décembre. Les modalités, c'est le présentiel ou le distanciel, cela va dépendre de l'évolution des possibilités de se retrouver en fonction de l'évolution de l'épidémie et du cadre fixé par le gouvernement, mais on vous le précisera. Retenez la date du 17 décembre pour notre plénière, ainsi que la date du 22 janvier pour la Commission permanente.

Merci à vous pour ces travaux qui ont, malgré le caractère distanciel, je crois, permis à chacun de s'exprimer et au débat démocratique de se dérouler.

M. FORISSIER. - Monsieur le Président, juste un mot pour vous dire que, autant je pense qu'on peut faire une Commission permanente en distanciel, et on a vu ce matin que cela pouvait très bien se passer, autant je pense que c'est un vrai problème de faire une session en distanciel. J'insiste auprès de vous. Je comprends qu'on ait toutes sortes de demandes de la part de l'État, mais les ministres ne se gênent pas pour venir dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale ou dans l'hémicycle du Sénat, y compris avec des mesures barrières et un nombre moins important de députés, mais, en tout cas, on peut tout à fait tenir ce genre de séance dans le cadre présentiel. Je pense que pour une session, c'est essentiel. Je me permets de vous faire la remarque.

M. CHASSIER. - Je suis d'accord, oui.

M. le Président. - Pour être précis sur ce point, à l'heure où je vous parle, la plupart des collectivités régionales avec lesquelles nous avons eu des échanges envisagent pour les sessions de décembre autre chose que le présentiel classique. Dans notre esprit, si nous ne pouvions pas nous réunir en présentiel comme à l'accoutumée, l'objectif serait d'avoir au niveau des vice-présidents, des présidents de groupe, etc., une part de présentiel, les autres collègues étant à distance, et ce, en fonction, encore une fois, de ce qui serait décidé. Mais, je suis comme vous, j'espère très fortement qu'on pourra se réunir en présentiel.

M. FORISSIER. - À l'Assemblée nationale, pour donner un exemple concret, c'est quand même l'Assemblée nationale, mais je crois que c'est pareil au Sénat, on a un député sur deux et tout est organisé dans l'hémicycle pour qu'il y ait une distance physique entre chaque parlementaire. Je pense qu'*a minima* cela pourrait se passer ainsi.

Mme GREFF. - Pour ajouter quelque chose aux propos de Nicolas FORISSIER, quand on voit l'hémicycle de l'Assemblée nationale, les parlementaires sont beaucoup plus serrés, si je puis me permettre. En tout cas, le présentiel au niveau régional ne me semble pas difficile à

organiser, en sachant que, déjà, nous sommes relativement éloignés. La remarque de Nicolas FORISSIER est donc à prendre en compte, Monsieur le Président.

M. le Président.- Ok, merci beaucoup.

M. CHASSIER.- Monsieur le Président, une question technique, excusez-moi.

Est-ce que nous aurons un formulaire de vote électronique à confirmer par la suite ? Cela n'a pas été indiqué.

M. le Président.- Non. Les services de l'assemblée me disent que non, il n'y aura pas de formulaire à confirmer.

M. CHASSIER.- D'accord.

M. le Président.- Merci à vous, merci beaucoup, et bonne fin de journée.

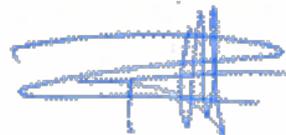
(La séance est levée à douze heures cinquante-neuf)

Le Président du Conseil régional,



François BONNEAU

Le Secrétaire de séance,



Philippe FOURNIÉ